I4

247

INDISCRÉTIONS.

1798–1830.

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET POLITIQUES

TIRÉS DU PORTE-FEUILLE

D'UN FONCTIONNAIRE

DE L'EMPIRE.

TOME PREMIER.

Imp. de FÉLIX MALTESTE et Cie, successeurs de CARPENTIER-MÉRICOURT,
Rue Traînée, n. 15 et 17, place Saint Eustache.

Indiscrétions.

1798–1830.

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET POLITIQUES

TIRÉS DU PORTEFEUILLE

D'UN FONCTIONNAIRE

DE L'EMPIRE.

MIS EN ORDRE PAR MUSNIER DESCLOZEAUX.

PARIS,

DUFEY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS, S.-G., 17.

MDCCCXXXV.

INTRODUCTION.

J'ai long-temps cherché le titre que je devais donner à ce livre. C'est, à proprement parler, un Recueil d'Anecdotes. Mais le titre *Recueil d'Anecdotes* ne me semblait pas indiquer suffisamment une réunion de faits historiques, graves pour la plupart, prenant tous, du moins, des hommes et des choses auxquels ils se rattachent une véritable importance.

D'un autre côté, je n'ai pas eu la prétention de faire de l'histoire, quoique l'histoire la plus complète elle-même, dégagée de sa partie philosophique, ne soit en réalité qu'une suite d'anecdotes plus ou moins développées, classées dans un ordre méthodique et chronologique.

Je me suis souvent arrêté à cette idée : Qu'était l'histoire à son origine, alors que les peuples n'avaient pas le bonheur de posséder ces hommes d'étude, qui s'emparent des faits pour les analyser, recherchent

eurs causes, leurs conséquences et les liaisons qu'ils peuvent avoir entre eux, pour faire jaillir du tout et de l'ensemble un enseignement utile? Si je ne me trompe, l'histoire originaire doit avoir été un simple recueil d'anecdotes.

Dans ce cas j'aurais fait de *l'histoire native* sans m'en douter, mais de l'histoire tout-à-fait indigne de mon siècle.

Et cependant cette *histoire squelette* était-elle bien inférieure à celle qu'on a pris la peine de nous faire?

On a prétendu nous instruire, à la bonne heure.

Mais deux sortes de personnes lisent l'histoire : les gens superficiels et les gens réfléchis.

Les gens superficiels passent les raisonnemens pour arriver aux faits ; comme, en lisant un roman, ils passent les descriptions pour rencontrer plus vite la catastrophe. Pour ceux-là le travail philosophique des historiens est tout-à-fait superflu.

Les gens réfléchis, au contraire, font de l'histoire une étude sérieuse, une étude de méditation. Ont-ils bien besoin que, d'avance, ont ait raisonné pour eux?

Ce qu'il faut surtout aux uns et autres, c'est la vérité; aux premiers, parce que, quand on veut savoir des faits, il vaut mieux les savoir vrais que faux ; aux derniers, parce que, pour asseoir un bon jugement, il faut que les bases soient justes.

La question serait donc réduite à ces termes bien simples : trouvera-t-on plus de vérité dans une *histoire native*, dans un recueil d'anecdotes, pour dire

le mot, que dans une histoire enveloppée de sa robe philosophique ?

Ici je dois distinguer l'histoire ancienne de l'histoire moderne.

Je ferai bon marché de l'histoire ancienne ; il y a pour elle une vérité de convention, qui se prête merveilleusement à tous les raisonnemens que l'on a voulu faire. Cette vérité de convention reçoit bien de temps en temps des échecs, par la découverte d'un monument, d'un tombeau, d'une médaille, d'un manuscrit, d'une inscription ; mais on se borne à constater l'erreur : s'il fallait recommencer le travail philosophique primitif, basé sur la vérité de convention, il n'y a pas de bénédictins qui pourraient y suffire; ce serait d'ailleurs la tâche de Pénélope, il faudrait défaire un jour ce qu'on aurait fait la veille ; car tous les jours une découverte nouvelle viendrait signaler une erreur.

L'histoire ancienne, au surplus, a cela de bon, que, dans les temps modernes, elle a pu être écrite à peu près sans passion. On ne se monte pas la tête pour Sésostris, Pharaon, Alcibiade, Thémistocle, Socrate, Aristide, Scipion, César, ou Pompée. On laisse à ces grands hommes, sans la moindre envie, les grandes qualités qui leur ont été largement distribuées ; on prend pour vrai ce que Plutarque et autres ont bien voulu nous dire sur leur compte. Il est probable, cependant, qu'au temps de Plutarque les hommes en général, et les écrivains en particulier, avaient les mêmes défauts et les mêmes vertus que les hommes et les écrivains de nos jours. Si donc le Plutarque

de cette époque a dit la vérité comme les *Plutarques* nos contemporains, le travail philosophique sur l'histoire ancienne demanderait, on en conviendra, quelque peu à être révisé. Ce n'est pas moi qui me chargerai de cette besogne.

Pour l'histoire moderne, c'est différent. La vérité est sous nos yeux, il semblerait qu'il suffit de laisser courir la plume.

Mais la vérité, en fait d'histoire surtout, est-elle une chose tellement palpable, tellemment matérielle, qu'il ne soit possible de la faire devenir mensonge à force de l'expliquer ?

J'ai connu, je connais encore beaucoup d'historiens; le caractère de tous est honorable, ils sont généralement estimés. S'ils s'étaient bornés au simple récit des faits, ils seraient tous à peu près d'accord. Mais ils ont écrit de l'histoire, ils ont écrit de l'histoire philosophique, et ont atteint chacun un but diamétralement opposé. Chez eux les faits disparaissent sous l'amplification philosophique ; la vérité s'en va avec les faits et tous croient, en conscience, avoir dit la vérité.

C'est que tous ont subi, plus ou moins, l'influence des temps, de leur époque, de leur éducation ; c'est que l'impartialité positive n'est pas donnée à l'homme; c'est que, pour obtenir d'un homme la vérité, *la vérité vraie*, il faudrait pouvoir lui ôter les passions bonnes et mauvaises de l'humanité; il faudrait, en un mot, qu'il ne fût pas homme.

Prenez, par exemple, Cromwel ; lisez ce qui a été

successivement écrit sur cet homme extraordinaire, sous le consulat, sous l'empire et sous la restauration: vous aurez trois jugemens basés sur des faits identiquement les mêmes, mais présentés d'une manière différente; vous aurez trois jugemens également consciencieux, peut-être, et absolument dissemblables.

Un homme n'aura jamais sur lui une puissance suffisante pour se dégager complétement de tout esprit, de toute influence de parti, de caste, de secte, de doctrine, d'école ou de coterie. Chez un historien philosophe, qu'il se nomme Bossuet ou Châteaubriand, ce ne sont pas les faits qui domineront la discussion; c'est la pensée première, la pensée intime de l'écrivain qui dominera les faits, qui les torturera au besoin, parce qu'avant tout on veut être logique, et que toujours on croit avoir raison.

Je prie bien qu'on le remarque; je n'ai encore parlé que des historiens de bonne foi, et j'établis en fait qu'on chercherait en vain chez eux la vérité absolue. Mais si j'avais à m'expliquer sur des écrivains d'un autre ordre, sur ces écrivains que font surgir le besoin d'une cause, l'intérêt d'un parti politique ou religieux, c'est alors que je trouverais la vérité sacrifiée, non plus à un sentiment honorable jusqu'à un certain point, mais à un intérêt sordide et bas. Chez eux ce n'est plus la vérité fléchissant devant la logique, c'est la vérité chassée pour faire place au mensonge.

Cette vérité, que j'ai l'air de ne vouloir rencontrer nulle part, la trouvera-t-on davantage dans un recueil d'a-

necdotes, dans *l'histoire native?* (Je puis bien employer ce mot, puisque je l'ai créé.) Oui, il y a plus de chances de trouver la vérité dans un recueil d'anecdotes que dans une histoire philosophique; non que je prétende que l'auteur d'un recueil d'anecdotes aura moins que l'historien philosophe ses petites haines, ses petites affections; non pas qu'il ne puisse appartenir à un parti; mais, s'il a cette parité avec l'historien philosophe, il a sur lui un avantage immense.

D'abord les faits, présentés isolément, sont plus aisément contrôlés; et puis l'auteur d'un recueil d'anecdotes, n'ayant pas à lier entre eux les faits, n'ayant pas à en rechercher les causes, à en indiquer les conséquences, n'ayant pas à faire prédominer une idée morale, sera tout naturellement à l'abri des aberrations de la logique.

De tout ceci je conclus qu'il est difficile de rencontrer la vérité dans l'histoire des temps anciens, parce qu'ils sont trop loin de nous; dans l'histoire des temps modernes, parce qu'ils sont trop près; et que s'il y a chance de trouver la vérité quelque part, en fait d'histoire, ce doit être dans un recueil d'anecdotes.

C'est ma cause, on le voit, que je viens de défendre: le lecteur, et j'espère en trouver, décidera si j'ai bien ou mal plaidé.

On m'a demandé pourquoi, avec les cent vingt ou cent trente anecdotes que contiennent mes deux volumes, je n'ai pas eu l'idée de faire des mémoires; certes rien n'eût été plus facile. J'ai vu faire beaucoup de ces mémoires auxquels on a donné la qualification

pompeuse *d'Elémens pour l'histoire.* J'ai vu faire les mémoires de Robespierre, et ceux de l'exécuteur des hautes-œuvres; j'ai vu faire, par l'un de mes amis, les mémoires de Bourienne; par ce même ami, les mémoires *trop politiques* de Constant, valet-de-chambre de l'empereur; et deux de mes meilleurs amis m'ont assuré avoir beaucoup travaillé aux mémoires d'une Contemporaine.

J'aurais pu, tout aussi bien qu'un autre, rayer mon nom et m'affubler d'un titre de chambellan, d'écuyer, de page, ou bien, à défaut d'autre, de *contemporain*, sinon d'*homme de qualité.* Mon livre aurait commencé par quelques portraits de famille, j'aurais parlé de mon père et de mes succès de collége; sur ce dernier point le chapitre n'eût pas été long, je n'ai jamais remporté qu'un prix de grec, et cela pour avoir copié la version de mon voisin, savant helléniste de troisième; il a eu le second prix et moi le premier, ce qui prouve beaucoup en faveur de l'impartialité des juges du concours. J'aurais lié mes anecdotes au bout les unes les autres, par des transitions *naturellement* amenées; je me serais mis en rapport direct avec tous les personnages dont j'ai eu à m'occuper, j'aurais livré au public de six à huit volumes, j'aurais fait enfin tout ce qu'on a imaginé de faire depuis qu'on fabrique *des élémens pour l'histoire.*

Mais, en agissant ainsi, outre que j'aurais commis une mauvaise action, celle de me moquer du public en face, j'aurais encore agi directement contre mes intérêts. J'ai dit la vérité sans haine, sans passion,

sur les hommes et sur les choses; mon désir est d'être cru, de convaincre: et le public, trop souvent trompé, ne lit plus aujourd'hui les mémoires que comme des romans.

J'ai donc fait un Recueil d'Anecdotes, et, si j'ai pris un titre un peu plus fastueux, ce n'est pas dans l'intention de tromper: mais il y a anecdotes et anecdotes; les almanachs, depuis celui de Liége jusqu'à celui de France, tiré à cent mille exemplaires, sont aussi des recueils d'anecdotes, et mon livre me semble valoir mieux que cela.

Si à mon titre j'ai ajouté ces mots: *tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'empire*, ce n'est pas non plus un mensonge; j'aurais pu, sans manquer à la vérité, dire: *tirés des portefeuilles de plusieurs fonctionnaires de l'empire et de la restauration.* Car, si je dois la connaissance du plus grand nombre des faits que j'ai rapportés à un homme que sa position a mis longtemps à même de voir et de bien comprendre beaucoup de choses, j'ai puisé aussi bon nombre de précieux documens à des sources non moins élevées, non moins sûres.

Vrai dans mon titre, je l'ai été dans tout l'ouvrage; si je me suis trompé, c'est de bonne foi.

Maintenant, voici comment j'ai été amené à faire ce livre.

En 1812, je voyageais en Italie avec un préfet, homme de beaucoup d'esprit et très-instruit, mais d'une nonchalance, d'une paresse qui l'avaient rendu célèbre. Ce brave homme s'endormait partout où il

se trouvait, c'est ce qui fit dire à l'empereur : Il faut vraiment que ce pauvre baron R....... soit né fatigué.

« On se donne beaucoup de peine pour faire un li-
» vre, me disait le baron R..., sur la route de Turin
» à Milan ; si cependant un jeune homme, à son en-
» trée dans le monde, pouvait s'astreindre à
» écrire tous les soirs en rentrant chez lui le fait le
» plus important parmi ceux qu'il aurait appris dans
» la journée, il aurait au bout de vingt ans de quoi
» faire un livre admirable. »

Cette idée m'avait dès lors vivement frappé, mais je tenais trop de la nature du baron R.... pour m'astreindre à écrire tous les soirs. J'ai même été jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans d'une telle paresse pour écrire, qu'au moment de mon départ pour l'armée, une tante que j'avais, assez bonne pour s'inquiéter des dangers que j'allais courir, me fit présent d'un cachet sur lequel étaient gravés les mots : *Je me porte bien*. L'excellente femme me connaissait assez pour ne me demander que de cacheter un enveloppe et de la lui adresser. Je n'ai donc pas écrit tout ce que j'ai appris depuis vingt ans ; mais je suis doué d'une bonne mémoire, et c'est de mémoire que j'ai reproduit ce qu'on va lire.

Indiscrétions.

I.

UNE CONSPIRATION.

C'est le propre des hommes médiocres, en fait de police, de croire aux rapports d'agens. Fouché comparait les honnêtes fonctionnaires que le public s'obstine à nommer *mouchards* aux diligences qui doivent partir pleines ou vides. Un agent de police doit tous les jours faire un rapport pour gagner son argent et donner preuve de zèle; s'il ne sait rien, il in-

vente; si, par hasard, il découvre quelque chose, il croit se rendre important en amplifiant son sujet. Les agens sont excellens pour la police de sûreté, pour les assassins, les voleurs et les filles publiques; qu'on les mêle à la politique, ils commettront autant d'âneries que d'actions. La police politique d'ailleurs est plus inutile en France qu'en tout autre pays : un Français qui conspire le dit à tant de monde, qu'il serait vraiment extraordinaire que, dans le nombre de ses confidens, il ne rencontrât pas un *ami* du ministre ou du préfet de police. La vraie police politique, chez nous, c'est la police officieuse, la police de conversation et d'indiscrétion. A aucune époque, la police politique ne fut mieux faite que sous l'Empire; jamais on n'employa moins d'agens, et cependant, tous les jours, Fouché remplissait deux ou trois corbeilles de rapports qu'il ne lisait pas.

De tous les gouvernemens qui ont pesé sur la France, le plus ridicule fut, sans contredit,

le Directoire. Les directeurs, à quelques exceptions près, croyaient à la police comme l'on croit en Dieu; et Gohier, l'un des gouvernans d'alors, était à lui seul plus crédule que tous les autres. Si Gohier avait vécu de notre temps, c'est pour lui qu'on aurait inventé la conspiration des tours de Notre-Dame. Les hommes chargés de la police, sous le Directoire, étaient ceux que l'Empire a employés plus tard; c'étaient des hommes intelligens, capables, et dès lors parfaitement incrédules; ils en étaient venus à fuir les soirées des directeurs, certains qu'ils étaient d'apercevoir en entrant la figure inquiète de Gohier, et d'entendre pour la millième fois cette question : *Qu'y a-t-il de nouveau? Avez-vous un rapport à me faire?* La réponse était toujours négative, et le directeur ne prenait pas la peine de dissimuler son mécontentement.

M. Réal, qui remplissait alors les fonctions correspondantes à celles de nos préfets de police, se trouvait un soir chez Fouché au mo-

ment où le ministre se disposait à partir pour le Luxembourg.

—Viens donc avec moi, dit Fouché à M. Réal, viens au Directoire.

— Non, ma foi.

— Et pourquoi donc?

— Parce que j'y rencontrerais Gohier, avec son air effaré, qui viendrait, comme à l'ordinaire, me demander un rapport.

— C'est cela qui t'embarrasse? fouille dans cette corbeille, il y a bien deux cents rapports; choisis le plus amusant ou le plus niais; il y aura toujours de quoi l'occuper, lui et sa contre-police, pendant une semaine ou deux.

M. Réal prend la corbeille entre ses jambes et se met à fouiller. Le premier rapport qui lui vient à la main lui semble trop bête, le second pas assez; enfin il en trouve un qui dénonçait *un rassemblement de quatre à cinq cents hommes dans un jardin à une lieue et demie de Paris.* Ce rassemblement *avait été vu* par l'agent plusieurs jours de suite; il s'était appro-

ché *de très-près*, mais les hommes qui se réunissaient ainsi, infailliblement pour tramer un complot, parlaient si bas, qu'il n'avait pu rien entendre.

— Si, avec une pareille découverte, dit M. Réal, Gohier n'est pas content, c'est qu'il n'est pas raisonnable.

On part pour le Luxembourg; Gohier y était, avec son air de tous les jours. Son premier mot est :

— Qu'y a-t-il de nouveau? Avez-vous un rapport?

—En voici un; j'avoue que je n'y ajoute aucune foi; mais enfin, citoyen directeur, vous le lirez, et vous penserez peut-être autrement que moi.

Gohier prend et lit; dès les premiers mots son attention redouble; après avoir parcouru à la hâte les deux ou trois pages du rapport, il recommence et lit plus lentement.

— Citoyen Réal, dit-il, ceci est beaucoup plus sérieux que vous ne paraissez le croire.

Ce n'est pas la première fois qu'on me parle de ce rassemblement ; je suis étonné, vraiment, que vous donniez si peu d'attention à des choses aussi graves. Faites, je vous prie, examiner cette affaire de près, et vous m'en rendrez compte.

M. Réal, dans le premier moment, crut avoir été trompé. Aurais-je donc eu la main assez malheureuse, se dit-il, pour tomber sur un rapport de police contenant une vérité, au milieu de deux cents autres, remplis, à coup sûr, de mensonges. Mais il se rassura bientôt ; Gohier avait été averti par sa contre-police, et M. Réal savait que, dans tout pays assez heureux pour posséder une contre-police, celle-ci est faite par les agens de la police ordinaire, qui trouvent ainsi moyen de manger à deux râteliers, n'ayant pour cela que la peine de faire deux versions de leurs rapports.

Rentré chez lui, M. Réal expédia en toute hâte, au lieu indiqué dans le rapport, un homme intelligent et sûr, qui lui promit de

découvrir la vérité. Le lendemain il était de retour.

— Monsieur, dit-il à son chef d'un ton presque goguenard, je les ai pris sur le fait.

— Vraiment!

— Oui, monsieur, sur le fait.

— Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela?

— A peu près ce qu'on trouve dans tous les rapports d'agens de police, un quart, un cinquième : ici c'est à peu près un sixième.

— Finissons; parlons clairement.

— M'y voici. Le jardin désigné appartient à un fabricant de chapeaux. La nuit, et quand il fait beau (car, ce qu'on ne vous a pas dit, c'est qu'il n'y a de rassemblement que les jours de beau temps), le fabricant met dans son jardin ses chapeaux sur des échalas pour les faire sécher. Maintenant supposez une haie de la hauteur des échalas, on n'apercevra plus que des chapeaux; et il doit être permis à l'agent le plus fin de supposer que ces chapeaux couvrent des têtes d'hommes. J'ai dit.

Le soir, M. Réal était au Directoire; et, du plus grand sérieux du monde, il racontait à Gohier sa découverte de la conspiration des chapeaux. Gohier ne la lui a jamais pardonnée. Il est vrai qu'à cette première mystification est venue s'en joindre une autre un peu plus piquante, l'invitation à déjeûner le 18 brumaire, *du même au même*.

II.

LE COMMODORE SIDNEY SMITH.

Le commodore Sidney Smith[1] fut l'un des ennemis les plus acharnés de Napoléon, non seulement pendant son règne, pendant sa vie, ce qu'à la rigueur on comprendrait d'un Anglais et d'un militaire, mais après que l'empereur eut été renversé du trône, après sa

mort même. Il n'est pas d'absurdes niaiseries propres à entacher la mémoire de Napoléon que, dans sa haine aveugle, le commodore n'ait accueillies et accréditées.

Sidney Smith est un marin plein de courage et de talent, mais c'est une pauvre tête ; en Angleterre, on dit tout simplement : C'est un fou : je veux être plus poli que les Anglais. Pendant longues années, Sidney Smith a subi l'influence d'une vieille rancune; il n'a jamais pu pardonner au gouvernement français sa captivité de deux ans. L'âge, qui calme tout, même les haines les plus envenimées, doit lui avoir déjà fait comprendre qu'il a été la dupe d'intrigans prompts à exploiter ses antipathies nationales et privées. Qui sait! peut-être Sidney Smith se montrera-t-il un jour non moins généreux que sir Robert Wilson, venant démentir au bout de vingt ans ce qu'il avait admis et écrit touchant le prétendu empoisonnement des pestiférés de Jaffa.

Le fait de l'évasion de Sidney Smith, prison-

nier au Temple, a été souvent raconté ; mais, dans les événemens les plus généralement connus, il existe des détails curieux, des particularités qu'on aime à retrouver.

En 1796, le commodore Sidney Smith croisait sur les côtes de France; s'étant trop engagé à la poursuite d'un corsaire français, il fut pris dans son embarcation avec douze hommes d'équipage, son secrétaire Wright, le même qui, en 1803, se chargeait de transporter d'Angleterre et de débarquer sur la côte de Biville, près Dieppe, Georges et ses complices; et, enfin, un émigré français, M. de Tromelin. Ce dernier, admis plus tard dans l'armée, fut nommé général de brigade, après la bataille de Lutzen, sur la recommandation de M. le comte de Lobau.

Aussitôt la prise faite, et par suite d'une consigne donnée, M. de Tromelin devint, sous le nom de John, le domestique du commodore: c'est à ce titre, et comme non militaire, qu'il dut, peu de jours après, sa mise en liberté, et

la permission de retourner en Angleterre. M. de Tromelin ne tarda pas à revenir en France, et y fut l'agent principal du complot formé pour procurer l'évasion de Sidney Smith. Le gouvernement britannique l'avait, à cet effet, pourvu d'un crédit illimité chez un banquier de Paris, la maison Harris, rue du Bac. La coopération de M. de Tromelin à l'évasion du commodore Sidney Smith ne fut pas ignorée de l'empereur, qui parla souvent au général, mais sans la moindre amertume, de sa prédilection pour les Anglais.

Le commodore était depuis deux ans détenu au Temple avec son secrétaire; les douze hommes de son équipage, pris avec lui, avaient été conduits au dépôt des prisonniers anglais à Fontainebleau. Sidney Smith et Wright avaient vainement demandé à être traités comme prisonniers de guerre; le commodore paraissait un homme trop entreprenant pour qu'on n'exerçât pas à son égard une surveillance toute spéciale.

Par la protection de la femme du concierge du Temple, sur laquelle le physique agréable, l'esprit et les bonnes manières du prisonnier avaient fait une vive impression, Sidney Smith jouissait de toutes les faveurs propres à adoucir sa captivité. La bienveillance était portée à ce point qu'on lui permettait de sortir, sur sa parole d'honneur, pour aller à la promenade, aux bains, dîner en ville, au spectacle et même à la chasse. Le commodore était trop galant homme pour abuser des permissions qui lui étaient ainsi données; à jour et heure fixés il revenait constamment retirer sa parole. Pendant ces deux années, le gouvernement anglais avait fait, en faveur de Sidney Smith, de nombreuses propositions d'échanges, qui toutes avaient été rejetées; il tenait beaucoup à la liberté du commodore, et, ne pouvant l'obtenir directement, il se décida à tout employer pour le faire évader.

Voici comment eut lieu cette évasion, dont la police ne fut informée que dix jours après,

tant le moyen mis en usage était naturel et devait peu exciter les soupçons.

Dans le courant de mars 1798, le ministre de la marine, Pléville le Pley, eut vent qu'il se tramait une intrigue pour faire évader les deux prisonniers anglais ; il en donna avis à son collègue de la police, par une lettre en date du 16 mars, lui annonçant que, si on n'y prenait garde, Sidney Smith serait libre avant dix jours. Le ministre de la marine ne s'était trompé que de peu de jours, car c'est le 25 avril que l'évasion eut lieu. Et, ce qu'il y a de plus curieux dans cette affaire, c'est que ce fut à l'aide de la signature de ce même ministre de la marine que l'évasion fut opérée.

Le 25 avril donc, *l'adjudant-général Auger*, en uniforme, suivi de son *adjoint* et de *deux gendarmes*, se présente au greffe de la prison du Temple, et exhibe au concierge un ordre, sur papier à timbre du ministère de la marine, revêtu de la signature du ministre de ce dé-

partement, qui, en vertu d'un arrêté du Directoire, enjoignait de remettre le commodore Sidney Smith, ainsi que son secrétaire, audit adjudant-général, chargé de les conduire immédiatement à Fontainebleau, au dépôt des prisonniers anglais.

La méfiance du concierge était éveillée par des ordres qu'il avait reçus peu de jours auparavant du ministre de la police, concernant les prisonniers, et cependant, sa conscience lui reprochant les nombreuses facilités qu'il avait données au commodore, il voyait dans cette translation un nouveau moyen de surveillance, que probablement le gouvernement voulait exercer. Après donc un moment d'hésitation, et surtout en entendant *l'adjudant-général Auger*, un officier d'un rang élevé, investi de la confiance du ministre, annoncer l'intention de se contenter de la parole d'honneur des deux prisonniers, s'ils voulaient la lui donner, les légers soupçons qu'un instant il avait pu concevoir s'évanouirent; il s'em-

pressa de remplir les formalités prescrites, mentionna l'ordre du ministre sur son registre d'écrou, fit signer l'adjudant-général, et lui livra Sidney Smith et Wright.

A quelques pas de la prison, un incident faillit déconcerter le plan si bien conçu, et jusque là si bien exécuté. A la porte du Temple, le commodore, son secrétaire, l'adjudant-général et son adjoint, étaient montés dans un fiacre; le cocher, très-grassement payé, avait reçu l'ordre de s'éloigner rapidement; au moment où il lançait ses chevaux, il n'aperçut pas l'étalage d'une marchande de légumes, renversa des paniers, et faillit blesser un enfant. La foule s'ameuta, et déjà les cris : *chez le commissaire!* se faisaient entendre, lorsque les deux prisonniers, auxquels une visite chez un pareil fonctionnaire ne pouvait convenir, ouvrent chacun une portière, se précipitent hors du fiacre, et disparaissent, ainsi que les deux officiers. Une voiture bien attelée attendait sur le boulevart. A l'instant Sidney Smith et

Wright quittèrent Paris, et le soir même ils partaient pour Londres.

Maintenant voici l'explication. Le ministre de la marine, Pléville le Pley, s'était absenté quelques mois auparavant pour se rendre à Lille, à des conférences avec l'envoyé anglais lord Malmesbury; en partant il avait laissé à son secrétaire quelques blancs-seings pour l'expédition des affaires. L'un de ces blancs-seings fut adroitement volé par un Dalmate nommé Wiskowich, et c'est sur ce papier, portant en tête l'imprimé *Ministère de la Marine*, et au bas la signature vraie et le cachet du ministre, que fut tracé l'ordre de translation. L'adjudant-général Auger n'était autre que le nommé Boisgirard, danseur de troisième ou quatrième ordre à l'Opéra, et son adjoint un nommé Legrand, chef des révoltés de Palluan, acquitté sur ce fait par jugement, mais redoutant de nouvelles poursuites.

Une dernière singularité dans cette affaire. Les dépenses de l'évasion étaient payées d'a-

vance sur le crédit ouvert à M. de Tromelin; mais il restait à solder la récompense pour le succès, et ce fut la Porte-Ottomane qui s'en chargea. Spencer Smith, frère du commodore, était alors ambassadeur d'Angleterre en Turquie; il eut assez de crédit pour faire entrer *nominalement* au service de la Porte le danseur Boisgirard, Legrand et autres. Jamais, certainement, le public de l'Opéra ou de l'Académie nationale de musique ne s'est douté qu'au nombre des danseurs qui figuraient devant lui pour 1,200 fr. par an se trouvait un colonel au service de la Sublime-Porte, jouissant d'un traitement mensuel de 900 fr.

Le lendemain de l'évasion, le concierge du Temple mentionna sur son rapport journalier la translation des deux prisonniers, en vertu de l'ordre du ministre, motivé sur l'arrêté du Directoire. Tous les jours des translations avaient lieu, et l'employé, chargé de recueillir les rapports des prisons, ne fit pas plus attention à celle-là qu'aux autres; ce ne fut que dix

jours après que la police fut avertie. Les complices de l'évasion furent tous connus, et on les inquiéta peu. Le concierge, nommé Boniface (et jamais nom ne convint mieux à celui qui le portait), avait été destitué, lorsqu'au 3 nivôse il fut déporté comme jacobin.

III.

LA PRISON DE BAYONNE,

A L'ÉPOQUE DE LA TERREUR.

A l'époque de la terreur, tout était bon pour faire une prison, on pourrait presque dire *et des prisonniers*. A Bayonne, on avait choisi pour prison une chapelle dans laquelle étaient entassés cent ou cent cinquante prison-

niers. Un seul meuble de la chapelle était resté: c'était la chaire; et le geôlier, vrai type du sans-culotte de province, y montait chaque matin pour adresser à ses pensionnaires une patriotique allocution. Ce geôlier était au fond un brave homme; il traitait les prisonniers avec assez d'humanité, pourvu qu'à la fin de ses harangues ils criassent avec lui : *Vive la république, une et indivisible!*

Un jour le geôlier parut à la tribune à une heure à laquelle on ne le voyait pas habituellement. La plus profonde tristesse se peignait sur sa figure; les prisonniers, tremblans, attendaient quelques-unes de ces annonces de mort auxquelles ils n'étaient que trop accoutumés.

— Citoyens, dit-il, tout est f...., la république est f.... : Robespierre est guillotiné; Saint-Just est guillotiné; Couthon est guillotiné. C'est f...., tout est f....; on ne sait plus à quel saint se vouer.

Et en descendant il oublia son cri de *vive la*

république, une et indivisible! que bien peu de voix auraient répété après lui.

IV.

PAUL Ier, EMPEREUR DE RUSSIE.

Vers la fin de 1800, il parut à Paris une caricature représentant l'empereur Paul Ier en pied : dans l'une de ses mains était tracé le mot *ordre*, dans l'autre *contre-ordre*, et sur le front *désordre*. La conduite politique et privée de ce prince, si long-temps malheureux et digne d'un meilleur sort, dénotait une incohérence d'idées qui n'était peut-être qu'apparente. Bonaparte disait, à propos de Paul Ier, et de

cette incohérence de conduite et de projets : *Qui sait? c'est peut-être un grand homme embarrassé.*

Il n'est pas démontré que Bonaparte n'avait pas raison; son opinion du moins est partagée par tous les Français qui ont pu approcher l'empereur Paul, et qui tous ont reçu de lui, à cause de leur qualité de Français, un accueil plein de bienveillance.

La mort de Paul Ier, assassiné du consentement de ses fils, le 25 mars 1801, fut le résultat des conseils et des suggestions de l'Angleterre et de la Prusse. Quand la nouvelle en parvint à Berlin, on ne prit pas la peine de dissimuler la joie qu'elle y causa.

Paul, irrité des revers nombreux qu'il attribuait à la mauvaise foi et à la lâcheté de ses alliés, se sépara brusquement de la coalition et rappela ses armées. Il venait de signer le traité de 1800, et de former la ligue de neutralité armée des trois puissances maritimes du nord, lorsque sa mort fut décidée.

Le *Moniteur* annonça en ces termes l'assassinat de l'empereur Paul :

« Paul Ier est mort dans la nuit du 24 au 25 mars.

» L'escadre anglaise (*celle qui bombarda Copenhague*) a passé le Sund le 30.

» L'histoire nous apprendra les rapports qui existent entre ces deux événemens. »

L'histoire, en effet, nous l'a appris; jamais l'histoire n'a parlé plus clairement.

V.

ALEXANDRE Ier, EMPEREUR DE RUSSIE.

J'ai dit que je ne m'astreindrais pas à suivre un ordre rigoureusement chronologique; quand des événemens me paraîtront avoir entre eux une sorte de connexité, je les rapprocherai.

Quelle action atroce! Telles furent, au dire du médecin anglais Whilly, les dernières paroles, la dernière lueur de raison de l'empereur Alexandre.

Cervantes, dans son immortel ouvrage, rend la raison à Don Quichotte au moment où il va mourir. C'est que Cervantes avait étudié, non seulement le cœur humain, mais aussi les ef-

fets singuliers, les accidens bizarres de certaines maladies. Ainsi on a observé que les fous recouvrent ordinairement la raison quelques instans avant de rendre le dernier soupir. Je ne me chargerai pas d'expliquer ce phénomène. Est-ce cet affaiblissement, précurseur de la mort, qui calme la fièvre, le transport au cerveau, qu'on nomme folie? Je laisse à plus savant que moi le soin d'examiner cette question. Mais le phénomène, en lui-même, a été trop souvent constaté pour ne pas être admis. Georges III a causé fort raisonnablement plusieurs heures avant sa mort; il a demandé, avec une parfaite lucidité, des détails sur des faits qu'il considérait comme actuels, et dont il ne pensait pas avoir été séparé par les longues années de sa folie.

Les facultés physiques de l'empereur Alexandre étaient déjà considérablement affaiblies en 1814 : il n'entendait plus que difficilement; ses facultés morales s'éteignaient aussi tous les jours. Alexandre n'était pas un méchant homme;

il avait, comme son père, admiré le génie de Napoléon; c'est de bonne foi qu'il lui jura amitié à Tilsitt; en 1815, à Vienne, il avait signé de bonne foi le traité qui assurait une quasi-existence politique à la Pologne : il ne manquait pas de générosité; mais il était faible, indécis, incapable de résolution. Le sort de son père l'épouvantait. Il n'a pas su vouloir le bonheur de son pays. Paralysé dans les entraves et les regrets d'une longue aberration politique, Alexandre était tombé, deux ans avant sa mort, dans le marasme et le délire.

Comme tous les fous, il a eu un éclair de raison avant de mourir, cette dernière lueur plus brillante que laisse échapper la lampe qui va s'éteindre. Dans ce moment lucide il a dit : *Quelle action abominable!* A quoi, dans sa pensée, se rapportaient ces mots? Alexandre a commis deux grands crimes : il a laissé égorger son père, il a laissé longuement assassiner Napoléon, lui qui cependant avait compris le grand homme.

VI.

L'ACTEUR FROGÈRES.

Frogères, acteur du théâtre français de Pétersbourg, fut l'un des favoris de Paul Ier. Ce prince, qu'on a dépeint comme un barbare fou et cruel, ne manquait cependant ni d'esprit ni d'instruction; il avait étudié la littérature française, et se plaisait beaucoup à la représentation des chefs-d'œuvre de notre scène. Paul Ier était détesté des seigneurs russes; il avait eu à souffrir leurs insultes et leurs mépris avant de monter sur le trône : empereur, il se montra aussi reconnaissant pour ceux qui, dans sa jeunesse, lui avaient rendu quelques service,

que vindicatif et dur envers ceux dont il avait eu à se plaindre. Les premiers jours de son règne furent marqués par de nombreuses sentences d'exil, et rarement il manqua l'occasion d'humilier la noblesse russe.

Un orfévre français établi à Pétersbourg, et qui, je crois, se nommait Duval, avait exécuté, pour l'empereur Paul, différentes pièces d'orfévrerie d'un grand prix; après l'avoir fait payer, l'empereur le fit venir et lui dit :

M. Duval, je suis fort content de vous; vous vous êtes conduit avec moi en honnête homme. J'ai payé ce que vous avez demandé; maintenant, je voudrais faire pour vous une chose qui vous flattât; que désirez-vous? voyons, dites-le-moi.

—Votre majesté pourrait me rendre un bien grand service.

—Qu'est-ce? j'y suis tout disposé.

—Ce serait de me faire payer des seigneurs de sa cour..

—Ils vous doivent beaucoup?

— Des sommes importantes, et je ne puis en tirer un rouble.

— Vous serez payé, je vous le promets.

Dès le lendemain l'empereur, par un ukase, abolit le privilége dont jouissait la noblesse russe de ne pouvoir être poursuivie pour dettes, et menaça publiquement de sa disgrâce ceux des seigneurs qui ne paieraient pas ce qu'ils devaient.

Paul Ier aimait beaucoup les Français. Quoiqu'il s'emportât de temps en temps contre notre révolution, il accueillait également bien les voyageurs venus de France et les émigrés. Frogères, homme spirituel et gai, avait obtenu près de lui une faveur, dont les plus grands seigneurs, les ministres eux-mêmes, étaient jaloux. Frogères aimait l'argent, non pour l'amasser (il est mort pauvre), mais pour le dépenser : il était journellement aux expédiens, et tous les moyens de s'enrichir qu'il mit en usage ne sont pas de la plus exquise délicatesse; mais c'était au fond un brave homme,

qui souvent fit servir son crédit auprès de l'empereur à prévenir des actes de rigueur, à réparer des injustices.

Frogères entrait à toute heure, et sans se faire annoncer, dans le cabinet de Paul Ier, et quand l'empereur se promenait dans les jardins du palais, il lui arrivait de prendre Frogères sous le bras, et de s'entretenir des heures entières avec lui, laissant les ministres à dix pas derrière lui.

Un jour Paul vit entrer dans son cabinet l'acteur favori avec une figure plus triste qu'à l'ordinaire.

— Qu'as-tu, Frogères? tu me parais chagrin?

— C'est vrai, sire.

— Est-ce ton chagrin de tous les jours à peu près? s'agit-il encore d'argent?

— Non, sire; c'est plus sérieux.

— Puis-je quelque chose?

— Peut-être.

— Parle donc.

— Tenez, sire, votre majesté a quelque pou-

voir, et moi j'ai beaucoup de crédit; je crois qu'à nous deux nous pourrions faire une bonne action.

— Je le veux bien.

— Le comte R..... vient d'être exilé en Sibérie. Si j'usais de mon crédit pour demander sa grâce, et si votre majesté usait de son pouvoir pour l'accorder, notre bonne action serait faite.

Paul rit beaucoup et signa. Certes, ce n'était pas là un méchant homme!

Frogères se permettait, avec les grands seigneurs russes, avec les grands-ducs même, des mystifications qui amusaient beaucoup l'empereur, mais ne plaisaient pas toujours à ceux qui en étaient les victimes. Le grand-duc Constantin, voulant un jour se venger de la même manière, feignit, à la suite de quelque plaisanterie, une grande colère contre Frogères, fit entrer quatre de ses gens, et leur ordonna impérieusement de jeter l'acteur par la fenêtre. L'ordre fut exécuté sans retard, et

Frogères tomba sur une énorme pile de matelas.

L'empereur voulut aussi mystifier le grand mystificateur de sa cour, et voici comment il s'y prit.

Se promenant dans les jardins du palais avec Frogères, il lui dit :

Voyons, Frogères, que me donneras-tu pour le spectacle de demain? Je te préviens que je veux rire.

— Je me proposais de jouer devant votre majesté un rôle qu'elle m'a paru aimer, celui du peintre dans *l'Intrigue épistolaire.*

— Encore la pièce de ton enragé révolutionnaire Fabre d'Églantine!

— Elle est fort amusante.

— A la bonne heure; mais je t'ai dit que je voulais rire, et si je ne ris pas, je t'envoie en Sibérie.

Frogères ne vit, dans cette menace, qu'une plaisanterie comme l'empereur lui en faisait souvent. Il se promit cependant de faire tous

ses efforts, de redoubler de verve pour l'égayer.

Le lendemain, au lever du rideau, ses yeux se portèrent naturellement sur la loge impériale. Paul y était, mais froid et sérieux. L'acteur s'efforça d'être plaisant, mais Paul ne se déridait pas; toute la pièce fut jouée sans que l'empereur laissât échapper un sourire. Frogères n'y comprenait rien.

Le lendemain, au point du jour, il est réveillé en sursaut : c'est un officier de l'empereur qui vient lui signifier de se préparer sur-le-champ à partir pour la Sibérie. Au comble de l'étonnement, Frogères demande des explications qui lui sont refusées; il supplie qu'on lui permette de parler à l'empereur; nouveau refus; l'ordre est formel : il doit être exécuté sur-le-champ. L'acteur, au désespoir, s'habille, descend de chez lui, et trouve à sa porte le kibick, voiture ordinaire des condamnés à l'exil; il y monte avec l'officier, et les chevaux l'emportent rapidement.

Après une journée entière de voyage, on arrive dans une ville à trente-cinq lieues de Pétersbourg. Frogères est conduit chez le gouverneur, qui le reçoit avec politesse, déplore avec lui la rigueur dont il est l'objet, lui offre ses bons offices et l'invite à souper; en attendant, il le laisse dans une grande salle sombre, livré aux plus tristes réflexions.

Une heure s'écoule ainsi. Tout-à-coup deux immenses portes sont ouvertes; Frogères, un instant ébloui par une vive clarté, croit rêver: bientôt il reconnaît l'empereur, à table, au milieu de cinquante convives.

— Eh bien! Frogères, s'écrie Paul Ier, qu'en penses-tu? est-elle bonne, celle-là?

Les acteurs français jouissaient, en Russie, d'appointemens fort élevés, mais peu régulièrement payés. Le prince Nariskin, l'un des chambellans de l'empereur, avait la direction suprême des théâtres, et l'argent destiné aux acteurs, ainsi que le produit des recettes journalières, passaient ordinairement de ses mains

dans celles des banquiers du creps. M. de Nariskin était puissant; les acteurs n'osaient se plaindre. Un seul, le danseur Duport, avait le courage de résister au prince, et refusait de danser quand il lui était dû une somme assez forte sur ses appointemens.

Duport devait figurer, un jour, dans un ballet sur le théâtre de la cour; il avait laissé se former un arriéré de 7 à 8,000 roubles : trouvant que c'était assez, il signifia à M. de Nariskin qu'il ne danserait qu'après avoir été payé. Effrayé d'une résolution qui aurait pu éclairer l'empereur sur sa gestion, M. de Nariskin fut réduit à mettre en gage sa clef de chambellan, en diamans, afin que Duport fût payé et dansât.

Les autres acteurs, n'ayant pas la même énergie que Duport, bien accueillis d'ailleurs dans les meilleures maisons de Pétersbourg, et comblés de présens, souffraient sans mot dire.

Paul I[er] n'existait plus, et Frogères ne jouissait pas sous Alexandre de la faveur qu'il avait

obtenu sous son père. Ce fut lui cependant qui tira ses camarades d'embarras.

L'empereur, suivant l'usage, s'était rendu à Moscou pour s'y faire sacrer. La cour portait encore le deuil de Paul Ier, et les théâtres demeuraient fermés. Plusieurs des acteurs français étaient venus à Moscou pour y voir les cérémonies du sacre; Frogères était du nombre. Alexandre, se promenant seul et à pied dans les rues de Moscou, l'aperçut et l'appela.

— Bonjour, Frogères; pourquoi donc n'êtes-vous pas venu me voir?

— Sire, c'est que je ne savais pas l'adresse de votre majesté.

L'empereur rit beaucoup de cette bouffonne réponse, et reprit :

— Vraiment? eh bien, il faut la demander, on vous l'indiquera sans peine. J'aurai grand plaisir à causer avec vous. Vous êtes venu vous promener à Moscou, c'est bien : vous trouvez bon, n'est-ce pas? de gagner ainsi votre argent à ne rien faire?

— Ma foi, sire, si l'argent que nous gagnons à ne rien faire ne nous fait pas plus de mal que celui que nous gagnons en travaillant, votre majesté peut être certaine de nous garder longtemps en bonne santé.

— Comment donc?

— Il y a bientôt un an que nous n'avons reçu un rouble de nos appointemens.

Aussitôt qu'il fut rentré au palais, l'empereur ordonna que tout ce qui était dû aux acteurs leur fût payé dans la journée. Puis il fit appeler M. de Nariskin, l'accabla des reproches les plus violens, lui annonça qu'il l'éloignait de sa personne, et qu'il ferait saisir ses propriétés pour servir à remplacer les sommes qu'il avait si indignement dilapidées.

VII.

LE PREMIER CONSUL JUGE DE PAIX.

Napoléon, premier consul et empereur, consacrait presque tous les jours, quand il était à Paris, une heure ou deux de l'après-dîner à des causeries familières auxquelles peu de personnes étaient admises. C'étaient le second consul ou l'archi-chancelier, le ministre secrétaire d'état, des généraux du premier rang, deux ou trois aides-de-camp, et ceux des membres du conseil d'état qui jouissaient, à un degré éminent, de la faveur du chef suprême.

Ces causeries se prolongeaient, suivant que le maître avait plus ou moins bien dormi la nuit précédente, suivant qu'il s'était plus ou moins fatigué dans la journée; elles étaient tristes ou gaies, suivant que les nouvelles du jour étaient bonnes ou mauvaises. Quelquefois la causerie se trouvait tout naturellement terminée, parce que Napoléon, allongé sur un canapé, s'y était endormi.

Un soir le premier consul (il l'était encore à cette époque) se montrait plus expansif qu'à l'ordinaire; il parlait seul, il parlait bien; on l'écoutait avec autant de plaisir que d'intérêt. Tous les sujets avaient été passés en revue; enfin le mot *ambition* fut prononcé.

— On me croit ambitieux, dit le premier consul.... Ambitieux! et de quoi? Moi, de l'ambition! Écoutez bien, messieurs, ce que je vais vous dire, je vous autorise à le répéter. Dans trois ans, je me retire des affaires. J'aurai cinquante mille livres de rentes; avec mes goûts, c'est plus qu'il ne me faut. J'aurai une campa-

gne, parce que madame Bonaparte aime la campagne. Alors je ne demanderai plus qu'une chose, je l'aurai bien méritée, et je la veux absolument : je veux être juge de paix de mon canton. Suis-je ambitieux ?

Le premier consul parlait ainsi au commencement de 1802.

VIII.

LES AUTEURS DE LA MACHINE INFERNALE.

3 NIVOSE — 24 DÉCEMBRE 1800.

Je ne dirai rien de l'événement du 3 nivôse en lui-même; les mystères de cet épouvantable attentat ont été mis au grand jour par le procès de deux de ses auteurs : je me bornerai à

quelques détails accessoires, ignorés ou peu connus.

L'affaire du 3 nivôse arriva au moment le plus vif de la réaction contre les jacobins, un mois après la folle tentative de Démerville, Aréna, Céracchi, Diana et Topino Lebrun. Les soupçons se portèrent donc d'abord sur les jacobins; le premier consul adopta cette opinion avec chaleur; un instant même on crut à la disgrâce de Fouché, qu'on accusait de protéger les jacobins, et qui dénonçait les chouans comme les véritables auteurs du crime.

Les mesures les plus violentes furent proposées dans le conseil d'état; une liste de proscription fut dressée avec tant d'empressement, qu'on y voyait figurer un homme mort depuis six mois, et un autre absent de France depuis quatre ans.

Il ne fallut rien moins que les preuves matérielles que Fouché mit sous les yeux du premier consul pour vaincre ses préventions; et cependant, quoique les auteurs du crime fussent

désormais connus, la proscription des jacobins n'eut pas moins lieu; elle fut seulement moins nombreuse. Quarante jacobins furent déportés aux îles Séchelles pour un crime commis par des chouans.

Georges, dans les divers interrogatoires qu'il subit après son arrestation en 1804, déclara qu'il avait envoyé à Paris des officiers de son état-major pour assassiner le premier consul. Mais il ajoutait avoir blâmé le moyen choisi, l'explosion, parce qu'il pouvait entraîner la mort d'hommes innocens.

Les auteurs de la machine infernale étaient Picot de Limoëlan, St-Réjand, Lahaye St-Hilaire, Joyaux et Carbon; ce dernier, valet de la conspiration, chargé uniquement de l'acquisition des objets nécessaires pour l'exécution du complot. Picot de Limoëlan, major-général de Georges, était l'homme important de l'affaire, le commandant au nom de Georges; St-Réjand, ancien officier de marine, est celui qui mit le feu avec l'amadou. Dans son rapport

à Georges, rapport qu'il craignait de voir saisi par la police, il raconte le fait comme un ouï-dire, et donne à l'auteur principal du crime la qualification de : *le malfaiteur.*

« Le malfaiteur, dit-il, a déclaré à une per-« sonne pieuse avoir fait une prière au mo-« ment où il a allumé l'amadou. Par cette prière, « il demandait à Dieu de détourner le coup, « si la vie de Bonaparte devait être utile à l'hu-« manité. »

Lahaye St-Hilaire et Joyaux étaient des officiers de Georges, envoyés pour aider à l'exécution du complot.

Carbon et St-Réjand furent condamnés à mort et exécutés le 20 avril 1801. Joyaux, Lahaye St-Hilaire et Picot de Limoëlan s'échappèrent à la faveur du tumulte du premier moment. Joyaux prit part au dernier complot de Georges, en 1804, et périt avec lui. Lahaye St-Hilaire, mêlé aussi au complot de 1804, s'échappa encore cette fois; on le retrouve en Bretagne, en 1806, enlevant l'évêque de

Vannes, qu'il ne rendit qu'en échange de deux des siens qui étaient en prison. Pris enfin dans un engagement qui coûta la vie à un officier de gendarmerie, il subit son jugement en 1807.

Picot de Limoëlan, qui blâma l'emploi de l'amadou en disant : *J'aurais mis le feu avec un tison, et je serais resté debout auprès*, ne reparut plus au quartier-général de Georges. On sut qu'il s'était embarqué, comme matelot, à St-Malo; depuis, retiré dans un saint asile, il s'est fait prêtre. On a surpris une lettre de lui, adressée à sa sœur. Craignant que cette lettre ne fût arrêtée par les croisières anglaises, il avait écrit en tête de la suscription : *Anglais, laissez passer cette lettre; elle est d'un homme qui a beaucoup fait et beaucoup souffert pour votre cause.*

Un agent de change de Paris, M. Nolin, étant en voyage, fut arrêté à Montpellier pour Limoëlan. Pendant sa courte captivité, il fut l'objet des soins empressés de tout ce que contenait

de *fidèles* cette ville royaliste. Tout contrarié qu'il était de sa détention, M. Nolin prit le parti d'en rire et de se laisser faire. On avait gagné, à prix d'argent, le concierge de la prison. Il était permis à M. Nolin de sortir; il fut conduit dans une communauté de religieuses, où on l'honora à l'égal d'un saint. On mit à sa disposition tous les moyens possibles d'évasion et de fuite à l'étranger; et l'on admirait le courage avec lequel il refusait de quitter sa prison.

L'ordre de sa mise en liberté put à peine apporter un terme à l'illusion.

IX.

LE FER D'UN CHEVAL.

Au moment où l'explosion de la machine infernale se faisait entendre, Fouché et M. Réal entraient à l'Opéra, où devait être exécuté l'*Oratorio de Saül*. Informés, peu de minutes après, des détails de l'événement, ils laissèrent leurs femmes et sortirent à pied pour se rendre, chacun de leur côté, sur le lieu de l'attentat, se donnant rendez-vous, dans la soirée, à l'hôtel du ministère de la police.

Déjà la rue St-Nicaise et les rues environnantes étaient remplies d'agens de police; la troupe repoussait, rue St-Honoré et du côté

du Carrousel, la foule des curieux. La rue St-Nicaise était encombrée de débris; vers le milieu, gisait un cheval dont les membres avaient été si violemment arrachés et dispersés, qu'une seule jambe pouvait encore être reconnue. Croira-t-on que cet informe fragment de cheval fut l'indice qui conduisit à la découverte de la vérité?

M. Réal, aussitôt son arrivée, ayant aperçu, encore attaché au sabot, un fer qui paraissait avoir été fraîchement posé, comprit toute l'importance de cette pièce à conviction, et plaça lui-même une sentinelle pour qu'elle fût soigneusement gardée.

Le lendemain, les fragmens de la charrette et les débris du cheval furent transportés à la préfecture de police, et tous les maréchaux ferrans, ainsi que les charrons, furent invités à aller les examiner. Un maréchal reconnut le fer comme étant sorti de sa forge, et il donna le signalement de l'homme qui lui avait amené le cheval : cinq pieds un pouce environ, et

une cicatrice au-dessus de l'œil gauche. C'était le signalement de Carbon.

X.

M. DE BOURMONT DANS LA SOIRÉE DU 3 NIVOSE.

Fouché et M. Réal, après une minutieuse investigation des lieux, après avoir constaté tous les indices que l'explosion avait laissés, donnèrent quelques ordres de surveillance, et se réunirent, comme ils en étaient convenus, à l'hôtel de la police. Ils y étaient depuis quelques instans, s'efforçant de recorder leurs idées, lorsqu'on annonça M. de Bourmont. M. Réal sortit pour le recevoir. M. de Bour-

mont venait offrir au ministre de la police d'armer contre les jacobins trois cents chouans, cachés à Paris, qu'il avait sous ses ordres. M. Réal, pas plus que Fouché, ne croyait les jacobins coupables de l'attentat; la démarche de M. de Bourmont leur parut suspecte, et l'ordre de l'arrêter fut donné et exécuté.

Lorsqu'on rendit compte de cet incident au premier consul, il en témoigna une mauvaise humeur qui ne pouvait prendre sa source que dans l'opinion, bien arrêtée chez lui, de la coopération des jacobins au crime qui avait menacé ses jours. Il ordonna la mise en liberté de M. de Bourmont; et quand, plus tard, les véritables auteurs de l'attentat furent connus, on oublia la démarche extraordinaire de ce chef vendéen, dont l'explication eût été cependant bonne à rechercher.

N'est-il pas permis, en effet, de penser que M. de Bourmont était dans le secret du complot, et que sa démarche auprès du ministre de la police n'avait pas d'autre but que de dé-

tourner l'attention, et de protéger la fuite des véritables coupables en égarant les recherches Et cependant l'aveuglement de Napoléon, ses préventions sur certains points étaient tels, que, long-temps après, il sut gré à M. de Bourmont des bonnes intentions qu'il avait témoignées. C'est peut-être à la démarche si peu justifiée du 3 nivôse que M. de Bourmont dut l'avancement qu'il obtint dans l'armée, et la possibilité de déserter la veille de la bataille de Waterloo.

Dans un grand nombre de faits relatifs à l'empereur on retrouvera cette singulière prédilection pour les royalistes, et en général pour tout ce qui tenait à l'aristocratie.

XI.

M. ARMAND D'AILLY.

M. Armand d'Ailly, qui est encore aujourd'hui, je crois, à la Comédie française, avait débuté avec succès dans la carrière dramatique, en 1800. Lors de l'attentat du 3 nivôse, il remplissait l'emploi des comiques au théâtre des Troubadours.

M. Armand d'Ailly se trouvait en scène et finissait un rôle, lorsque se fit entendre l'explosion de la rue Saint-Nicaise. A peine rentré dans la coulisse, il prend à part le régisseur et lui dit : « On vient de tirer le canon. C'est sans » doute une victoire dont le gouvernement a

» reçu la nouvelle, et qu'il célèbre par des salves » d'artillerie. Il faut l'annoncer au public, cela » produira un très-bon effet. » Le régisseur opposa quelques difficultés, que M. Armand d'Ailly combattit victorieusement. Enfin le rideau est levé, l'acteur s'avance, fait les trois saluts d'usage, et dit :

« Messieurs, nous nous empressons de faire » connaître au public que le gouvernement » reçoit à l'instant la nouvelle d'une victoire » remportée par l'armée française. Cette vic» toire, dont les résultats sont incalculables, » est annoncée en ce moment à la population » de la capitale par le canon des Invalides. »

Trois jours après, M. Armand d'Ailly était arrêté. Enfermé à la *Force* il eut toutes les peines du monde à prouver qu'il n'était pour rien dans le complot de la machine infernale,

XII.

DÉCOUVERTE DE LA CONSPIRATION DE GEORGES.

On a beaucoup écrit sur la conspiration de Georges; on a publié en plusieurs volumes les interrogatoires des nombreux accusés qui figurèrent avec lui sur les bancs du tribunal criminel de la Seine, on semble avoir tout dit sur cette affaire; une chose a été omise cependant, c'est le récit des circonstances qui ont amené la découverte du complot royaliste de 1804. Sur ce point il existe deux versions bien distinctes; l'une que j'ai puisée à la source

la plus authentique, je nommerai mes autorités; l'autre qui m'a été racontée par le plus spirituel causeur que je connaisse, par Charles Nodier. Je possédais la version, je puis dire originale, lorsque Charles Nodier me raconta la sienne, si bien arrangée, si naturellement construite, que je n'aurais pu me dispenser d'y ajouter foi, moi qui suis assez heureux pour connaître beaucoup Charles Nodier. Nodier me parlait cependant *de visu;* mais cet excellent garçon a vu tant de choses pendant sa longue vie, qu'il est pardonnable de ne pas les avoir vues toutes également bien.

L'histoire des circonstances qui ont amené la découverte de la conspiration de Georges n'est pas connue, et voici pourquoi. Dans cette affaire, la police a été prise au dépourvu, et la police n'aime pas à révéler ses erreurs; on avait bien quelque idée d'un projet de débarquement sur la falaise de Dieppe, mais on ignorait le moment choisi; on commença à

surveiller rigoureusement les côtes lorsque déjà trois débarquemens étaient effectués, lorsque déjà les conspirateurs se cachaient à Paris.

Le premier consul était aux Tuileries, s'entretenant avec plusieurs conseillers d'état, lorsque le général Murat, commandant de Paris, se fit annoncer; il venait mettre sous les yeux de Bonaparte une lettre par laquelle un condamné qu'on allait exécuter demandait à faire des révélations. Le premier consul lut la lettre et dit après une minute de réflexion :

— Voilà un pauvre diable qui veut gagner une heure de vie, l'espoir est donc le dernier sentiment qui reste à l'homme! Ce qu'il a à nous dire ne vaut probablement pas la peine de se déranger: n'importe, voyons. Réal, voulez-vous aller lui parler? Mais pas de sursis, entendez-vous, je n'en veux pas.

L'empereur a peu usé du droit de grâces que la constitution lui conférait, et il a déclaré avoir eu à se repentir toutes les fois qu'il s'en est servi. En matière politique il aimait

mieux ne pas faire poursuivre. Beaucoup de petites conspirations, beaucoup de projets d'attentats contre la personne de l'empereur ont été découverts par la police sans que les tribunaux aient eu à s'en occuper; on s'assurait des auteurs et complices de ces complots, et, après quelques mois de séjour en prison, on les renvoyait. Un pareil système n'est peut-être pas bien rigoureusement conforme à nos principes de liberté; en vaut-il moins pour cela?

Par suite de l'invitation du premier consul, M. Réal se rendit à l'Abbaye. Déjà la force armée qui devait accompagner le condamné au lieu de l'exécution était rangée sur la place, repoussant la foule des curieux. Le condamné avait été déposé dans une salle basse de la prison, éclairée par une petite fenêtre donnant sur la place et garnie d'épais barreaux; de là le malheureux pouvait voir les premiers apprêts de son supplice: un des gendarmes même, ayant mis pied à terre, avait attaché la bride de son cheval à l'un des barreaux de la

petite fenêtre; on n'attendait pour partir que le retour de l'ordonnance expédiée au commandant de Paris.

M. Réal entre, se fait connaître et est aussitôt introduit dans la chambre du prisonnier, qu'il trouve pâle, décomposé et pouvant à peine articuler une parole.

— Vous avez, lui dit-il, annoncé l'intention de faire des révélations, je viens pour vous entendre.

— Ah! oui, c'est vrai, j'avais beaucoup de choses à dire; mais, voyez plutôt, tout est fini; à quoi bon parler?

Et d'un geste de désespoir le malheureux montrait l'affreux spectacle qu'on avait inhumainement placé sous ses yeux.

M. Réal ressentit un mouvement d'horreur et d'intérêt; il fit un signe, dit quelques mots d'un ton bref et sévère au geôlier, et à l'instant le condamné fut transféré dans une autre chambre. Là M. Réal s'efforce de le rassurer, lui fait apporter des rafraîchissemens, et, quand

il le voit un peu calmé, il l'invite de nouveau à s'expliquer.

— Je n'ai pas le droit de vous promettre votre grâce ; mais enfin on revient de loin : si vraiment ce que vous avez à dire était d'une haute importance, peut-être....

— Serait-il possible, monsieur?... Mais non, l'heure de ma mort est sonnée, on n'attend que votre départ pour m'emmener.... N'importe.... j'aurai la conscience plus en repos, et si je dois mourir, du moins j'aurai fait une bonne action.

— Parlez ; tout espoir n'est pas encore perdu.

— Oui, monsieur, je parlerai ; mais croyez-moi, l'intérêt du premier consul vous le commande, croyez la parole d'un mourant... Je suis condamné à mort ; j'ai été traduit devant une commission militaire, on m'a interrogé, on m'a confronté avec des témoins, on m'a jugé et condamné, et, en vérité, je suis encore à savoir ce dont on a voulu me parler.... Vous

doutez, monsieur, je le vois; c'est là, n'est-ce pas? ce que disent tous les condamnés; mais, un instant.... je suis, je vous le répète, parfaitement innocent du fait pour lequel j'ai été condamné; on a pu cependant me croire coupable; je me suis mal défendu, ma position était trop fausse; car, si je suis innocent sur un point, je n'en ai pas moins mérité la mort, je suis coupable sur un autre chef; j'ai conspiré avec Georges, j'ai assisté au débarquement de ses complices sur la côte près de Dieppe, je suis venu à Paris avec eux; ils y sont tous cachés.

L'attention de M. Réal, vivement excitée, redoublait à chaque mot; il presse de questions le malheureux condamné, ses réponses sont nettes, précises, concordantes; désormais le doute n'est plus permis. A l'instant même l'ordre de fermer les barrières et d'exercer la plus rigoureuse surveillance à la sortie des voyageurs est expédié; M. Réal prescrit au chef de la force armée d'attendre de nouvelles

instructions, saute dans sa voiture et se fait conduire à toute bride aux Tuileries. A son arrivée le premier consul lui dit :

— Eh bien! c'était quelque niaiserie. C'est fini, n'est-ce pas, le malheureux?...

— Non pas.

— Comment non!

— J'ai appris de singulières choses; Georges et sa bande sont à Paris.

— Folie!

— Non pas, c'est très-sérieux.

— Vraiment?

— Vraiment.

Ici M. Réal remarqua un geste que fit le premier consul en se tournant à moitié, geste tout-à-fait italien, une sorte de signe de croix.

— Voyons, contez-moi cela.

— La police s'est complètement fourvoyée, je tiens les fils de toute l'affaire.

Et M. Réal raconte en détail au premier consul ce qu'il vient d'apprendre.

— Diable ! c'est sérieux ! et vous croyez cet homme?

— Impossible de ne pas le croire.

— Vous ne l'avez pas laissé exécuter.

— Non, sans doute; j'ai pris sur moi d'ordonner d'attendre vos instructions.

— Vous avez, pardieu ! bien fait.

— Maintenant il faut envoyer un ordre régulier de sursis.

— Écrivez, je signerai.

L'ordre est aussitôt rédigé, signé et expédié.

— Maintenant, Réal, il faut prendre des mesures pour qu'ils ne nous échappent pas.

— J'ai déjà prescrit de fermer les barrières et d'examiner rigoureusement ceux qui se présenteraient pour sortir ou entrer. Toute la bande sera bientôt avertie: en voyant suspendre l'exécution, ils auront des soupçons fort naturels; je vais m'occuper de ce qui reste à faire. Mais, général, vous devez passer la revue demain; ils sont là, soixante-dix hommes déses-

pérés, peut-être en est-il d'autres que nous ne connaissons pas; tout moyen de quitter Paris leur est interdit, il n'y a plus de salut pour eux que dans votre mort; ces hommes sont au milieu de nous, un coup de pistolet est bientôt tiré, un coup de poignard est facile à donner; il faut contremander la revue.

— Non pas, non pas, chacun son métier: le vôtre est de veiller sur moi, de me préserver de tout danger, le mien de passer des revues, je la passerai demain.

—C'est imprudent, mais je ne négligerai rien.

M. Réal, rentré chez lui, se fait amener le condamné de l'Abbaye, et, tout en complétant l'interrogatoire commencé, il expédie des ordres pour le lendemain.

A cette époque les maisons qui bordaient le Carrousel, en face du château, étaient presque exclusivement occupées par des filles publiques; déjà, au 3 nivôse, il avait été question de les faire déloger. Dans la nuit, toutes ces demoiselles reçurent l'invitation d'aller

passer ailleurs la journée du lendemain. Jamais, cependant, revue n'attira plus de spectateurs; toutes les fenêtres donnant sur le Carrousel étaient remplies de.... gendarmes en bourgeois, les avenues étaient gardées avec un soin admirable; et, malgré toutes ces précautions, M. Réal, qui, du balcon des Tuileries, suivait, la lorgnette à la main, tous les mouvemens du premier consul, éprouvait un indicible serrement de cœur qui ne cessa que quand Bonaparte mit pied à terre et remonta l'escalier du château.

L'homme qui venait de rendre un si grand service se nommait Querelle, c'était un chirurgien de campagne; il avait été effectivement condamné par erreur; sa grâce lui fut promise et il l'obtint, mais à quel prix! Il était venu de la côte de Dieppe à Paris avec Georges et autres, voyageant de nuit, et passant les journées dans les caves des fermes dans lesquelles ils étaient reçus par des complices dévoués. Il fallut que Querelle recommençât ce voyage,

de nuit aussi et sous l'escorte de la police; il dut reconnaître, à des indices presque imperceptibles les endroits où il s'était arrêté; la police faisait main-basse et ramenait tout sur Paris; il arriva à Querelle de reconnaître une ferme à la nature particulière de l'aboiement d'un chien.

Je devrais peut-être mettre ici la version si poétique, si pittoresque de Charles Nodier; mais la mienne y perdrait trop; elle n'est que vraie.

XIII.

LONG-CHAMPS DE 1804.

Depuis le moment où la conspiration de Georges et la présence à Paris des conspirateurs eurent été dénoncées par Querelle, jusqu'au jour où tous les individus compromis

furent arrêtés, les barrières restèrent fermées, et personne ne put entrer à Paris ni en sortir sans une autorisation bien en règle. Les habitans de la capitale, qui d'abord s'étaient vivement préoccupés de la conspiration, avaient cessé d'y songer, et pendant que la police redoublait d'efforts pour s'emparer des personnes compromises, fouillait les maisons, démolissait des cachettes habilement construites, la grande question à Paris était de savoir comment aurait lieu la promenade de Long-Champs si la barrière de l'Etoile restait fermée; cette question n'était pas sans intérêt non plus pour l'administration : la suppression des fêtes de Long-Champs aurait causé une perte importante pour le commerce, et une diminution sensible dans le revenu de la ville. La police cependant ne se montrait pas disposée à céder. Heureusement les deux derniers complices de Georges furent arrêtés dans la matinée du dimanche des Rameaux; l'ordre d'ouvrir les barrières fut aussitôt donné et exécuté, et la

promenade de Long champ put avoir lieu comme à l'ordinaire.

XIV.

DEUX BONHEURS A LA FOIS.

On sait que Georges, lorsqu'il fut arrêté, tua d'un coup de pistolet l'un des inspecteurs de police qui s'étaient jetés à la bride du cheval et à la portière de son cabriolet. Le premier consul prescrivit de donner à la femme de l'inspecteur tué l'argent trouvé sur Georges, et de lui faire une pension. Le mari de cette femme s'enivrait et la battait régulièrement tous les jours; elle se vit, au même moment, riche de 40,000 fr. que Georges avait avec lui dans son

cabriolet, et de 1,200 fr. de pension; de plus, elle était débarrassée de son mari.

XV.

LE POIGNARD DE GEORGES.

Aussitôt après son arrestation, Georges fut conduit, au milieu d'une foule immense, à la préfecture de police, où le préfet, M. Dubois, lui fit subir un premier interrogatoire. Georges, fort ému d'abord, ne tarda pas à recouvrer une assurance qui ne ressemblait en rien à de l'audace; son ton était doux, ses expressions choisies, et sa physionomie, franche et ouverte, démentait l'idée qu'on s'était faite d'un chef de parti audacieux, d'une sorte de *Vieux*

de la Montagne, commandant des assassinats. On avait trouvé sur Georges un poignard orné d'une légère garniture en argent; M. Dubois, examinant ce poignard, dit au prisonnier :

— Le contrôle que j'aperçois ici n'est-il pas le contrôle anglais ?

— Je ne sais, monsieur; mais ce que je puis vous assurer, c'est que je n'ai pas fait contrôler mon poignard à Paris.

XVI.

RÉSULTAT ORDINAIRE DES CONSPIRATIONS, COMPLOTS OU ÉMEUTES.

Je n'ai jamais cru que les gouvernemens fabriquassent des conspirations, des complots ou des émeutes pour en tirer parti; mais j'ai toujours vu les gouvernemens si bien profiter des conspirations, des complots et des émeutes,

que cette opinion généralement répandue de la participation des autorités ou de la police aux attentats ou projets d'attentats de tout genre n'est certainement pas dépourvue de vraisemblance. Ainsi l'événement le plus fructueux pour la restauration a été l'assassinat du duc de Berri, et personne, pas même M. Clausel de Coussergues, ne se décidera à croire que Louis XVIII ou M. Decazes aient armé le bras de Louvel.

C'est la conspiration de Georges, dirigée contre le premier consul, qui a fondé l'empire. Dira-t-on que le gouvernement d'alors avait fabriqué cette conspiration?

Georges avait passé en prières toute la nuit qui précéda son exécution; le matin il causait avec beaucoup de tranquillité et de sang-froid:

« J'ai fait mieux que je ne voulais, disait-il:
» je voulais donner un roi à la France, et je lui
» ai donné un empereur. »

L'accusation d'avoir fabriqué une conspiration ne devait pas plus manquer au gouver-

nement dans l'affaire de Georges que dans toutes les autres. Il a été dit, et je crois même imprimé, que Querelle avait été envoyé par le gouvernement à Londres pour donner à Georges l'idée de sa conspiration.

XVII.

UNE DES CAUSES, PEUT-ÊTRE, DE LA CONSPIRATION DE GEORGES.

Si l'on remontait à l'origine première, à la naissance, si je puis parler ainsi, des plus grands événemens, on trouverait presque toujours à ces grands effets une petite cause. Je ne répéterai pas ici ce qui a été dit souvent, et avec beaucoup de raison, de l'influence des prédispositions physiques sur le moral des individus et sur leurs actes. Depuis Cromwell et

la gravelle qui le tourmentait, en remontant même jusqu'à je ne sais quel Romain, sur les déterminations duquel les digestions avaient une si grande influence, certes, les prédispositions physiques ont causé plus de crimes et de belles actions que le développement des grandes passions, mauvaises ou généreuses; et il resterait encore à examiner si ces grandes passions n'ont pas eu elles-mêmes leur origine, leur cause immédiate dans des prédispositions physiques. Un pareil sujet conduirait trop loin. Ici c'est une cause morale que je veux indiquer, mais une cause petite et mesquine à un grand fait, au complot de 1804.

Si l'on considère le changement qui s'était fait dans le caractère de Georges, de 1800 à 1804, on comprendra qu'un pareil homme eût été facile à ramener, qu'il ne serait pas resté insensible en présence de Napoléon avec son grand caractère, son courage et son génie, surtout s'il l'eût comparé aux princes avec lesquels il avait eu à traiter, et dont il avait été

à même d'apprécier la nullité, la faiblesse, et surtout la lâcheté de l'un d'eux.

Georges, chef de bande, trouvait, en 1800, tout simple, tout naturel d'envoyer des assassins pour se défaire d'un homme. En 1804, il n'était plus le même. Il avait été appelé à traiter de la pacification de la Vendée ; son grade avait été sinon reconnu légalement, du moins admis de fait; le rôle d'assassin en chef ne lui convenait plus. C'était comme général qu'il voulait attaquer un général, son ennemi ; c'était un combat qu'il voulait livrer en plein jour, sous les yeux de tous ; Georges l'a dit, et rien dans les débats n'est venu le contredire, c'était avec une troupe égale en nombre à celle qui formait l'escorte du premier consul qu'il voulait l'attaquer.

Il s'est présenté un moment où le rapprochement eût été possible entre le premier consul et Georges, au caractère duquel Napoléon n'a pas craint de rendre pleine et entière justice; mais Napoléon, né dans l'aristocratie,

était resté aristocrate. Un grand nom exerçait sur lui une puissante influence. Lorsque la pacification de la Vendée fut signée, il reçut avec une excessive bienveillance tout ce qui, parmi les généraux vendéens, était marquis ou comte. Il n'eut pour le général Georges, parce qu'il était simplement M. Georges Cadoudal, qu'un coup-d'œil de mépris, que des paroles dures et amères.

Supposez maintenant que Napoléon ait usé avec Georges de cette prestigieuse fascination à l'aide de laquelle il soumettait si facilement ses adversaires les plus prononcés; supposez qu'au lieu de ce regard de mépris jeté sur le chef de bande, le général Georges eût vu le coup-d'œil de Napoléon, si fier quand il le voulait, si doux quand il le permettait; supposez qu'au lieu de paroles dures et amères Georges eût entendu les mots encourageans, consolans que Napoléon savait si bien dire: sera-t-il alors déraisonnable de penser que Georges avec son talent (car il en avait), et son carac-

tère si énergiquement prononcé, aurait pu devenir l'un des généraux les plus distingués de notre armée?

Georges, rebuté, humilié, devint un conspirateur.

XVIII.

PICHEGRU.

Quand un homme accusé d'un grand crime politique meurt en prison, on crie à l'empoisonnement si sa mort est naturelle; à l'assassinat en cas de suicide : il en est des conspirateurs importans comme des princes, pour eux les chances ordinaires de la vie disparaissent; à l'abri de toutes les maladies qui affligent l'espèce humaine, il ne leur reste que la mort violente, sans cela ils seraient immortels.

Pichegru s'est étranglé au Temple; on n'oserait plus aujourd'hui reproduire la fable absurde de l'introduction de Mamelucks dans la prison pour le mettre à mort. La culpabilité de Pichegru était évidente comme la lumière: il s'est tué parce qu'il se regardait comme perdu d'honneur et de fait; de fait pour n'avoir pas réussi, d'honneur pour avoir trahi la république en traitant avec les Bourbons, pour de l'argent, alors qu'il était revêtu d'un commandement important.

Pichegru n'a pas été assassiné, et cette discussion est aujourd'hui vraiment puérile, parce qu'il est évident que sa vie importait à l'accusation dirigée contre lui, Moreau et leurs complices.

« Nous avons perdu la meilleure pièce de conviction contre Moreau. » C'est en ces termes que M. Réal annonçait au premier consul la mort de Pichegru; et la réponse de Bonaparte fut : « Voilà une belle fin pour le vainqueur de la Hollande. »

Si Pichegru ne s'était pas tué, il aurait bien certainement été condamné à mort, mais il n'aurait pas été exécuté; le premier consul s'en était expliqué d'une manière formelle.

« Vous allez interroger Pichegru, dit-il à » M. Réal : avant de commettre une faute, il a » bien et honorablement servi son pays; je n'ai » pas besoin de son sang : dites-lui qu'il faut » regarder tout ceci comme une bataille per- » due. Il ne pourrait rester en France, pres- » sentez-le sur Cayenne : il connaît le pays, » on pourrait lui faire là une belle position. »

Pichegru avait trop de finesse pour ne pas comprendre tout d'abord l'intention de cette demi-confidence; il parla avec abandon de Cayenne et de ce qu'on pourrait y opérer : « Avec six millions, dit-il, et six mille nègres » on ferait de Cayenne le plus important de » nos établissemens coloniaux. »

Malheureusement M. Réal ne revit plus Pichegru, auquel il avait très-ouvertement offert ses bons offices auprès du premier consul.

Quelques jours avant que le complice de Georges ne fût trouvé étranglé dans son lit, il avait dit au concierge du Temple : « Je vois » bien que M. Réal a voulu m'amuser avec son » histoire de Cayenne. »

Pichegru lors de sa mort n'était pas gardé à vue dans sa prison; pendant les premiers jours, deux gendarmes placés dans sa chambre ne le quittaient pas un seul instant. Cette surveillance le fatiguait, il demanda à en être délivré. Le premier consul, informé de son désir, répondit :

« Quand un homme veut se tuer, il en » trouve toujours l'occasion; ne tourmentez » pas Pichegru; ôtez-lui ses gendarmes, puisque » cela l'ennuie. »

Toutes ces manifestations d'intérêt du premier consul pour Pichegru ont été perfidement travesties par les ennemis de Napoléon. Mais aujourd'hui qui oserait accuser l'empereur de cruauté? Je le demanderais avec confiance à ses adversaires les plus décidés; je le

demanderais à l'auteur d'un joli petit ouvrage intitulé *l'Ogre de Corse*, publié en 1815; je le demanderais à l'homme qui, probablement pour ce chef-d'œuvre, jouit encore aujourd'hui d'une pension sur les fonds destinés à encourager la littérature : qu'il dise s'il a jamais pensé ce qu'il a écrit de la cruauté *native* de Napoléon.

Les Bourbons ont fait élever ou laissé élever une statue à Pichegru : ils ont eu raison ; Pichegru, qui trahissait la république, a fait en conscience tout ce qui dépendait de lui pour exécuter le marché qu'il avait conclu avec les Bourbons. Il avait demandé, en cas de succès, le bâton de maréchal de France, le titre de duc, le cordon rouge, le domaine de Chambord et 200,000 francs de rente. Son enjeu à lui, c'étaient son honneur et sa tête : il a perdu la partie; une statue ne répare rien.

XIX.

LE DOMAINE DE CHAMBORD.

C'est une singulière destinée que celle de ce domaine de Chambord! Il est peu de propriétés en France qui aient été autant de fois vendues que celle-ci a été donnée.

En 1797, Louis XVIII, qui ne possédait Chambord *qu'en sa qualité de roi de France et de Navarre*, l'érigea en duché pour en faire don à Pichegru comme prix de sa trahison.

En 1799, le même Louis XVIII, qui avait bien quelques raisons pour considérer sa première donation comme nulle, transféra le domaine de Chambord, sous la garantie de l'em-

pereur de Russie, à Barras pour une défection promise.

En 1802, lá commission de constitution offrit le domaine de Chambord à Bonaparte, qui n'en voulut pas.

En 1804, l'empereur laissa entrer Chambord dans le domaine impérial.

En 1808, par le traité de Bayonne, signé le 12 avril, Chambord fut donné en toute propriété au roi d'Espagne Charles IV.

En 1810, l'empereur fit don de Chambord au prince de Neufchâtel, avec charge d'entretien et de reversibilité en cas d'extinction de la ligne masculine. Berthier n'alla jamais à Chambord, et laissa tomber le château en ruines.

En 1820, la famille du prince de Neufchâtel, sans tenir aucun compte de la condition de reversibilité imposée au donataire, vendit Chambord à une commission qui l'acheta, au moyen d'une souscription, *librement consentie*, sous peine de destitution, par tous les employés civils et militaires de France. La com-

mission offrit ce domaine au duc de Bordeaux, et Charles X voulut bien permettre que Chambord fût compris dans l'apanage du jeune prince.

En 1832, enfin, les tribunaux ont décidé que le duc de Bordeaux était légitimement dépossédé. Chambord est rentré dans le domaine public. A qui le donnera-t-on?

XX.

MOREAU.

La culpabilité de Moreau dans la conspiration de 1804 est aussi impossible à révoquer en doute que celle de Pichegru; plus tard Moreau n'a pas hésité à s'en vanter. Le premier consul était convaincu de la culpabilité de

Moreau, et cependant il avait voulu le sauver. Une fois Moreau traduit devant le tribunal, le premier consul s'attendait à une condamnation capitale : il aurait fait grâce, il l'avait promis : Napoléon prisait trop la gloire des armes pour permettre que le sang d'un général qui avait remporté des victoires rougît l'échafaud. Je n'aurais pas répondu de la vie de Moreau sous un prince dont l'épée serait restée vierge. Le premier consul vit un acte de faiblesse dans l'arrêt du tribunal criminel, qui ne condamnait Moreau qu'à deux ans de prison. « Deux ans de prison, dit-il,
» c'est bien; c'est absolument comme si Mo-
» reau eût volé un mouchoir. »

Bonaparte accusait de faiblesse le tribunal criminel de la Seine, et il ne disait pas trop.

Devant leurs juges, le rôle des accusés de la conspiration de Georges n'était plus le même que dans l'instruction. Dans l'instruction, et avec l'espoir qu'on reculerait devant la mise en accusation de Moreau, le rôle des

prévenus était de se placer derrière ce général, de le présenter comme leur chef. Devant les juges, et Moreau y étant, ils n'avaient plus d'espoir que dans une commotion politique. Pour cela, il fallait montrer innocent et pur ce général, si énergiquement défendu déjà par la gloire de son nom, par l'affection, le dévouement des généraux et des officiers qu'il avait conduits à la victoire; il fallait, en un mot, le présenter comme le rival de talent et de gloire du premier consul, comme la victime de sa jalousie.

Par ce mode de procéder, qu'adoptait assez vivement l'opinion publique, la mission du tribunal se trouvait insensiblement changée. Ce n'était plus une conspiration, ce n'étaient plus des conspirateurs qu'il avait à juger : son rôle devenait politique, et l'on sait combien, malheureusement, les juges sont enclins à s'emparer d'un rôle politique. Le tribunal, par l'habileté de la défense, était amené à se prononcer entre Moreau et son heureux rival.

Le premier consul avait admirablement senti

cette situation; aussi disait-il, en parlant du tribunal criminel, qui, dès les premières audiences, avait montré une grande partialité pour Moreau, *la dictature du palais de justice*, ou mieux encore *la dictature de M. Thuriot.*

J'ai dit que Moreau était aussi coupable que Pichegru. Cette énonciation appelle une distinction. Moreau était aussi coupable que Pichegru, mais d'une manière différente; et le genre de culpabilité de Moreau était de nature à expliquer, à justifier jusqu'à un certain point, l'espèce de faveur qui l'environnait. Déjà perçaient les projets ambitieux du premier consul; déjà Bonaparte était consul à vie. Le mot empereur n'avait pas encore été prononcé, mais on le murmurait partout. Or Pichegru avait pactisé avec les Bourbons, il avait pris ses garanties, il travaillait ouvertement pour eux. Moreau, au contraire, acceptant le complot, disait : « Faites » tout ce que vous voudrez de Bonaparte; mais » ne me parlez jamais des Bourbons : je n'en » veux pas. »

Moreau voulait probablement attendre l'événement, afin d'en profiter pour lui. Il y avait, entre Bonaparte et lui, guerre d'homme à homme, de général à général, rivalité d'ambition, et voilà tout.

On comprend dès lors qu'en face des projets ambitieux de Bonaparte, Moreau, présenté comme le dernier des Romains, comme le défenseur de la république expirante, devait obtenir la faveur et l'appui de tout ce que la république avait conservé en France d'amis dévoués; c'est-à-dire, dans l'armée, ceux que la puissance du génie de Napoléon n'avait pas encore fascinés, ceux qui n'avaient fait ni les campagnes d'Italie ni la guerre d'Égypte; dans l'ordre civil, tous ceux que leurs antécédens rattachaient à l'état de choses, ceux qui pouvaient redouter un changement; et enfin les républicains de bonne foi. La nation était ainsi fractionnée en deux partis, représentés jusque dans l'enceinte du tribunal.

Cette pensée de Moreau, opposée à celle de

Pichegru, serviteur des Bourbons, Moreau l'avait encore lorsqu'en 1812 il quittait l'Amérique; lorsqu'en 1813 il venait au camp des coalisés leur tracer le plan d'invasion de la France. Pas plus en 1813 qu'en 1804, il ne voulait des Bourbons; il les exécrait. On trouve la preuve de ses sentimens dans une lettre que lui adressait sa femme en 1813, lèttre qui fut interceptée. Sa femme le pressait d'adopter la cause des Bourbons : donc ce n'est pas cette cause que dès lors il prétendait servir.

Moreau était l'ennemi et le rival de Bonaparte personnellement; déjà, à une autre époque, le premier consul avait pu s'en convaincre; c'est à l'occasion d'une sorte de pamphlet en placard, imprimé en Bretagne et adressé à tous les officiers généraux et commandans des corps. Très-peu d'exemplaires de cette pièce arrivèrent à leur adresse; il y en eut un cependant qui parvint au général Rapatel, ancien aide-de-camp de Moreau, et son ami. Le premier consul chargea le ministre de

la police d'avoir, à ce sujet, une conférence avec Moreau. Le général, avec une apparence de légèreté dans le ton, se défendit mal; et, quand le ministre rendit compte de cette conférence au premier consul, il en reçut cette singulière réponse :

« Toutes ces sourdes menées m'ennuient et » me fatiguent. Si Moreau était à ma place, je » serais son premier aide-de-camp. S'il se croit » plus propre que moi à gouverner.... Lui, gou- » verner!..... Pauvre France! Qu'il vienne me » disputer le pouvoir; mais franchement, ou- » vertement: dites-lui de se trouver demain au » bois de Boulogne, à sept heures. Nos deux » sabres trancheront la difficulté. »

Le ministre de la police, chargé d'une pareille communication, revit Moreau, et lui persuada sans peine que ce n'était pas au bois de Boulogne qu'il devait aller le lendemain, mais aux Tuileries, à la réception du premier consul. Moreau y fut, et Bonaparte, prévenu dans la nuit, le reçut avec une bienveillance parti-

culière, et sans lui dire un seul mot de l'objet de la difficulté.

Jusqu'au dernier moment, Bonaparte espéra ramener Moreau par de bons procédés; mais Moreau, orgueilleusement intraitable, repoussa constamment ses avances. Moreau voyait, dans le premier consul, l'usurpateur d'un pouvoir qui aurait dû lui appartenir.

Lorsque Moreau, dénoncé par Roland, l'ami de Pichegru, fut arrêté et conduit au Temple, le premier consul, chargeant le grand-juge d'aller l'interroger, lui donna ses premières instructions en ces termes :

« Avant tout, voyez si Moreau veut me par-
» ler; dans ce cas, mettez-le dans votre voi-
» ture et amenez-le-moi; que tout se termine
» entre nous deux. »

Moreau voulut se taire.

XXI.

L'ART DE LA GUERRE.

A la première visite que Moreau, après sa belle retraite, fit au général Bonaparte, revenu de sa première campagne d'Italie, à la suite du traité de Campo-Formio, une conversation fort intéressante, sur l'art de la guerre, s'établit entre les deux généraux. Moreau, tout en recevant les complimens du général Bonaparte, s'excusait, en quelque sorte, d'avoir été obligé de reculer devant un ennemi supérieur en nombre.

— Que voulez-vous? lui répondit Bonaparte, nos forces sont trop divisées; et, en définitive,

la victoire doit toujours rester aux plus gros bataillons.

— C'est un principe matériellement vrai; mais vous nous avez prouvé, dans votre campagne d'Italie, qu'il n'est pas d'une application absolument rigoureuse. N'a-t-on pas vu souvent l'infériorité du nombre amplement balancée par la valeur, l'expérience, la discipline, et surtout par les talens du chef?

— Dans une bataille, oui; mais dans une guerre rarement.

— Alors vous réduisez l'art de la guerre à une donnée unique et bien simple : il ne s'agit que de lever plus de troupes que l'ennemi. A quoi bon, dans ce cas, la tactique et la stratégie, tout ce qui a été imaginé, enfin, pour compenser l'avantage du nombre?

— Entendons-nous. Je suis loin d'établir qu'avec une armée inférieure en nombre on ne puisse remporter des victoires sur une armée plus forte. Ces victoires seront dues à la valeur et à la discipline des troupes, au dé-

vouement des chefs, et peut-être au génie du général. Si ces victoires sont décisives, on pourra recueillir l'honneur de la campagne; mais si la guerre se prolonge, si elle dure plusieurs années, infailliblement le plus petit nombre succombera devant le plus grand.

Chaque changement, dans le système de la guerre, donne l'avantage à celui qui le met le premier en pratique. Frédéric a triomphé de tous ses ennemis, parce qu'il a apporté, dans la lutte, un nouveau système de guerre; parce qu'il a opposé à l'ordre de bataille irrégulier de ses devanciers sa tactique rigoureusement calculée, son organisation régulière, à leur organisation imparfaite, sa discipline puissante au désordre de leurs armées.

Nous avons vaincu l'école de Frédéric, parce que nous avons aussi créé un système; à sa stratégie méthodique, à sa tactique, dont tous les mouvemens sont prévus, nous avons opposé la rapidité des marches et l'imprévu. Dans les premières guerres que la république a eu

à soutenir, nous avions affaire à des généraux de l'école de Frédéric. Ils attendaient, pour entrer en campagne, que leur plan fût bien mûri; ils ne se mettaient en marche qu'après avoir longuement étudié et calculé, sur la carte, les moindres accidens de terrain. Tous leurs mouvemens étaient tracés d'avance, d'avance ils avaient réglé les nôtres.

S'ils livraient bataille, c'était pour eux un problème de mathématiques, résolu sur le tableau, et dont ils venaient faire l'application sur le terrain.

A ces calculs, qu'opposions-nous? notre système nouveau. L'ennemi avait réglé nos marches par étapes: suivant lui, nous devions arriver à un jour marqué sur le terrain qu'il avait choisi; mais nous avions fait trois étapes par jour, et il nous rencontrait trois jours plus tôt et sur un terrain qu'il n'avait pas étudié.

Les savans généraux acceptaient-ils le combat que nous leur présentions, ils régularisaient leurs lignes, leur réserve, prenaient

toutes les précautions que la science de la guerre peut indiquer; puis il arrivait qu'un colonel de hussards, désireux d'une broderie de général, saisissait un flottement dans une manœuvre pour se jeter avec sept ou huit cents chevaux sur le point où il entrevoyait le désordre, et y opérait une trouée dont l'effet se faisait sentir jusqu'aux extrémités des lignes. Quand pareille chose se présentait, les généraux ennemis étaient complètement désorientés : *le mouvement n'avait pas été convenu.* C'est de cette manière qu'ils ont perdu dix batailles contre nous. Un général autrichien, pris dans la campagne d'Italie, disait à des officiers de notre armée : « J'aime beaucoup mieux » être prisonnier que de continuer la guerre » avec vous; il n'y a plus rien de convenu, il » n'y a plus de science; on ne s'y reconnaît » plus. »

Dans nos premières guerres, ce système n'en était pas un : c'était le résultat naturel de l'ardeur patriotique, de l'enthousiasme

des jeunes soldats, des jeunes officiers, des jeunes généraux de la république; l'expérience seule a fait de tout cela un système; et, pour traduire ce système en mots, on peut dire qu'aujourd'hui l'art de la guerre est l'art de porter sur un point donné plus de forces, et en moins de temps que l'ennemi.

L'art de la guerre est donc de deviner sur un champ de bataille le point où se portera le coup décisif, et d'y présenter plus de forces que l'ennemi : c'est là le secret du grand capitaine, c'est là le génie de la guerre. Écraser un ennemi plus faible, disperser des bandes de pillards indisciplinés, ce n'est pas de l'art, c'est à peine du métier; mais, avec une petite armée, présenter toujours à son ennemi des forces supérieures sur le point où il doit attaquer, où on le forcera d'attaquer, c'est là le génie, c'est là ce qui constitue le général.

Frédéric a fait de la guerre une science, nous en avons fait un art; ce n'est plus un calcul, c'est une œuvre du génie.

Et avee cela on gagne des batailles, on triomphe pendant quatre, six, huit campagnes; et, si on est réellement inférieur en nombre, on finit par être vaincu, parce que les victoires usent plus lentement, mais aussi sûrement que les défaites.

On est vaincu, à moins, toutefois, qu'on ne soit attaqué chez soi. Un peuple qui se laisse envahir est un peuple sans courage; il n'y a pas au monde de puissance suffisante pour envahir un peuple qui ne veut pas être envahi. »

XXII.

LE PARFUMEUR CARON.

On n'a pu assister, sous la restauration, aux séances de la chambre des député, sans avoir remarqué deux hommes, véritables meubles de la représentation nationale, qui, après avoir escorté le président à son entrée dans la salle, allaient méthodiquement s'asseoir en face du bureau, le dos tourné au banc des ministres et des commissaires du roi, et se tenaient là immobiles jusqu'à la fin des séances. Les deux hommes dont nous voulons parler étaient des *messagers d'état.*

Ces meubles de la représentation nationale, véritables objets de luxe, n'étaient mobilisés que dans les cas fort rares d'une communication de la Chambre des députés à la Chambre des pairs. Sous la restauration, les membres

des deux chambres ne jouissaient pas du droit d'initiative en matière de lois, et usaient fort rarement de celui de *propositions*; de telle sorte que le rôle des messagers d'état se bornait, à part l'introduction du président, à aller, une fois par an, annoncer à la Chambre des pairs que la Chambre des députés était définitivement constituée.

Sous la restauration, on avait affublé les messagers d'état d'un habit à la française, et d'une large écharpe blanche; on leur attachait aussi au côté une épée, qui paraissait beaucoup les embarrasser.

L'un de ces deux hommes était poudré *à frimas*, l'autre avait la tête couverte d'une perruque, sœur jumelle de celle du feu comte Lanjuinais.

Le premier, la tête poudrée, avait commencé sa *carrière législative* avec la première de nos assemblées. Comme employé des archives et comme messager d'état, il avait été des États-généraux, de la Constituante, de l'Assemblée

nationale, de la Convention, du Conseil des cinq-cents, du Corps législatif, de la Chambre des députés, de la Chambre des représentans, puis encore de la Chambre des députés sous deux rois; il est encore aujourd'hui, je pense, au même poste. Ce brave homme reconnaît avoir prêté quarante-quatre sermens; il les a tous tenus aussi religieusement.

Le second, l'homme à la perruque, ne datait pas d'aussi loin, dans la carrière législative du moins : il n'a prêté qu'un serment, et n'a jamais changé la couleur de son écharpe; c'est une acquisition de la chambre dite *introuvable*.

Caron (c'est le nom du messager d'état à la perruque) était originairement parfumeur, rue de l'Abbaye. Il devait sa place à la haute protection de la duchesse d'Angoulême; ses titres, à la faveur de cette princesse, étaient d'avoir prêté sa maison pour les réunions des conspirateurs de Georges.

La police d'alors, qu'on dit avoir été si rigoureuse, si cruelle, avait épargné le complai-

sant parfumeur, qui, sous la restauration, n'a pas manqué sans doute de publier les épouvantables dangers auxquels son courage l'avait fait échapper.

Caron affectait, dans sa boutique de la rue de l'Abbaye, une grande dévotion; ce qui ne l'empêchait pas de vivre en concubinage avec une assez jolie femme, et d'éveiller, par le bruit de ses amours illégitimes, l'esprit et les sens d'une gentille nièce de treize à quatorze ans.

Lorsque la conspiration de 1804 fut découverte, Caron ne cessa pas d'être utile aux conspirateurs; sa maison servit d'asile momentané à plusieurs d'entre eux; et, malgré la loi qui punissait de mort ceux qui donnaient asile aux proscrits, qualifiés de brigands, loi qui ne fut pas exécutée, Caron ne fut ni inquiété, ni poursuivi, ni emprisonné.

Interrogés, par l'un des conseillers d'état chargés de l'instruction préliminaire du procès, Caron et sa concubine nièrent avec obstination toute participation, même indirecte,

au complot. La pauvre petite nièce, à laquelle on avait dicté un rôle, n'eut pas le courage de le remplir ; pressée de questions, elle avoua tout, mais avec une naïveté pleine d'originalité. Voici en quels termes elle répondit :

— Qui a pu décider vos parens à recevoir chez eux les gens qui s'y réunissaient pour conspirer ?

— Je ne sais pas, monsieur, s'ils se réunissaient pour conspirer : je ne le crois pas ; mais ce que je sais, c'est que mes parens les ont reçus sur la recommandation de M. le vicaire de Saint-Sulpice.

— La recommandation du vicaire a suffi pour les déterminer ?

— Oh! non, monsieur ; ils ont fait dire une messe du Saint-Esprit.

— Ah! et qu'a répondu le Saint-Esprit ?

— Monsieur, il n'a pas répondu du tout.

— Alors, puisque le Saint-Esprit refusait de répondre, comment vos parens ont-ils pu se décider à une chose sur laquelle ils doutaient ?

— Mais, monsieur, qui ne dit mot consent; c'est ainsi que mes parens l'ont entendu.

XXIII.

PITT ET FOX.

« Que penser, disait Pitt à M. Otto, d'un » gouvernement toujours à la merci d'un coup » de poignard? »

Et quand Pitt avait le courage de dire ces paroles, l'Angleterre avait soudoyé les agens de la machine infernale; la France devait au gouvernement anglais les trois débarquemens de Biville, les armes et l'argent pour la conspiration de Georges, sans compter les secours en argent, armes et munitions, précédemment jetés dans la Vendée. Pitt parlait ainsi du gou-

vernement français, alors qu'un capitaine de la marine royale anglaise avait accepté la mission de transporter et de débarquer sur les côtes de France ceux qui se proposaient d'assassiner Bonaparte.

Napoléon n'eut jamais l'occasion de répondre à Pitt; mais il répondit à un homme digne de l'entendre, quand, parlant de l'Angleterre, il disait à M. Fox : « Que penser d'un gouver-» nement qui arme des assassins contre moi? » M. Fox rougit pour l'Angleterre.

Plus tard, lorsque vers 1806, un nommé Guillet, ancien paumier des princes, vint à Londres trouver Fox pour lui proposer d'assassiner Napoléon, Fox s'empressa d'écrire au ministre des relations extérieures, M. de Talleyrand, pour le lui dénoncer. Sa lettre était pleine de toute l'indignation d'une âme honnête, frémissant encore de la proposition d'un crime. « Les lois anglaises ne me permettent » pas, disait-il, de traiter cet homme comme » il le mérite; je ne puis que le chasser d'An-

» gleterre; mais je trouverai moyen de le re-
» tenir assez long-temps pour que vous soyez
» sur vos gardes. »

Guillet ne rentra pas en France; en 1809, il fut pris en Allemagne, amené à Paris et enfermé à Bicêtre : il eut l'audace alors d'accuser Fox de l'avoir fait venir en Angleterre pour l'engager à assassiner l'empereur.

Depuis la révolution de juillet, depuis que la guerre civile désole la péninsule, un homme, dont la figure accuse soixante à soixante-cinq ans, s'est présenté à l'un des bureaux de la division de la police générale au ministère de l'intérieur, s'offrant pour remplir une mission difficile, en Espagne, par exemple. Cet homme, qui a déclaré se nommer Guillet, a été assez mal reçu par le chef de bureau auquel il s'est adressé. Si on l'eût un peu pressé de questions, si le nom de don Carlos eût été prononcé, peut-être il aurait offert de s'emparer de la personne de ce prince. Le Guillet de 1834 ne serait-il pas le Guillet de 1806?

XXIV.

LE BARON DE F......, AUJOURD'HUI PAIR DE FRANCE.

Le baron de F..... est un homme de talent, grand administrateur et légiste profond. Sa capacité a été appréciée depuis trente-cinq ans par tous ceux qui ont eu des rapports avec lui. Sur ce point, l'empereur lui a souvent rendu justice; il reconnaissait aussi tout ce qu'avaient d'honorable le caractère et la conduite du baron de F....., et cependant jamais il ne lui a témoigné la moindre bienveillance, jamais il ne lui a accordé aucune faveur, jamais il ne lui a donné une de ces hautes missions, de ces missions de confiance dont il aimait à charger les membres de son conseil d'état. Maître des requêtes à la création de ce con-

seil, la restauration a trouvé M. le baron de F..... toujours maître des requêtes.

Sous l'empire, c'était quelque chose que le titre de maître des requêtes. M. Alexandre Lameth, préfet du département du Pô, avec 50,000 fr. de traitement et 100,000 fr. de frais de représentation, n'était que maître des requêtes. M. Dupont Delporte, préfet de Parme et neveu du duc de Bassano, n'était que maître des requêtes. M. de Chabrol, depuis ministre de la marine et des finances, et, sous l'empire, intendant-général des finances à Florence, et plus tard à Alexandrie, n'était que maître des requêtes; mais alors un maître des requêtes pouvait être appelé à tout. On a vu un simple auditeur au conseil d'état, M. Taboureau, intendant-général des finances du Piémont. M. le baron de F..... est peut-être le seul maître des requêtes qui soit constamment resté à faire des rapports au conseil d'état.

Je ne sais si M. le baron de F..... connaît aujourd'hui le motif de la disgrâce qui a si long-

temps pesé sur lui, disgrâce qui a dû d'autant plus l'étonner, qu'aux premiers jours du consulat il s'était vu accueilli avec une extrême faveur. Si j'ai le bonheur qu'il me lise, s'il se reconnaît, et s'il veut bien repasser ses souvenirs de trente-trois ans, il trouvera ce motif au point que je vais lui indiquer.

Le premier consul était allé faire une promenade dans les environs de Morfontaine; il était en calèche avec sa sœur Élisa, depuis grande-duchesse de Toscane; sa voiture était suivie de deux autres, dans lesquelles se trouvaient des aides-de-camp et plusieurs personnes de sa familiarité, entre autres M. de F.... Bonaparte s'était fait amener, à une halte convenue, plusieurs chevaux limousins qu'il devait examiner. L'un d'eux lui plut; il voulut l'essayer et le monta; peu de minutes après, le cheval fit un violent écart, et désarçonna son cavalier, qui fut jeté, la tête contre un massif d'arbres.

Le premier consul était complètement éva-

noui; un instant on put le croire mort; des hommes furent expédiés en toute hâte pour aller chercher des secours. La sœur de Bonaparte s'était assise à terre, tenant la tête de son frère sur ses genoux, et se consumait en efforts impuissans pour le rappeler à la vie: toutes les personnes présentes formaient un groupe autour d'eux. M. de F..... fit entendre ces mots, dits assez bas cependant : *Il faudrait avertir sur-le-champ Cambacérès*. Dans le moment, Bonaparte revenait à lui; il n'avait pas encore ouvert les yeux, mais il avait entendu les paroles prononcées, et avait reconnu la voix. Une seconde après, ayant complètement repris ses sens, il lança un coup-d'œil furieux sur le point du groupe d'où les paroles étaient parties, se fit remettre dans sa calèche, et donna sur-le-champ l'ordre de partir.

Depuis, et jusqu'à son abdication, il eut l'étrange faiblesse de ne pouvoir pardonner à M. de F..... d'avoir conçu un instant la pensée qu'il pouvait mourir.

XXV.

MOTIFS PROBABLES DE L'ARRESTATION ET DE LA CONDAMNATION DU DUC D'ENGHIEN.

La condamnation à mort du duc d'Enghien était un acte si peu prévu, si peu en harmonie avec le caractère et les habitudes de Napoléon, que toutes les suppositions sur les motifs de ce fait extraordinaire devaient être facilement admises. On a pu croire que l'arrestation du duc d'Enghien était un sacrifice fait au parti jacobin, qui, pour pardonner le consulat à vie, exigeait une preuve formelle de rupture avec l'ancienne dynastie et le parti de l'émigration. On a pu penser aussi que l'enlèvement du prince sur une terre étrangère était un acte de

haute politique conseillé par M. de Talleyrand, un défi jeté aux puissances qui donnaient asile aux Bourbons, en un mot, une menace révolutionnaire. Napoléon, ayant à s'expliquer à Sainte-Hélène sur ce fait important, qui précéda de peu de jours son avénement à l'empire, l'a toujours présenté comme une juste représaille des intrigues criminelles dont les Bourbons et leurs amis ne cessaient de l'environner, comme une réponse terrible à l'explosion de la machine infernale et à la conspiration de Georges. Mais l'enlèvement du prince fut si subitement décidé, si rapidement exécuté, si promptement suivi du jugement, de la condamnation et de la mort, qu'il devait se rencontrer là une cause plus puissante, un motif plus immédiat qu'une négociation avec un parti, qu'une profonde combinaison politique. Or de cette cause, de ce motif, l'empereur n'a jamais rien dit.

Les faiseurs d'histoire à froid ont construit, sur la mort du duc d'Enghien, un drame dans

lequel ils ont distribué les rôles suivant le caractère connu des personnages dont ils voulaient garnir la scène. Ainsi ils ont pris Joséphine, dont la bonté était si généralement connue, pour la précipiter aux genoux de son mari, lui demandant avec larmes et sanglots la grâce du jeune duc; ils ont appelé à leur aide la haute raison du second consul Cambacérès, adressant à son collègue et maître les plus graves admonitions. Malheureusement, il est plus que probable, que Joséphine et Cambacérès n'ont eu connaissance de l'arrestation, du jugement, de la condamnation et de l'exécution du duc d'Enghien, que le 21 mars au matin, avec la population de Paris, avec M. Réal lui-même, l'un des chefs les plus importans de la police.

Dans l'affaire du duc d'Enghien, il y eut de tout ce qu'on a dit, excepté toutefois une garantie donnée au parti jacobin : à ce parti, malheureusement, Napoléon ne sut jamais en donner. Il y eut certainement besoin de repré-

sailles menaces à l'étranger, mais il y eut surtout colère et erreur funeste.

Je vais transcrire une version à laquelle je crois profondément; elle me paraît bien appropriée aux circonstances, aux caractères, aux exigences du moment; les faits s'y enchaînent dans un ordre naturel, et chez moi, jusqu'ici, rien n'est encore venu la démentir.

Lorsqu'on commença à voir clair dans la conspiration de Georges, on sut que ce chef audacieux avait mis à l'exécution de son projet une condition expresse : la présence à Paris d'un des princes de la famille royale, qu'il prétendait rétablir.

Georges Cadoudal, MM. de Polignac, de Rivière, et plusieurs autres, annoncent, dans des correspondances saisies, et qui ont figuré au procès, qu'ils sont venus d'Angleterre à Paris pour attaquer de vive force le premier consul. Leur troupe est formée, disent-ils, et attend sous les armes un Bourbon qui doit donner le signal.

Dans la pensée des conjurés, le prince at-

tendu était le comte d'Artois; aucune pièce, aucun aveu ne le disait : or on sait qu'en pareilles circonstances le comte d'Artois était difficile à remuer, il l'avait prouvé. Mais Georges tenait fortement à son idée : il voulait que, dans le moment même où le gouvernement serait brisé dans la personne de son chef, un prince français se trouvât prêt à saisir l'autorité, pour s'entourer de ses partisans, et empêcher que les débris épars de la république ne pussent se réunir.

Quel était le prince attendu? voilà ce que la police cherchait avec activité. On sut sans peine que le comte de Provence, Louis XVIII, était en Pologne avec le duc d'Angoulême; que le comte d'Artois, le duc de Berri et le duc d'Orléans étaient en Angleterre. On sut que tous ces princes vivaient retirés, et que rien chez eux n'annonçait l'intention d'une démarche importante.

Sur ces entrefaites le général Moncey, inspecteur-général de la gendarmerie, vint com-

muniquer au premier consul un rapport qui lui était adressé par un officier de gendarmerie, chargé de faire une reconnaissance déguisée dans les environs d'Ettenheim, résidence du duc d'Enghien. La police, quoi qu'on ait pu dire, connaissait parfaitement le séjour de ce prince, à quatre lieues de la frontière de France; elle l'observait attentivement, suivant toutes ses démarches, sans l'inquiéter; elle allait même jusqu'à le laisser venir, en cachette, au spectacle à Strasbourg: le duc d'Enghien tourmenté lui aurait semblé plus dangereux. Le malheur voulut que, dans cette déplorable affaire, le premier consul, par je ne sais quel sentiment de défiance, laissât la police absolument de côté. Un mot de M. Réal aurait tout éclairci.

Dans son rapport, l'officier de gendarmerie mandait à son chef que le duc vivait, en apparence, paisible à Etteinheim, mais qu'il avait près de lui plusieurs officiers généraux émigrés, dont l'un était le général Dumouriez, et un

Anglais, colonel, toujours suivant le rapport.

L'officier de gendarmerie avait mal entendu ou mal écrit. Celui qu'il désignait sous le nom du général Dumouriez était M. de Thumery, et le prétendu colonel anglais un écuyer, un piqueur au service du prince.

Cette fatale révélation, qui se liait si naturellement avec tout ce qu'on savait déjà du complot, fut, pour le premier consul, un trait de lumière. Le prince attendu, c'était le duc d'Enghien. La présence, près de lui, du général Dumouriez, s'expliquait par la nécessité de combiner un plan d'invasion de la France, qui aurait coïncidé avec l'attentat de Georges et la levée de bouclier de Pichegru, et enfin l'arrivée *au quartier-général du prince* d'un *commissaire anglais* était une nouvelle et surabondante preuve de l'assistance promise par l'Angleterre et de sa participation avouée.

On voit que, dans l'ordre de pensées que créait le rapport de l'officier de gendarmerie, tout prenait un caractère particulier, qui ce-

pendant n'avait rien que de fort naturel. Peu de temps auparavant une démarche diplomatique avait été faite par M. de Caulaincourt auprès de l'électeur de Bade pour obtenir l'éloignement du duc d'Enghien. La réponse évasive de l'électeur et les dispositions douteuses qu'on lui connaissait paraissaient coïncider avec l'attitude prétendue hostile du prince. La maison d'Ettenheim devenait un quartier-général, et le piqueur, devenu colonel, un commissaire du gouvernement anglais.

Bonaparte, assez généralement difficile à persuader, saisissait une idée avec d'autant plus de vivacité qu'elle ne lui était pas suggérée; dans ce cas, rien n'était capable d'ébranler sa conviction : il évitait même avec soin tout ce qui, en l'éclairant, aurait pu changer ses déterminations. La lecture du rapport causa chez lui une vive irritation ; il y voyait toute l'étendue, toutes les ramifications d'un complot. A l'instant son parti fut pris; peu d'heures après ses ordres étaient donnés:

dès lors l'arrêt de mort du duc d'Enghien était prononcé.

Pendant plusieurs jours, le premier consul fut presque inabordable, tant son humeur était sombre. Par moment, sortant de ses réflexions, il laissait échapper des paroles de colère et de menaces. A travers ces imprécations heurtées, Cambacérès saisit une fois le mot de *Bourbon:* alors, seulement alors, et sans qu'il fût aucunement question du duc d'Enghien, il crut pouvoir risquer une observation : il fit entendre que, dans le cas où un prince de la famille déchue serait saisi en France, il serait bien de le traiter avec indulgence : appelant à son aide les principes de droit public sur la matière, il cita Blackstone, qui ne veut pas que les efforts que fait un prince dépossédé pour reconquérir ce qu'il a perdu soient considérés comme punissables autrement que par l'exil.

« Croyez-vous donc, monsieur, s'écria Bo-
» naparte, que je me laisserai assassiner comme
» un chien? que je ne rejetterai pas à d'autres

» les terreurs dont on veut environner ma vie ?
» Non, non, je frapperai un coup qui les fera
» tous trembler. »

Les ordres du premier consul avaient été donnés à ses affidés les plus dévoués. Le duc d'Enghien était arrêté, amené à Vincennes, jugé et condamné, avant que les ministres et la police en sussent rien. M. Réal se rendait à Vincennes, le 21 mars, à neuf heures du matin, pour interroger le prince, non pas en vertu d'une mission qui lui aurait été donnée, mais sur l'avis de son arrivée, transmis, par le directeur de la prison de Vincennes, dans le rapport journalier qu'il adressait, *au conseiller d'état spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la république*. Déjà, depuis six heures, le duc d'Enghien avait cessé d'exister, lorsque M. Réal rencontra, à la barrière Saint-Antoine, le général Savary, qui lui fit rebrousser chemin.

Ce qu'on vient de lire était écrit lorsque,

me livrant à un nouvel examen des pièces relatives au jugement et à la condamnation du duc d'Enghien, j'ai trouvé deux indications qui me paraissent favorables à l'opinion que j'ai émise.

Je trouve 1° dans l'interrogatoire que M. Dautaucourt, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, capitaine-rapporteur, fit subir au prince : *l'an XII de la république, le 29 ventôse, douze heures du soir :*

« A lui demandé *s'il connaît l'ex-général Du-*
» *mouriez, s'il a eu des relations avec lui?* a ré-
» pondu : Pas davantage; je ne l'ai jamais vu. »

Ces mots *pas davantage* se rapportent à la réponse négative qui précède immédiatement dans l'interrogatoire, réponse à une question relative à Pichegru.

Je trouve encore, dans le jugement tel qu'il a été publié, je dis *publié*, et non pas *rendu*; plus tard on verra pourquoi :

« Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc
» d'Enghien, etc., etc....., accusé :

» 1°..... 2°...... 3°..... 4°..... 5°.....

» 6° D'être l'un des fauteurs et complices de » la conspiration tramée par les Anglais contre » la vie du premier consul, *et devant, en cas* » *de succès de cette conspiration, entrer en* » *France.* * »

XXVI.

LA MINUTE DU JUGEMENT DU DUC D'ENGHIEN.

Je ne prétends pas me prononcer ici sur l'arrestation, le jugement et la condamnation du duc d'Enghien ; c'est une question trop brûlante. Dans ma conviction, le duc d'Enghien

* Au surplus, le maréchal Moncey vit heureusement encore : on pourrait, au besoin, consulter ses souvenirs.

était entré, comme tous les princes de sa famille, dans la vaste conspiration formée contre le gouvernement français et son chef; mais je suis prêt à admettre que, très-disposé à agir, il n'agissait pas au moment où il fut arrêté. On a fait dire à l'un des hommes les plus profonds et les plus savans de l'empire que la condamnation du duc d'Enghien fut plus qu'un crime, que ce fut une faute. L'homme auquel on a prêté ces paroles machiavéliques savait fort bien que, si l'arrestation et l'exécution du duc furent un crime, parce que, dans cette procédure extraordinaire, toutes les formalités protectrices de la loi furent violées, du moins, et l'expérience le lui a prouvé, ce ne fut pas une faute, car cette mort mit fin, comme par enchantement, à toutes les petites conspirations princières que la police avait tous les jours à déjouer. Ce n'est pas, au surplus, ce dont je prétends m'occuper, je veux seulement établir un fait.

Pendant les quinze années de la restaura-

tion, de nombreux ouvrages ont été publiés sur le jugement et la mort du duc d'Enghien. Des hommes repentans, alors que le repentir pouvait valoir (j'entends *pouvait rapporter*) quelque chose, se sont renvoyé comme à plaisir l'accusation d'avoir plus ou moins contribué à cet événement. Une chose à laquelle on n'a pas fait attention, c'est que le texte véritable du jugement qui condamnait le prince ne figure pas dans ces ouvrages. La raison en est simple, c'est que ce texte, la minute authentique de ce jugement n'existe nulle part.

Un jugement condamnant le duc d'Enghien à la peine de mort a été inséré dans le *Moniteur* et crié dans les rues de Paris; mais ce n'est pas le jugement qui a été prononcé, ce n'est pas celui par suite duquel le duc a été fusillé.

Le jugement véritable était ainsi conçu (je copie fidèlement; les parties en blanc étaient aussi en blanc dans l'original):

« La commission, après avoir fait donner au » prévenu lecture de ses déclarations par l'or-

» gane de son président, et lui avoir demandé
» s'il avait quelque chose à ajouter dans ses
» moyens de défense, il a répondu n'avoir rien
» à dire de plus et y persister.

» Le président a fait retirer l'accusé; le con-
» seil délibérant à huis-clos, le président a re-
» cueilli les voix, en commençant par le plus
» jeune en grade; le président ayant émis son
» opinion le dernier, l'unanimité des voix l'a
» déclaré coupable....., et lui a appliqué l'art....
» de la loi du....., ainsi conçu....., et en consé-
» quence l'a condamné à la peine de mort.

» Ordonne que le présent jugement sera
» exécuté de suite à la diligence du capitaine-
» rapporteur, après en avoir donné lecture, en
» présence des différens détachemens des corps
» de la garnison, au condamné.

» Fait, clos et jugé sans désemparer, à Vin-
» cennes, les jours, mois et an que dessus, et
» avons signé. »

Un pareil jugement ne pouvait être publié, on le comprend; une nouvelle rédaction était

nécessaire. Aussi, le 30 ventôse de l'an XII de la république, le conseiller d'état, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la république, écrivait au général de brigade Hullin, commandant les grenadiers de la garde :

« Général,

» Je vous prie de me transmettre le jugement rendu ce matin contre le duc d'Enghien, ainsi que les interrogatoires qu'il a prêtés.

» Je vous serai obligé si vous pouvez le remettre à l'agent qui vous portera ma lettre.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» RÉAL. »

Un peu plus tard, nouvelle lettre du même conseiller d'état au général Hullin.

« Général,

» J'attends le jugement et les interrogatoires de l'ex-duc d'Enghien, pour me rendre à la Malmaison, auprès du premier consul.

» Veuillez me faire savoir à quelle heure je
» pourrai avoir ces pièces. Le porteur de ma
» lettre pourrait se charger du paquet, et at-
» tendre qu'il soit prêt, si les expéditions sont
» avancées.

» J'ai l'honneur, etc.,

» Réal. »

Enfin le jugement est envoyé, porté à la Malmaison et soumis au premier consul. Tout Paris s'entretenait déjà de l'exécution, qui avait eu lieu la nuit précédente : il y avait nécessité pour le gouvernement de s'expliquer. C'est alors que le nouveau jugement fut rédigé, tel qu'il a été publié. On n'avait pas sous la main les membres de la commission militaire pour prendre leurs signatures, on se contenta de faire figurer leurs noms au bas de la nouvelle rédaction, et l'ancienne fut annulée.

Je trouve encore une dernière pièce émanée de M. Réal; la voici :

« Paris, le 2 germinal de l'an XII de la république.

» Le conseiller d'état, etc., etc., a reçu du

» général de brigade Hullin, commandant les
» grenadiers à pied de la garde, un petit pa-
» quet contenant *des cheveux*, *un anneau d'or*
» *et une lettre*, ce petit paquet portant la sus-
» cription suivante : *Pour être remis à madame*
» *la princesse de Rohan*, *de la part du ci-devant*
» *duc d'Enghien*.

» RÉAL. »

Ainsi donc il est vrai de dire qu'il n'existe aucune minute *authentique* et *signée* du jugement par suite duquel le duc d'Enghien a été fusillé.

XXVII.

LE DUC DE VINCENNES.

Ceux qui lisent aujourd'hui nos feuilles politiques se feraient difficilement une idée de ce qu'étaient les journaux sous l'empire. D'abord le nombre en était fort restreint; Paris en comptait seulement quatre : *Moniteur*, le *Journal de l'Empire*, le *Journal de Paris*, et la *Gazette de France*. Le *Moniteur*, journal officiel, était ce qu'il est aujourd'hui; on ne le lit pas beaucoup, on le lisait moins encore, tant son *immense* format effrayait les plus intrépides. Le *Journal de l'Empire*, grâces aux spiri-

tuels feuilletons de Geoffroy, était devenu le journal en vogue; il avait acquis le plus haut degré de prospérité, 28,000 abonnés. Le *Journal de Paris* avait le monopole de la publication des jambes cassées, des suicides, des assassinats et des vols; sa clientelle, dans la classe moyenne de la population formait 8 à 10,000 souscripteurs. La *Gazette de France*, enfin, avait aussi sa spécialité de publication et de succès : c'était le journal religieux. La propriété de ces journaux n'était en quelque sorte que nominale, car l'empereur donnait des pensions sur les journaux, comme il en aurait accordé sur sa cassette.

Les journaux avaient la liberté d'imprimer tout ce que leur permettait le censeur impérial attaché à chacun d'eux; et tous les matins, le censeur impérial allait prendre le mot d'ordre chez le ministre de la police. Un journal était bientôt composé et imprimé : la matière contenue dans un numéro d'alors du *Journal de l'Empire*, du *Journal de Paris* et de la *Ga-*

zette de France réunis, ne remplirait pas la moitié d'un numéro du *Temps*. Il était inouï qu'un rédacteur vînt à son bureau passer quatre heures : tous les soirs, à sept heures ou huit heures au plus tard, le ministre de la police, recevait les numéros des journaux qui devaient paraître le lendemain.

L'empereur venait d'improviser son aristocratie : il avait nommé des ducs, des comtes et des barons. Suivant l'usage, les listes de nomination avaient été envoyées de la secrétairerie d'état aux journaux.

Le censeur impérial de la *Gazette de France* cumulait, avec cette place fort douce, celle de chef ou de sous-chef à l'administration des droits-réunis. Ce jour-là, s'ennuyant probablement à son bureau de la rue Sainte-Avoye, il s'en fut à *son bureau* de la rue Christine (celui de la *Gazette de France*), et, par désœuvrement, se fit présenter les épreuves du numéro du lendemain : c'était le numéro qui devait contenir la nomenclature de la noblesse impé-

riale. Tous les noms, un peu baroques, des nouveaux ducs, comtes et barons, avaient été correctement imprimés, à l'exception d'un seul : au lieu de *duc de Vicence;* on avait mis *duc de Vincennes.* Un compositeur d'imprimerie n'est pas absolument obligé de connaître *Vicence*; tout le monde en France savait la participation de M. de Caulaincourt au drame sanglant de Vincennes; le compositeur avait judicieusement pensé que l'empereur, voulant récompenser la conduite de M. de Caulaincourt dans cette circonstance, l'avait nommé *duc de Vincennes.*

Le censeur impérial, à l'idée de la colère de l'empereur si un pareil travestissement de nom lui avait été dénoncé, faillit se trouver mal. L'erreur était trop sanglante, en effet, pour qu'on pût croire à une faute involontaire.

XXVIII.

Mlle BOURGOIN A PÉTERSBOURG.

Après la paix de Tilsitt, M. de Caulaincourt, duc de Vicence, fut envoyé en qualité d'ambassadeur près la cour de Russie. L'empereur, qui ne négligeait aucun moyen, jugea à propos, pour renforcer son ambassade, de faire donner à Mlle Bourgoin, la plus jolie des actrices de la Comédie française, un congé d'un an qu'elle irait passer à Pétersbourg, au théâtre français fondé par l'empereur Paul.

Mlle Bourgoin partit donc avec de puissantes recommandations pour plusieurs grands seigneurs russes, et une recommandation toute

9

particulière pour l'ambassadeur de France.

M[lle] Bourgoin parut sur le théâtre de la cour; sa jolie figure fut remarquée par l'empereur Alexandre, qui déjà la connaissait de réputation; c'est ce qu'on voulait : elle fut mandée au palais; c'est encore ce à quoi on s'était attendu. Avant de s'y rendre, M[lle] Bourgoin eut une conférence avec l'ambassadeur, qui lui donna ses instructions; mais il est rare que des instructions données à une jolie femme qui va avoir une entrevue avec un prince, puissent tout comprendre : la suite prouvera que M. le duc de Vicence n'avait pas tout prévu.

Après quelques mots de galanterie, l'empereur mit la conversation sur un ton un peu plus sérieux.

— L'empereur Napoléon, dit-il, est-il aimé en France ?

— Oui, beaucoup; une chose cependant lui a fait tort et lui a aliéné beaucoup de bons esprits, c'est l'assassinat du duc d'Enghien....

Le mot assassinat produisait toujours sur l'em-

pereur Alexandre un fâcheux effet; Mlle Bourgoin le vit changer de couleur et froncer les sourcils; voulant réparer son inconséquence, elle reprit :

— ....Mais ce n'est pas sa faute, c'est celle d'un tas de scélérats qui l'entouraient alors, et dont il travaille tous les jours à se débarrasser...

Ici, le mécontentement de l'empereur n'eut plus de bornes, et sa mauvaise humeur se montra tellement visible, que Mlle Bourgoin n'eut plus qu'à saluer et sortir. Le duc de Vicence lui avait prescrit de venir à l'hôtel de l'ambassade aussitôt après sa visite à l'empereur; elle y fut.

—Comment vous a reçu l'empereur Alexandre?

— Très-bien d'abord, très-mal ensuite.

— Ah! ah! Que vous a-t-il dit?

— Il m'a demandé si l'empereur Napoléon était aimé en France.

— Vous lui avez répondu affirmativement?

— Oui; je lui ai dit qu'on aimait beaucoup l'empereur Napoléon, mais que l'assassinat du duc d'Enghien lui avait aliéné l'affection de beaucoup de personnes.

— Vous lui avez dit cela?

— Et je l'ai vu à l'instant même changer de couleur; mais j'ai tout arrangé.

— Et comment?

— Je lui ai dit que ce n'était pas la faute de l'empereur, mais celle d'un tas de brigands et de scélérats qui l'entouraient alors.

— De mieux en mieux.

Le duc de Vicence se contenait à peine.

— Mlle Bourgoin, votre séjour ici sera moins long que vous ne le pensiez; votre congé est fini; vous vous arrangerez pour partir demain. Allez.

Mlle Bourgoin a été fort long-temps sans pouvoir s'expliquer son aventure, qu'elle n'osait raconter à personne. L'empereur de Russie l'a retrouvée en 1814; peut-être lui aura-t-il donné le mot de l'énigme.

XXIX.

LES GANTS DE LA MAIN DROITE ET LES GANTS DE LA MAIN GAUCHE.

Pendant le court espace de temps qui sépara la paix d'Amiens de la reprise des hostilités, un officier de l'armée française, appelé en Angleterre par des affaires de famille, cherchait le moyen d'utiliser son voyage pour en diminuer les frais; on lui donna, et il accepta, le conseil d'emporter une cargaison de gants français qui, alors comme aujourd'hui, étaient fort recherchés au delà du détroit, et s'y vendaient à très-haut prix.

L'officier acheta pour environ 12,000 fr. de gants, les fit soigneusement emballer, et se mit en route.

Arrivé à Douvres, les douaniers lui demandèrent s'il avait quelque chose à déclarer; il confessa avoir dans ses bagages un approvisionnement de gants, et offrit d'acquitter les droits. Interrogé sur la valeur de sa marchandise, et voulant s'en tirer au meilleur marché possible, il déclara 6,000 fr., et signa sa déclaration.

Les douaniers visitèrent les bagages, et, s'apercevant que la valeur réelle des gants était au moins double de celle déclarée, ils usèrent de la faculté que leur donne la loi, et saisirent les marchandises en payant au propriétaire 6,000 fr., plus 10 pour cent de prime de bénéfice.

Le pauvre officier se voyait à peu près ruiné; il était au désespoir; cependant, après de mûres réflexions et une étude approfondie des lois et usages anglais en matière de douane, il crut avoir trouvé le moyen de se venger des douaniers anglais et de rentrer, avec bénéfice, dans son argent.

Remettant donc ses affaires à un autre temps, il repassa promptement le détroit et revint à Calais. Sans perdre un instant, il écrivit à Grenoble, à une dame avec laquelle il avait, autrefois, entretenu des rapports affectueux, et lui fit part du projet qu'il avait conçu. Cette dame, à la tête d'une importante fabrique de gants, trouvant le projet qui lui était soumis fort exécutable, s'empressa d'expédier à l'officier une pacotille bien assortie, dont le prix s'élevait à 40,000 fr.

Notre voyageur savait que, dans tous les ports de la Grande-Bretagne, le même jour, à la même heure, la douane fait vendre à l'enchère toutes les marchandises saisies; c'était là son point de départ.

Ayant fait deux parties parfaitement égales de la pacotille, il confia l'une à un ami sûr qui devait la faire entrer par Brighton, et se réserva l'autre, qu'il se proposait d'introduire par Douvres.

Les deux amis s'embarquèrent. Arrivés cha-

cun à la douane, ils déclarèrent être porteurs de gants; on leur demanda la valeur; ils répondirent 10,000 fr. Comme la première fois, après visite, on saisit les deux pacotilles en payant 10,000 fr., plus 10 pour cent.

Vint le jour où les marchandises saisies devaient être vendues à l'enchère. Nos deux amis, chacun de leur côté, se rendirent au bureau de la douane, l'un à Douvres, l'autre à Brighton; ils se présentent, examinant avec un air d'indifférence les objets mis en vente; les gants, enfin, leur paraissent beaux et bien conditionnés. Tout-à-coup ils manifestent une vive surprise : à Douvres tous les gants sont de la main droite; à Brighton tous les gants sont pour la main gauche.

Les deux bureaux de douanes agissaient isolément à trente lieues de distance: n'ayant pas examiné les paquets d'avance et d'assez près, ils sont pris au dépourvu. L'enchère est commencée; il faut vendre et vendre immédiatement. C'est à un prix très-minime, et au

milieu des quolibets de tous les assistans, que nos deux Français sont déclarés adjudicataires.

Réunis dès le lendemain, ils reforment les paires de gants, et s'empressent de publier leur aventure dans les journaux. Quarante-huit heures après, ils s'étaient défaits, avec un avantage immense, de toute leur cargaison.

XXX.

L'EMPEREUR CONTREBANDIER.

Lorsque Fox vint à Paris, à l'époque de la grande exposition des produits de l'industrie française, qui eut lieu en 1802 sur l'esplanade des Invalides, ce qui l'étonna surtout, ce fut le bas prix de certains objets de coutellerie. Il acheta douze douzaines de rasoirs de la fabrique de Thiers, près Clermont, à 1 fr. pièce.

L'empereur rendait en estime à la qualité

des rasoirs anglais ce que Fox donnait au bas prix des nôtres. Lui, qui avait prononcé des peines si sévères contre la contrebande; lui, qui avait entrepris de fermer le continent au commerce anglais, qui faisait brûler tous les ans, pour des sommes immenses, des produits des manufactures anglaises, pris en mer ou saisis par la douane, faisait faire la contrebande pour se procurer des rasoirs et du savon anglais : il ne concevait pas qu'on pût se faire la barbe avec des rasoirs et du savon français.

J'ai vu des rasoirs achetés pour l'empereur à Birmingham, moyennant deux guinées la paire; du moins ils lui étaient comptés à ce prix: on les aurait aujourd'hui, chez nous, plus beaux et au moins aussi bons, pour 6 fr. Sur six douzaines de paires qu'on achetait pour l'empereur, il en recevait quatre douzaines, les autres se partageaient entre ceux qui s'étaient chargés de l'opération.

XXXI.

M. DE POLIGNAC AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR NAPOLÉON A LONDRES.

Si je parle de M. de Polignac, aujourd'hui détenu au château de Ham, loin de moi la pensée d'insulter à son malheur; je prétends plutôt l'excuser.

M. de Polignac est un honnête homme dans toute l'étendue du mot : placé dans telle position de la vie que ce soit, il se serait montré honnête homme, mais aurait commis, dans un autre ordre de choses, les fautes qu'il a commises comme homme politique. C'est que M. de Polignac, qui ne manque ni d'éducation ni d'esprit, manque parfois de jugement.

Une idée généreuse le frappe, il la saisit avidement, et son esprit est si malheureusement disposé à l'illusion, que, devant ses yeux, les obstacles les plus frappans s'évanouissent; ce qu'il a rêvé lui paraît à l'instant même possible; la chose à faire, il la voit faite.

Donnez un pareil ministre à un roi de la trempe de Charles X, et vous comprendrez sans peine les ordonnances de juillet et l'absence de toutes précautions pour en assurer l'exécution. Jamais caractères ne furent mieux assortis que ceux de Charles X et de M. de Polignac.

Le jugement que je viens d'émettre sur le dernier des présidens du conseil de la restauration n'est pas de moi, je puis citer avec confiance son auteur : c'est l'empereur. A vingt-cinq ans de distance, Napoléon devinait, dans M. de Polignac, conspirateur et prisonnier, l'homme du mois de juillet 1830.

M. de Polignac était, ainsi que son frère, complice de Georges; il n'a jamais pensé à le

nier. Le tribunal criminel, sévère pour le frère aîné, le comte Armand, s'était montré indulgent pour la jeunesse du comte Jules, et ne l'avait condamné qu'à deux ans de prison. De plus, le dévouement que Jules de Polignac avait témoigné pour son frère, en demandant à mourir à sa place, avait assez intéressé le premier consul pour qu'il commuât en un emprisonnement perpétuel la peine de mort prononcée contre le comte Armand.

Jules de Polignac était donc détenu avec son frère. Traités tous deux avec les plus grands égards, ils voyaient sans difficulté leur famille et leurs amis.

Un jour M. Thuriot, procureur-général, reçut une lettre par laquelle le comte Jules demandait à être interrogé. La lettre fut renvoyée à M. Réal, qui fit amener M. de Polignac chez lui, et lui demanda avec beaucoup d'empressement s'il avait des plaintes à former, s'il désirait quelques faveurs compatibles avec sa position.

—Non, monsieur, je suis parfaitement traité, et n'ai de plaintes à vous adresser contre personne; bien au contraire, je dois des remercîmens au gouvernement et à vous pour l'humanité et la douceur qu'on me témoigne. J'ai désiré vous entretenir d'un objet bien autrement important.

— Voyons, je vous écoute.

—Monsieur, pendant les longs jours de ma captivité, j'ai le temps de réfléchir et je m'occupe de politique. J'ai été pris, pour ainsi dire, les armes à la main. On m'a jugé et condamné justement; je pouvais redouter une plus grande rigueur. Mon crime, c'est ma fidélité à une famille dont je crois les droits au trône légitimes, sacrés, impérissables, à des princes qui ont honoré mon enfance de leur affection, après avoir comblé mes parens de leurs bienfaits; je ne m'en défends pas.

Mais je n'ai jamais oublié que la France est ma patrie, que je lui dois aussi dévouement et affection. J'ai cru, je crois peut-être encore

que le rétablissement des Bourbons sur le trône est une nécessité pour le bonheur de la France. Ce retour, dans l'espoir duquel je me suis sacrifié, me paraît aujourd'hui à peu près impossible. Les Bourbons (eux aussi aiment la France), je les servirai encore en servant notre commune patrie.

Dans mon opinion, il n'y a de salut pour mon pays que dans une alliance avec l'Angleterre : la stabilité des institutions nouvelles, et, par suite, la tranquillité publique en dépendent. Pour cela, il faut éclairer le gouvernement anglais sur ses véritables intérêts, lui faire connaître la France telle qu'elle est, l'amener à désirer la paix; et seul, peut-être, je puis atteindre ce but.....

M. Réal était confondu d'étonnement. M. de Polignac continua.

—En Angleterre, le roi remet, positivement et de fait, le gouvernement à ses ministres; en Angleterre, comme en France, les ministres subissent l'influence des femmes; et, sans trop

de fatuité, je puis dire que je suis bien vu des dames anglaises. Par elles j'arriverai aux ministres, et j'en obtiendrai ce que je voudrai. J'ai, pour cela, des moyens qu'il m'est impossible de vous faire connaître.

Puis, quand le moment sera venu, j'irai au prince (le comte d'Artois); au nom du bonheur de la France, je lui demanderai de n'être pas un obstacle à la paix; je lui demanderai de reconnaître le gouvernement établi. Je l'ai assez étudié pour être certain que, devant l'intérêt de la France, son intérêt particulier se taira, et qu'il ne me refusera pas.

Comment j'agirai, monsieur, je ne puis vous le dire. Demandez à l'empereur de m'accorder quinze jours de liberté, et d'assurer mon passage en Angleterre. Vous savez combien j'aime mon frère : je le laisse en otage; j'engage, de plus, ma parole d'honneur. Si je ne réussis pas, ce dont je ne puis admettre la supposition, je reviendrai me constituer prisonnier.

Soyez sûr, monsieur, qu'en Angleterre on ignore la véritable situation de la France. Je pourrais écrire, mais on ne me croirait pas : on me sait en prison; on me croira si je parle. En peu de mots, je puis dissiper bien des illusions.

M. Réal ne voyait, dans tout ce que venait de lui dire M. de Polignac, que le rêve d'un cerveau malade; il fit cependant des efforts, en quelque sorte, de politesse, pour décider le prisonnier à s'ouvrir davantage sur les moyens qu'il se proposait d'employer. M. de Polignac ne voulut pas s'expliquer, et insista pour que sa proposition fût mise sous les yeux de l'empereur. M. Réal le fit reconduire sans avoir pris sur ce point aucun engagement.

Le soir du jour où il avait vu M. de Polignac, M. Réal fut aux Tuileries. Sa conversation avec le comte Jules lui était revenue en mémoire; il en riait encore tout seul, lorsqu'il fut introduit dans le salon où se tenait l'empereur.

— Vous êtes bien gai! qu'avez-vous donc? Quelle nouvelle apportez-vous?

— Une nouvelle si surprenante, que votre majesté n'y croira pas.

— Vraiment! qu'est-ce donc?

— La présence à Paris d'un plénipotentiaire pour traiter de la paix avec l'Angleterre.

— Que signifie cette folie? et de qui voulez-vous parler?

— Le plénipotentiaire, c'est Jules de Polignac, que j'ai vu ce matin, et qui m'a fait de magnifiques propositions.

— Êtes-vous fou, vous ou lui?

— Lui, c'est possible; moi, je ne crois pas. Enfin, ses magnifiques propositions, je suis chargé de les transmettre à votre majesté.

— Voyons donc.

M. Réal se mit aussitôt à raconter, dans tous ses détails, sa conférence avec M. de Polignac. Il s'attendait à tout moment à voir s'épanouir la figure grave de l'empereur; mais Napoléon restait sérieux, et, pendant tout le récit de

M. Réal, pas un sourire, même de pitié, ne vint effleurer ses lèvres.

« Les voilà donc, s'écria-t-il enfin, ces hommes qui se disent nés pour commander à la France, des intrigans et des dupes! Ils nous envoient de pauvres fous sortis de dessous les jupons des femmes; ils leur mettent dans la main un poignard qu'ils ne savaient par quel bout prendre. Ces malheureux croient tout possible quand ils l'ont rêvé. Tenez, Réal, je parierais une chose, c'est qu'à l'instant où nous causons, Jules de Polignac est persuadé qu'il vous a convaincu et que vous me convaincrez. Si on allait à sa prison, à l'heure qu'il est, on le trouverait faisant ses paquets. Ce pauvre diable est de bonne foi cependant; mais on lui a tourné la tête; il se croit un grand homme parce qu'il a été jugé comme conspirateur. Je n'aime pas faire juger les conspirations : dans de pareils procès, les gouvernemens perdent toujours; le métier de héros, dans ce cas, est si facile! on est en scène. Monsieur Réal, vous

ne m'avez rien dit, entendez-vous? Il ne faut pas qu'on suppose que vous m'entretenez de pareilles niaiseries.

XXXII.

DEUX SUICIDES.

Quand le capitaine Wright, le même qui avait été pris, en 1796, avec le commodore Sidney Smith, et s'était évadé avec lui, fut trouvé au Temple, dans son lit, la gorge coupée, il avait devant lui le numéro du *Moniteur* qui contenait la capitulation d'Ulm.

Dix ans plus tard, l'un des chefs de l'opposition dans le parlement anglais, M. Withe-

réad, se coupait la gorge en apprenant le résultat de la bataille de Waterloo.

Le capitaine Wright avait été pris, devant Lorient, après avoir opéré sur la côte de Biville les trois débarquemens des conspirateurs de Georges. Excipant de sa double qualité de sujet et d'officier d'une puissance étrangère, il protesta contre la juridiction du tribunal criminel de la Seine, et refusa, dans l'audience du 2 juin 1804, de répondre aux questions qui lui étaient adressées, et qui ne pouvaient rouler que sur des faits de son service. Ramené au Temple, il y resta encore dix-sept mois, et, le 26 octobre 1805, au matin, on le trouva mort dans son lit.

Wright a été long-temps considéré en Angleterre comme une victime de la tyrannie impériale; cet homme, d'une médiocre importance, a pris tout-à-coup, sur le bruit de son assassinat par les sbires de Napoléon, un caractère ridiculement grandiose.

Que devient cependant une accusation d'as-

sassinat quand il est impossible d'établir l'intérêt qu'aurait eu l'auteur du crime à le commettre ou à le faire commettre? La conspiration de Georges était jugée; des condamnés, plusieurs avaient été exécutés, les autres avaient reçu leur grâce; le capitaine Wright pouvait-il faire une révélation quelconque, à moins de compromettre son gouvernement, et des chefs du complot restés inconnus, s'il y en avait? En quoi Napoléon pouvait-il le craindre? Je ne conçois pas quelle supposition raisonnable on pourrait admettre, à moins, toutefois, que Napoléon n'ait fait tuer Wright pour épargner à la France les frais de sa nourriture.

Et cependant, en 1816, à cette époque bien rapprochée de la chute de l'empire, où l'opinion, déjà si complètement revenue en France et en Angleterre sur Napoléon et sa prétendue cruauté, aurait repoussé avec énergie une accusation d'assassinat dirigée contre lui, Sidney Smith a fait une enquête pour établir l'assassinat de son ancien secrétaire. Rien de plus

singulier que le pamphlet publié, sur ce sujet, par le commodore: pour tout homme impartial Sidney Smith est parvenu à démontrer, jusqu'à la dernière évidence, la réalité du suicide.

Madame de Staël, qui détestait Napoléon, parce que Napoléon détestait les jupons politiques, a dit avec son jugement si faux et son esprit si brillant : « Bonaparte est malheureux ; » tous ses ennemis lui meurent dans la main. »

Je suis convaincu que madame de Staël ne croyait ni à l'assassinat de Pichegru, ni à celui du capitaine Wright.

XXXIII.

TRAFALGAR.

Le commodore Sidney Smith, dans son pamphlet à propos de la mort du capitaine Wright, établit que la douleur causée au prisonnier par la capitulation d'Ulm avait été complètement dissipée par la nouvelle de la victoire remportée par l'armée navale anglaise à Trafalgar. D'accord sur ce point avec M. de Polignac, le commodore admet que la capitulation d'Ulm et le combat de Trafalgar auraient été connus, à Paris, le même jour, 25 octobre 1805.

Or la capitulation d'Ulm se trouve insérée au *Moniteur* du 25 octobre, le combat de Tra-

falgar a eu lieu le 21 : a-t-il pu être connu à Paris le 25? et le capitaine Wright a-t-il pu se montrer, la veille de sa mort, joyeux et triomphant, parce qu'il était informé de la défaite de l'armée navale française?

Le combat naval de Trafalgar a été connu cependant, en France, plus tôt que naturellement il ne devait l'être, bien après toutefois le 25 octobre; et voici dans quelle circonstance: Le combat terminé, l'amiral qui avait succédé dans le commandement à l'amiral Nelson s'empressa d'expédier plusieurs bâtimens légers, pour porter en Angleterre la nouvelle de la victoire. L'un de ces bâtimens, un brick, battu par la tempête, vint échouer sur la côte de France, à une lieue du petit port de Saint-Valery. La mer était si orageuse, que tous les efforts des marins du port pour porter secours au bâtiment naufragé furent long-temps infructueux. Le brick s'enfonçait à vue d'œil; les officiers et matelots, réfugiés dans les hunes, n'avaient plus qu'à attendre la mort.

Ce fut seulement au bout de douze heures qu'on put aborder le brick anglais, dont on n'apercevait plus que l'extrémité des mâts. Un seul homme fut sauvé; c'était un aspirant, un *midshipan* de la marine royale anglaise, qui, ayant pu parvenir au haut du grand mât, s'y était cramponné et maintenu pendant plus de six heures, malgré le vent et les vagues qui le couvraient à chaque instant. Ce malheureux jeune homme fut déposé presque mort sur le rivage, et on s'empressa de lui prodiguer des secours. Après une demi-heure de soins de tout genre, il reprit connaissance, les idées et la mémoire lui revinrent, ses yeux s'allumèrent d'un vif éclat, et prenant tout-à-coup une attitude pleine d'orgueil et d'exaltation, il lança à ses libérateurs, avec un inexprimable accent, ces mots :

La marine française a été écrasée à Trafalgar!

XXXIV.

LA MAITRESSE DU PRÉTENDANT.

Le comte de Provence (Louis XVIII) était en Pologne, où la police faisait surveiller avec attention tous ses mouvemens; c'était peu de temps après la conspiration de Georges et l'avénement à l'empire. Tout-à-coup, par un avis transmis à Paris, on apprend qu'une dame ayant vécu dans l'intimité du comte de Provence se rend à Paris. On donnait à cette dame la qualification de *maîtresse du prétendant;* ce qui devait rendre l'histoire au moins suspecte. Cependant il fallut savoir ce que cette dame avait fait en Pologne, ce qu'elle venait faire à Paris.

Un agent fut choisi, spirituel, intelligent, et de plus très-beau garçon : on lui donna ses instructions et de l'argent, et aussitôt il se mit en campagne. On avait informé la police du nom sous lequel la dame voyagait, du jour et de l'heure probable de son arrivée, et de l'hôtel dans lequel elle se proposait de loger.

Le jour désigné, l'agent partit de Nanterre dans un cabriolet de poste, ayant avec lui plusieurs malles fort lourdes et arriva à l'hôtel où devait descendre la dame. Plusieurs appartemens étaient vacans; il les retint tous pour sa famille, qu'il ne précédait que de peu de jours.

Dans la soirée, une autre voiture s'arrête à la porte de l'hôtel, c'est celle de la dame; elle témoigne beaucoup d'humeur en apprenant qu'il ne reste pas un seul appartement dont on puisse disposer en sa faveur. Il y en a bien de libres, mais un grand seigneur étranger les a tous retenus pour sa famille, qu'il attend : tout ce qu'on peut faire, afin de lui

épargner le désagrément de chercher si tard un logement, c'est d'aller demander à l'étranger, qui paraît être un homme de bonne compagnie, s'il consentirait à céder, pour une nuit, à une dame, un des appartemens qu'il a loués et qu'il n'occupe pas.

L'étranger, *homme de bonne compagnie*, se fait un peu prier; mais on lui dit que la dame est jolie, cette considération le décide : il s'empresse de descendre pour lui offrir la main et mettre à sa disposition tous les appartemens, même le sien. Il fait plus : la dame arrive fatiguée; n'ayant donné d'avance aucun ordre pour son souper, elle court risque d'attendre; il la prie de partager le sien; la dame minaude deux ou trois refus polis, et en définitive accepte.

On se met à table, on cause, on se rapproche, et l'intimité ne tarde pas de s'établir; vers minuit, elle était telle, qu'on aurait pu rendre au maître d'hôtel tous les appartemens, en ne gardant qu'une seule chambre.

Le lendemain, l'agent se présente à l'audience de son chef.

— Monsieur, dit-il, cette femme que vous m'avez chargé de faire causer est tout simplement une coquine huppée : je sais à quoi m'en tenir, elle n'a rien de caché pour moi. C'est, à tout prendre, une assez bonne fille, qui est allée en Pologne pour tâcher de tirer de l'argent aux seigneurs du pays : elle les a trouvés tous ruinés, et revient ici chercher mieux.

— Il paraît que la connaissance a marché vite, si elle en est déjà à des confidences de ce genre.

— Ce n'est pas sans peine que je l'ai amenée là; mais elle a besoin d'argent, et elle me croit un riche et puissant seigneur. Au surplus, elle n'a pas même aperçu la figure du comte de Provence.

— Cependant on l'a vue entrer dans la maison qu'il habite.

— Alors ce n'était pas pour son compte, mais pour celui de quelque valet de chambre.

— Si cependant elle avait pris le rôle qu'elle joue pour nous dérouter?

— Ce serait une femme qui pousse loin le dévouement. Si vous le pensez, je puis continuer à la voir.

— Oui; une femme ne dit pas le premier jour ou la première nuit tout ce qu'elle a dans l'âme. Continuez; donnez-vous pour un ennemi du gouvernement, parlez-lui adroitement des Bourbons; amenez-la, s'il est possible, à quelques confidences.

L'étranger revient à l'hôtel, se montre de plus en plus empressé auprès de la dame, la comble d'attentions; et les voilà, tous deux, redoutant la famille qui doit incessamment arriver, déplorant d'avance une séparation inévitable, et, pour se consoler, courant les spectacles et les fêtes.

Huit jours se passent ainsi; l'agent revient enfin trouver son chef: cette fois il n'est plus aussi fringant, aussi léger qu'à la précédente audience.

— Monsieur, je vous ai dit que la femme en

question était une coquine, j'ajouterai que c'est une mauvaise coquine : elle ne sait rien, je vous en réponds; mais, si on ne l'a pas chassée du pays où elle était, on ferait bien de la chasser de celui-ci.

— Comment? et pourquoi?

— Je vous ai dit, il y a huit jours, qu'elle n'avait rien de caché pour moi: vous m'avez répondu qu'une femme ne montre pas dès le premier jour ou la première nuit tout ce qu'elle a dans l'âme; vous avez eu raison, et j'ai eu tort. Elle me cachait quelque chose; et, pour ce que j'ai appris, il est nécessaire que vous me donniez un congé d'un mois. Si plus tard vous avez à donner une commission du même genre, veuillez, je vous prie, en charger un autre que moi.

XXXV.

LA POLICE D'HARTWEL.

Le duc de Rovigo, pendant qu'il était ministre de la police, fut informé de la présence à Paris d'une femme d'un assez grand nom, envoyée par la petite cour d'Hartwel pour espionner la cour impériale, faire des ouvertures à certains personnages, et entretenir des relations déjà établies avec d'autres. Il la fit arrêter et amener chez lui. Cette dame était jolie, et le duc de Rovigo la trouva facile; elle consentit sans trop de peine à faire, à Paris, l'espionnage de la cour impériale pour les princes d'Hartwel, et, par correspondance, l'espionnage des princes d'Hartwel au profit de la police de Paris. Le traitement de cette dame était,

je crois, de 1,000 fr. par mois. Je ne sais combien la petite cour d'Hartwel lui donnait; mais, si elle recevait peu de ce côté, ses services ont été plus tard généreusement payés : elle a bien aujourd'hui cinq ou six cent mille fr. de rentes, gagnés pendant les dix premières années de la restauration.

Dans une conférence que le duc de Rovigo, revenu de son exil et acquitté par le conseil de guerre de la première division militaire, eut avec Louis XVIII, ce prince s'informait des moyens de police qu'employait le gouvernement impérial pour être instruit de ce qui se passait à Hartwel alors qu'il y avait sa résidence.

— Monsieur le duc, disait-il à l'ancien ministre, combien vous coûtait la police que vous entreteniez à Hartwel?

— Sire, elle nous coûtait de 120 à 150,000 fr.

— Ce n'est pas trop; c'est à peu près le calcul que j'avais fait. Le duc d'Aumont était à vous, n'est-ce pas?

— C'est un secret d'état que je ne puis révéler sans un ordre formel de votre majesté.

— Parlez franchement; j'en sais sur ce sujet presque autant que vous.

— Puisque votre majesté paraît si bien informée, je ne lui nierai pas que le duc d'Aumont nous écrivait environ deux fois par mois.

— Et pour cela vous lui donniez?

—Autant qu'il m'en souvient, c'était 24,000 f. par an.

—24,000 fr.! Voyez, monsieur le duc, combien il faut se méfier des hommes! il m'a toujours dit 12,000 fr.... C'était probablement pour ne pas me payer mes droits d'auteur; car les lettres que vous receviez, c'est moi qui les rédigeais.

XXXVI.

LA DUCHESSE DE C....., AUJOURD'HUI DUCHESSE DE D....

Il existait, il y a quarante ans environ, un vieux duc dont la principauté devait, dans le cas où il mourrait sans héritier, faire retour à la couronne de Russie. Le vieux duc avait passé soixante ans de sa vie dans une constante inimitié avec l'empereur et le gouvernement russe : il était sans enfans, et voyait avec désespoir arriver le moment où sa mort enrichirait ceux qu'il détestait si cordialement.

Un jour il prit une belle résolution. Un seigneur de son voisinage, son vassal, avait une fille de dix-sept ans, belle, sage et bien élevée; il fut la demander en mariage ; en d'autres

termes, il annonça à son vassal qu'il entendait épouser sa fille. Un refus n'était pas possible; la proposition fut accueillie comme elle devait l'être, avec soumission et respect. La jeune fille elle-même, qui peut-être avait déjà rêvé d'autres amours, n'en dut pas moins céder à la double volonté de son père et de son prince.

La cérémonie fut célébrée sans délai. Au sortir de l'église, le vieux duc prit galamment la main de sa jeune épouse, et lui dit :

« Madame, avant un an il me faut un héri-
» tier. Ce pays, trop froid, ne vous convient
» pas. Vos équipages sont prêts, vous allez, à
» l'instant même, partir pour l'Italie; mon
» chambellan, homme aimable, bien fait et
» spirituel, vous accompagnera. Donnez-moi
» de temps en temps de vos nouvelles, et ne
» revenez que quand vous serez mère. »

La jeune duchesse se soumit encore une fois et partit. Elle revint au bout d'un an : le vieux duc avait une héritière.

Le ciel froid de la Russie ne convenait pas

mieux probablement à la jeune héritière qu'à sa mère; car aussitôt après la mort de *son père* le vieux duc, elle est venue se fixer en France, après avoir traité, avec la cour de Russie, de l'échange de sa principauté.

Mariée à un duc très en faveur, parce qu'il se trouve le neveu d'un puissant personnage, elle fait aujourd'hui le plus bel ornement des salons diplomatiques.

XXXVII.

LE GÉNÉRAL BONAPARTE MEMBRE DE L'INSTITUT.

Empereur, Napoléon était protecteur de toutes les classes de l'Institut; il n'en voulut pas moins conserver le titre de membre de la classe des sciences physiques et mathémati-

ques, section de mécanique, qu'il avait obtenu n'étant que général.

Il fut élu le 5 nivôse an VI (26 décembre 1797), alors que, revenu de l'armée d'Italie, après le traité de Campo-Formio, il soumettait au Directoire son plan de la campagne d'Égypte.

C'est à la séance du 6 nivôse (27 décembre) que le général Bonaparte parut pour la première fois à l'Institut. Pour son début il fut nommé, avec Monge et M. Prony, membre d'une commission chargée d'examiner une mécanique de M. Hanin, nommée *cachet typographique*.

Napoléon se faisait un véritable titre de gloire de cette nomination, antérieure à son arrivée au pouvoir. En Égypte il signait ses lettres : *le général en chef de l'armée d'Égypte, membre de l'Institut.*

Consul, il vint souvent assister aux séances de la classe de l'Institut à laquelle il appartenait. Les séances se tenaient alors au Louvre; il s'y rendait directement des Tuileries. A son

entrée la présidence lui était offerte, et la discussion commencée était reprise sans interruption.

Empereur, Napoléon ne vint plus à l'Institut, mais il voulut que son nom continuât à figurer en tête de toutes les listes des membres de la classe des sciences physiques et mathématiques. Dans les annuaires publiés de 1805 à 1815 on lit :

« L'empereur, nommé membre de la section » de mécanique le 5 nivôse an VI. »

Il exigeait que tous les mois, quand il était à Paris, l'agent comptable de l'Institut, en habit à la française, l'épée au côté, vînt aux Tuileries ou à Saint-Cloud lui apporter à signer la feuille d'émargement, et déposât sur son bureau le petit sac en papier gris dans lequel il est d'usage de remettre à tous les membres de l'Institut le montant de leur traitement mensuel. L'empereur signait, et donnait, comme gratification, à l'agent comptable, les cent fr. qu'il lui apportait.

Napoléon, devenu empereur, exigeait que ses plus anciens amis se souvinssent toujours de la distance qu'il avait laissée entre eux et lui; et cependant il se montra un jour presque orgueilleusement flatté de recevoir une pétition d'un membre de l'Institut, classe des sciences, qui avait employé cette formule :

« Sire et illustre confrère. »

On a dit que l'empereur était du nombre des membres de l'Institut qui furent éliminés en 1815 par ordonnance de Louis XVIII contresignée Vaublanc; on a même ajouté que son remplaçant, nommé par ordonnance, était M. Cauchy. C'est une double erreur : M. Cauchy, certainement assez savant mathématicien pour être élu au scrutin, fut nommé par ordonnance, mais en remplacement de Monge; et l'empereur n'avait pas laissé à son ancien préfet M. de Vaublanc le petit plaisir de le destituer.

A la séance du 10 avril 1815, M. Lefèvre-Gineau, président, donna lecture d'une lettre

de Carnot ministre de l'intérieur ainsi conçue :

« L'intention de sa majesté est que la classe
» nomme à la place qu'il occupe dans la sec-
» tion de mécanique. Son nom restera placé
» en tête de cette compagnie, en qualité de
» protecteur, avec mention de la date à la-
» quelle il a été élu comme simple particulier. »

Le scrutin pour nommer à la place laissée vacante par l'empereur eut lieu le 8 mai 1815. C'est M. Molard qui obtint la majorité des suffrages. Sa nomination fut approuvée par l'empereur le 15 mai.

XXXVIII.

M. CUVIER.

Quand on sait bien une chose, on aime à en parler. M. Cuvier, l'homme le plus savant que nous ayons possédé depuis bien des années, aimait beaucoup à parler *sciences*, et en parlait quelquefois fort longuement. L'empereur, savant aussi, quoiqu'à un degré très-inférieur, aimait à entendre les savans, pourvu toutefois qu'ils arrivassent, sans trop de préambule, à la solution des problèmes.

Un soir M. Cuvier était venu aux Tuileries; c'était à la suite d'une séance de l'Académie des sciences.

M. Cuvier, dit l'empereur, qu'avez-vous fait anjourd'hui à l'Académie?

— Sire, nous nous sommes occupés du sucre de betterave.

— Ah! ah! et l'Académie pense-t-elle que le sol de la France soit propre à la culture de la betterave?

Pour répondre à cette question assez simple, M. Cuvier, en véritable savant, fit une dissertation géologique sur le sol, de laquelle il passa à l'histoire naturelle de la betterave. Quand il en vint aux conclusions, l'empereur n'écoutait plus : le silence de M. Cuvier le fit sortir de sa distraction, il reprit :

— C'est très-bien, M. Cuvier; alors l'Académie pense-t-elle que le sol de la France soit propre à la culture de la betterave?

M. Cuvier, jugeant qu'une préoccupation quelconque avait distrait l'attention de l'empereur, reprit sa dissertation *ab ovo*, et la continua jusqu'au bout; l'empereur, qui ne lui en demandait pas si long, se mit à penser à autre chose; quand M. Cuvier eut fini, il le salua avec ces mots :

— Je vous remercie beaucoup, M. Cuvier. La première fois que je verrai Berthollet, je lui demanderai si le sol de la France est propre à la culture de la betterave.

XXXIX.

MICHAUD

DE LA COMÉDIE FRANÇAISE.

J'ai dit que Napoléon, devenu empereur, ne supportait pas la plus légère apparence de familiarité de la part de ceux-là mêmes qu'il avait connus et aimés à une autre époque de sa vie. Il n'oublia jamais les services qui lui furent rendus alors que la fortune lui était contraire; mais il était empereur, et voulait qu'on s'en souvînt. Talma, dans la loge

duquel le général Bonaparte était venu plusieurs fois, à la table duquel le général Bonaparte s'était souvent assis, trouva, auprès de l'empereur, un accueil d'autant plus bienveillant qu'il se montrait avec plus de soin oublieux du passé. L'empereur a fait deux ou trois fois la fortune de Talma, sans jamais laisser apercevoir au grand tragédien qu'il trouvait ses dépenses exagérées; mais Talma avait ouvert autrefois sa bourse au jeune général disgracié, et Napoléon trouvait juste de rendre en empereur ce qui avait été prêté au jeune général.

Michaud avait aussi connu le général Bonaparte; je ne dirai pas qu'il lui ait rendu service : un service coûte ordinairement quelque chose, et la générosité n'était pas la principale qualité de Michaud; mais il était gai, spirituel, amusant, et, comme tel, on l'aimait. L'empereur avait conservé un souvenir agréable des relations qu'il avait pu avoir avec Michaud; et s'il ne l'admit pas tout-à-fait, comme Talma,

dans son intimité, du moins il se montra pour lui généreux et bon.

En 1809 on vit cesser tout-à-coup la faveur dont Michaud avait paru jouir jusque là. Il reçut bien encore, dans diverses circonstances, de riches présens, mais il ne parut plus aux Tuileries qu'avec les acteurs de la Comédie française, lorsqu'ils y étaient appelés. Voici à quoi cette sorte de disgrâce fut attribuée par Michaud lui-même.

Michaud avait été nommé directeur des théâtres de la cour en remplacement de Dazincourt; en cette qualité, il devait surveiller les représentations données à Paris, à St-Cloud et à Fontainebleau; c'était là du moins la partie *officielle* de ses attributions. Il y en avait une autre qui n'était pas la moins agréable. Les princesses de la famille impériale aimaient à jouer la comédie, et c'était Michaud qui faisait répéter les rôles et qui dirigeait la mise en scène de ces représentations d'intérieur. L'empereur, quand il n'était pas trop surchargé de travail, venait avec plaisir aux

répétitions; plusieurs fois même il consentit à remplir l'office de souffleur. Tout allait bien si les rôles étaient sus, et si les acteurs et actrices ne se montraient pas trop gauches; mais s'il en était autrement, l'empereur ne tardait pas à s'impatienter, et, après quelques critiques assez mordantes, il en venait à jeter son cahier à la tête de l'acteur ou de l'actrice manquant de mémoire ou d'aplomb.

On comprend que la cour impériale, ainsi travestie en tripot comique, devait perdre beaucoup de sa dignité, et qu'il fallait un certain soin pour ne pas oublier les titres de sire, de votre majesté, ou d'altesse impériale. Michaud se contenait tant qu'il pouvait; mais il ne réussit pas toujours à se maintenir dans les bornes du respect qu'exigeait, même alors, le maître du lieu. Michaud prenait beaucoup de tabac : or les priseurs savent combien il est difficile à un amateur de tabac d'en voir prendre à côté de lui sans allonger la main du côté de la tabatière ouverte. Dans le courant des

répétitions, Michaud se trouvait fort souvent rapproché de l'empereur, et l'empereur aspirait plusieurs prises de tabac par minute; distrait un moment et obéissant à une impulsion toute mécanique, il arriva à Michaud d'introduire ses doigts dans la tabatière de l'empereur. Il n'en fallut pas davantage : d'abord l'empereur ne vint plus aux répétitions, puis les répétitions cessèrent, et les princesses ne jouèrent plus la comédie.

En une seconde, Michaud avait perdu la plus belle partie de ses attributions.

XL.

UNE LEÇON DE DÉCLAMATION.

On a dit et répété que Talma donnait à l'empereur des leçons de déclamation, et qu'il lui apprenait à dessiner ses poses, à ennoblir son geste quand il devait paraître dans une grande cérémonie. Talma n'a jamais donné à l'empereur de leçons d'aucun genre; en revanche, il en a reçu de lui, et même des leçons d'art tragique. Je dirai ici, en passant, que Talma aimait l'empereur comme on aime Dieu: il ne parlait jamais sans une vive émotion de celui qui fut son bienfaiteur après avoir été son ami. Quand Talma, à la suite d'un de ces

rôles qui exigeaient de lui de si profondes études, de si longues méditations, venait se reposer au foyer du théâtre, il tombait presque aussitôt dans une sorte d'assoupissement, à moins qu'on n'amenât la conversation sur la révolution ou l'empereur : ces deux mots avaient le pouvoir de le réveiller subitement ; il parlait alors, il parlait avec un esprit et un charme indicibles.

Un soir Talma avait joué Néron de *Britannicus* : la représentation terminée, il était venu se reposer au foyer, en attendant qu'on lui annonçât sa voiture : quelqu'un se mit à parler de ces fameuses leçons de déclamation qu'on disait avoir été données par lui à l'empereur. Talma reprit vivement :

« Je n'ai jamais donné de leçons de déclamation à l'empereur, il n'en avait pas besoin ; et, pour moi, je me suis souvent trouvé très-bien d'avoir copié quelques-unes de ses poses et d'avoir reçu ses conseils. J'ai joué Néron ce soir, j'y ai été souvent et je puis dire jus-

tement applaudi; c'est un rôle que je joue bien, dont je suis maître, c'est à l'empereur que je dois de le bien jouer. Il était venu un soir à une représentation de *Britannicus;* le lendemain matin j'allai aux Tuileries: l'empereur avait bien voulu me permettre d'approcher souvent de sa personne. « Je vous ai » vu hier jouer Néron, me dit-il en m'apercevant, et je crois que vous vous trompez sur » le caractère de ce rôle. Néron est un empereur, il est vrai : si vous aviez à le représenter » sur un char de triomphe, au milieu des sénateurs, je concevrais l'air de grandeur que » vous lui donnez. Mais dans *Britanicus* Néron » fait la cour à une jeune fille et se dispute » avec sa mère : ce sont là des scènes d'intérieur, il n'y a pas nécessité de hisser un » empereur sur un piédestal pour lui faire » dire ce que vous avez dit cent fois. Un empereur, parce qu'il est empereur, n'en a pas » moins une femme, une maîtresse, une mère, » etc.; et, quand il veut parler à sa femme, à

» sa maîtresse, à sa sœur, il ne va pas revêtir
» exprès son costume impérial afin de rester
» empereur; il ne leur adresse pas une haran-
» gue pompeuse pour s'informer de leur santé.
» En nous montant ainsi sur des échasses, vous
» feriez croire que les empereurs sont autre
» chose que des hommes. Réfléchissez à cela,
» et dans une dixaine de jours je demanderai
» *Britannicus* et j'irai vous voir. » Ces réflexions si justes de l'empereur, je les avais faites depuis long-temps, et c'est par elles que j'avais été amené à introduire dans la tragédie les innovations qu'on a long-temps critiquées, mais qu'on a fini par accueillir. A l'époque à laquelle l'empereur me parlait, je sacrifiais encore au mauvais goût du temps; ses conseils furent pour moi un encouragement à m'affranchir de tout respect humain. Je jouai Néron comme j'avais compris ce rôle, comme l'empereur le comprenait. La première fois je ne fus applaudi que par lui; mais le public s'y est fait, il a compris aussi, et il se laisse d'autant plus

émouvoir, que je parais faire moins d'efforts pour obtenir ce résultat. »

Après un moment de silence Talma reprit : « J'ai donné dans ma vie très-peu de leçons de déclamation, j'ai aidé quelquefois de mes conseils de jeunes comédiens chez lesquels j'apercevais d'heureuses dispositions. Je suis convaicu, au surplus, que l'art dramatique ne s'enseigne pas. Une seule fois dans ma vie j'ai donné, à proprement parler, des leçons de déclamation, et voici dans quelle circonstance.

» Je reçus un jour la visite d'un jeune Russe qui m'était particulièrement recommandé ; il était de haute naissance et possesseur d'une grande fortune. Après quelques mots de politesse, il en vint à me demander si je consentirais à lui donner quelques leçons de déclamation ; je lui répondis que ce n'était pas mon usage, et que le temps me manquait pour cela. Il insista avec beaucoup de vivacité, et, au moment où je le voyais arriver à des offres d'argent, je l'interrompis pour lui dire : Je ne vous

donnerai pas de leçons, mais venez me voir, et, si vous le voulez, nous causerons tragédie, littérature, art oratoire.

» Ce jeune homme m'avait singulièrement plu : il s'exprimait avec une chaleur, une energie qui me donnaient une bonne idée de son âme. Il revint, et tout le premier je lui offris de lire quelque chose : je pris une tragédie et j'en lus deux ou trois scènes. — C'est bien beau, me dit-il ; mais je voudrais vous entendre réciter autre chose. Ma bibliothèque était ouverte, il y fut, et m'en rapporta un volume de Tacite, m'indiquant du doigt une harangue à des soldats. — Vous comprenez, me dit-il, que je ne me destine pas au théâtre ; mais je suis d'un pays qui, long-temps esclave, commence à secouer ses chaînes : on nous a inoculé l'amour de la liberté en nous faisant respirer l'air de la France ; tôt ou tard une révolution terrible éclatera en Russie, où l'on n'a encore vu que des révolutions de palais. Avec cette conviction, un homme qui se sent du cœur et de

l'énergie doit se préparer un rôle, et je travaille au mien. Je veux savoir parler, je veux obtenir de vous le secret d'émouvoir les masses.

» Je revis plusieurs fois ce jeune homme, puis il repartit pour la Russie. »

Talma, dans cette conversation, avait prononcé un nom russe, que j'oubliai presque aussitôt. Plus tard, je reçus les détails de la conspiration qui éclata à Pétersbourg après la mort d'Alexandre : en lisant les noms de trois officiers supérieurs condamnés à mort et exécutés, l'un de ces noms me frappa singulièrement; en le lisant, je croyais l'entendre encore prononcer par Talma.

XLI.

LEKAIN.

Talma aimait beaucoup à parler de Lekain, c'est lui qui m'a raconté ce qu'on va lire.

Lekain était grand amateur d'*exécution;* il ne manquait pas une occasion de voir pendre, rouer ou écarteler. Ce célèbre tragédien était si connu à la place de Grève, que le premier des valets du bourreau qui l'apercevait faisait signe à ses camarades et aux soldats de maréchaussée en leur disant : *Laissez passer monsieur, c'est un amateur!* Et Lekain, qui ne pouvait pas revendiquer le privilége des grands seigneurs, celui de se tenir sur la plate-forme

de l'échafaud pendant les exécutions, était admis sans difficulté dans l'enceinte réservée.

Le parlement de Paris avait condamné un homme à être roué vif; le jour de l'exécution était arrivé, et Lekain se rendait en toute hâte à la place de Grève, ne voulant pas, disait-il, manquer le lever du rideau, et prétendant tout voir, depuis les premiers préparatifs jusqu'au coup de grâce que le bourreau était dans l'usage de donner au patient après lui avoir brisé les membres.

Sur son chemin il rencontre par hasard l'un de ses meilleurs amis, Desfontaines, homme doux et modeste, littérateur estimé, auquel on doit une assez bonne traduction en prose de Virgile et deux ou trois tragédies aujourd'hui complètement oubliées, même de titre.

—Viens avec moi, dit Lekain, je veux te faire voir une chose fort curieuse.

—Quoi donc ?

—Une exécution! on va rouer un homme; il faut voir cela.

Desfontaines ne répondit d'abord que par un geste d'horreur.

— Viens, viens, nous n'avons pas une minute à perdre, on va commencer.

— Non certes, je n'irai pas, j'en rêverais pendant six semaines.

— Que tu es enfant! Il faut voir un peu tout dans ce monde; je t'assure que c'est fort curieux.

Et Lekain, prenant le bras de son ami, l'entraîne bon gré mal gré. Ils arrivent ensemble à la place de Grève; et aux mots : *laissez passer monsieur, c'est un amateur!* les rangs s'ouvrent devant Lekain et se referment devant Desfontaines, que personne des habitués ne connaissait.

Lekain, se sentant quitter le bras, se retourne, et voit son ami séparé de lui par une ligne de soldats. Laissez passer monsieur, dit-il; c'est le bourreau d'Orléans.

A *ce nom révéré* les rangs s'ouvrent de nouveau, et Lekain, reprenant Desfontaines, l'attire

vers l'échafaud, et là, en vrai *cicerone*, il lui explique l'usage spécial de chacun des instrumens de torture.

Desfontaines, à son grand déplaisir, dut voir tous les détails de l'exécution. Lorsqu'elle fut terminée, il se retira avec Lekain, l'esprit et le cœur bouleversés.

—Je vais jouer à Fontainebleau, lui dit Lekain en le quittant : on donne ce soir une pièce nouvelle à la Comédie Française : tu serais bien aimable de m'écrire un mot, après la représentation, pour m'apprendre si l'ouvrage a réussi; en portant ta lettre aux voitures de la cour, tu trouveras quelqu'un qui s'en chargera.

— Je te le promets.

Desfontaines s'en retourne chez lui; ces mots de bourreau d'Orléans, cette qualification qui lui avait été si inopinément donnée, ne pouvait lui sortir de la tête; il y rêva jusqu'au soir, il en fut poursuivi même au spectacle; c'est à peine s'il put prêter attention à la représentation.

La pièce réussit. Quand l'auteur eut été nommé, Desfontaines se hâta de quitter la salle, écrivit un billet, et fut le porter à l'endroit d'où partaient les voitures de la cour. Une seule restait encore, elle était destinée au prince de Condé; la portière était ouverte, et déjà le prince se disposait à monter, lorsque Desfontaines l'arrête et le prie de vouloir bien, à son arrivée à Fontainebleau, faire remettre un billet à Lekain.

— Très-volontiers, monsieur, répond le prince; mais de la part de qui?

— De la part de son ami intime.

— Son ami intime, monsieur.....?

Le prince attend un nom que Desfontaines distrait cherche vainement; enfin cette malheureuse qualification du matin s'empare encore de son esprit.

— Son ami intime, reprend-il, le bourreau d'Orléans.

Puis il s'éloigne. Le prince s'étonne d'abord de cette singulière intimité du célèbre artiste

avec un bourreau; mais, comme, au fait, il n'y voyait aucune impossibilité matérielle, il cessa d'y songer jusqu'au moment où, arrivé à Fontainebleau, il eut à faire remettre la lettre à son adresse. Un valet de pied fut envoyé pour avertir Lekain que le prince de Condé désirait lui parler: Lekain vint presque aussitôt.

— Voici, monsieur, une lettre qu'une personne qui se dit votre ami intime m'a chargé de vous remettre.

— Ah, oui! j'ai l'honneur de remercier votre altesse. C'est en effet de l'un de mes meilleurs amis.

— C'est vraiment votre ami intime?

— Sans doute, monseigneur.

— Permettez-moi de vous dire que vous choisissez vos amis dans de singulières professions.

— Mais, monseigneur, c'est un homme de lettres fort distingué.

— Un homme de lettres! en vérité?

— Oui, monseigneur, nous avons de lui

des traductions estimées, des tragédies même.

— Des tragédies! des tragédies! dites donc qu'il en fait le dénoûment.

— Mais, monseigneur, le dénoûment et le reste.

— Diable! je ne savais pas que la France fût assez heureuse pour posséder un bourreau littérateur.

— Comment un bourreau, monseigneur?

— Oui, j'ai demandé à ce monsieur qui il était : il m'a répondu : Le bourreau d'Orléans.

En ce moment la scène du matin revint au souvenir de Lekain; il ne put contenir les éclats de sa gaîté, et eut toutes les peines du monde à raconter au prince ce qui avait donné lieu à ce singulier quiproquo.

Le prince de Condé amusa toute la cour du récit de l'aventure.

XLII.

M. DE LALLY ET LE BOURREAU DE PARIS.

Il y a dans la vie des rapprochemens bien extraordinaires.

Avant d'aller chercher dans l'Inde le commandement qui devait se terminer pour lui d'une manière si fatale, M. de Lally était à Paris, jeune seigneur, élégant, coquet, insouciant, grand ami du plaisir, et tapageur, comme il était permis de l'être quand un grand nom promettait l'impunité.

Une nuit, M. de Lally et plusieurs joyeux compagnons couraient, après boire, les rues de la capitale, cherchant à s'égayer aux dépens de quelques bons bourgeois retardataires. Sou-

dain, dans la petite rue Saint-Jean , ordinairement si paisible, leurs oreilles sont frappées par des airs de contredanse; ils lèvent la tête, et voient les fenêtres brillamment éclairées d'un appartement au troisième étage : C'est là, disent-ils tout d'une voix; on danse, montons et dansons. Aussitôt dit, aussitôt fait; ils sonnent : un homme à physionomie franche et ouverte vient les recevoir.

— Monsieur, lui dit M. de Lally, nous sommes des gens comme il faut; nous aimons beaucoup la danse : le hasard nous a amenés dans votre quartier; nous avons entendu la musique, et nous n'avons pu résister à l'idée de vous demander la permission de danser chez vous. Ne nous refusez pas, je me rends garant que vous n'aurez pas à vous en repentir.

—Ce serait très-volontiers, messieurs; mais, avant d'entrer, il faut que vous sachiez chez qui vous venez.

— Qu'importe ! votre langage dénote un

homme bien élevé; nous pensons n'être nullement déplacés chez vous.

— Encore une fois, messieurs, je dois vous dire à qui vous parlez : je suis le bourreau de Paris; j'ai marié ma fille au fils de l'un de mes *confrères*, et nous célébrons la noce.

Ici mouvement d'hésitation chez les jeunes gens; mais bientôt reprenant leur gaîté, et souriant d'avance à l'idée de pouvoir dire dans les salons de Versailles : Nous avons dansé chez le bourreau de Paris : Monsieur, reprennent-ils, nous serons charmés de faire votre connaissance *ici :* votre ton, vos manières nous réconcilient d'avance avec un homme dont le titre, nous l'avouerons, ne se prononce pas toujours sans une sorte de frémissement.

Une fois introduits, les jeunes seigneurs s'empressent d'engager les plus jolies femmes de la société, et se mettent à danser.

M. de Lally, ému sans savoir pourquoi, était

resté seul, près du maître de la maison, et l'interrogeait curieusement.

— Ce n'est pas vous, monsieur, qui faites les exécutions ?

— Non pas ordinairement, j'ai des aides; je ne suis tenu qu'à assister. Mais si le condamné était un grand seigneur, si c'était vous, par exemple, monsieur, je regarderais comme un devoir, comme un honneur, de procéder moi-même à l'exécution.

M. de Lally sourit d'un air contraint, et ne tarda pas à se retirer.

Quinze ans plus tard, presque jour pour jour, ce même bourreau tranchait la tête de M. de Lally.

Maintenant, allez rue des Marais, derrière le Diorama, frappez à une maison de jolie apparence, sans numéro, vous serez reçu par un homme dont la figure ressemble beaucoup à celle de Louis XVI; il vous accueillera avec politesse, et répondra à vos questions sans la moindre répugnance. Il vous montrera sa bi-

bliothèque : il s'occupe beaucoup de littérature. Si vous l'interrogez, il vous dira qu'il donnerait la moitié de sa fortune, bien *légitimement* acquise, pour l'abolition de la peine de mort.

Sans trop se faire prier, il vous montrera son musée, une petite guillotine en acajou et un large coutelas. La guillotine est le premier modèle de cet instrument qui ait été fait; le coutelas est celui avec lequel les gentilshommes, qui, sous l'ancien régime, jouissaient du privilége de ne pas être pendus, étaient décapités. Après vous avoir montré une large brèche à la partie inférieure du coutelas, il vous dira :

« Du temps de mon père, les seigneurs de
» la cour avaient le droit de se tenir sur la
» plate-forme de l'échafaud, pendant les exé-
» cutions. Lorsque M. de Lally eut la tête tran-
» chée, un jeune seigneur froissa le bras de
» mon père, détourna le coup, et la lame est
» venue s'ébrécher contre une dent. »

XLIII.

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LES TABATIÈRES.

Je laisse à M. Locré et autres le soin de dire et de prouver combien furent savantes et profondes les discussions du conseil d'état que présidait l'empereur; j'ai autre chose à raconter.

L'empereur, au conseil d'état, avait devant lui un bureau avec un seul tiroir; la séance terminée, il poussait ce tiroir en se levant, et donnait un tour de clef. Jamais personne, en son absence, ne l'ouvrait : quand l'empereur ne présidait pas le conseil, sa place restait inoccupée.

L'empereur venait au conseil une tabatière

à la main, et aussitôt que le chambellan de service, qui se tenait debout derrière son fauteuil, s'apercevait que cette tabatière était épuisée, il lui en glissait une autre; mais cela ne suffisait pas. Si l'empereur entendait, dans la salle, le bruit que fait une boîte qu'on ouvre, il portait les yeux vers le point d'où le bruit lui semblait partir, et faisait un signe de la main. L'huissier allait aussitôt chercher la tabatière, et l'apportait à l'empereur, qui, après y avoir puisé deux ou trois prises, la jetait sur son bureau et plus souvent dans son tiroir. La tabatière, en ce dernier cas, était à jamais perdue pour son propriétaire.

Une fois informés, les conseillers d'état ne s'y laissèrent plus prendre. Ils avaient leurs tabatières de conseil : c'étaient des boîtes de carton; et quand elles encouraient la confiscation, en les perdant ils perdaient quinze à vingt sous.

Plusieurs membres du conseil avaient l'habitude, assez ordinaire chez les hommes dont

l'esprit est fortement préoccupé, de griffonner tout en écoutant la discussion. Si par hasard l'un d'eux avait réussi à faire quelque chose de bien bizarre, il passait le papier à son voisin. Souvent l'empereur apercevait ce manége, et, d'un signe, il se faisait apporter le papier, y jetait un coup-d'œil distrait, et le froissait en haussant les épaules.

Une fois seulement, il dit à M. de L..., dont il venait de saisir ainsi le chef-d'œuvre, et qui, sur un point de législation, s'exprimait avec peu de clarté : « Tout cela ne prouve pas, mon-
» sieur, que vous deviendrez jamais un artiste
» célèbre. »

XLIV.

ON LA SOMMERA.

Dans l'une des séances du conseil d'état on s'occupait de la rédaction du Code civil, titre *du Mariage;* on en était arrivé à la question de savoir comment une femme qui aurait abandonné le domicile conjugal pourrait être contrainte d'y rentrer. Le grave et savant M. Merlin était le premier à donner son avis.

— D'abord, dit-il, on la sommera.

— Comment! reprit l'empereur; mais nous ne plaisantons pas ici; discutons sérieusement.

— Je ne plaisante en aucune manière.

— Vous ne plaisantez pas! Et quand on l'aura assommée, on sera bien avancé.

A ce mot, la gravité du sujet, le respect qu'inspirait la présence de l'empereur, rien ne put arrêter l'hilarité du conseil. L'empereur, qui ne tarda pas à s'apercevoir que seul il était coupable involontaire d'un calembour, prit part à la gaîté générale; elle fut telle, qu'il y eut nécessité de renvoyer la discussion au lendemain.

XLV.

UNE BONNE MÉMOIRE.

L'empereur était à Erfuth; une légion de rois et de princes étaient venus humilier leurs vieilles couronnes devant sa récente royauté. A l'une des soirées qu'il donna à cette brillante cour, on vint à parler d'une bulle pontificale

déjà ancienne, sur la date de laquelle s'élevaient des doutes. Un prélat autrichien en indiquait une que l'empereur contestait. — Je suis plus compétent que votre majesté en pareille matière, dit le prélat, et je crois être certain de ce que j'avance.

—Et moi, reprit l'empereur, je ne dis pas: Je crois; mais je dis: Je suis certain que vous vous trompez. Au surplus, la vérification est facile; qu'on aille chercher tel ouvrage, et, si j'ai tort, je m'empresserai de le reconnaître.

Le livre indiqué fut apporté. L'empereur avait raison.

Toute l'assemblée s'étonnait de voir une aussi prodigieuse mémoire chez un homme dont la tête était constamment occupée d'une foule d'objets divers.

—Quand j'étais lieutenant,... dit l'empereur. Ce mot si simplement dit : *Quand j'étais lieutenant*, produisit dans l'assemblée un singulier effet : tous ces représentans de vieilles monarchies se regardèrent en souriant.

— Quand j'avais l'honneur d'être lieutenant d'artillerie, reprit l'empereur d'un ton plus élevé, je restai deux ans en garnison dans une ville du Dauphiné qui n'avait qu'un seul libraire louant des livres; j'ai lu trois fois toute la bibliothèque de ce libraire, et de ce que j'ai lu à cette époque pas un mot ne m'est sorti de la tête. Le titre du livre qu'on vient d'apporter figurait sur son catalogue, je l'ai lu comme les autres, et, comme vous voyez, je ne l'ai pas oublié.

XLVI.

LES DROITS-RÉUNIS.

La création des droits-réunis fut pour l'empire la source d'un important accroissement de revenus, et pour l'empereur un moyen de

se débarrasser d'une foule de gens qui tourmentaient le gouvernement afin d'en obtenir des moyens d'existence. L'administration des droits-réunis, qui comprenait quatre fois plus d'employés qu'il n'en fallait pour faire marcher le service, était le composé le plus étrange, la réunion d'hommes la plus singulière qu'on pût imaginer : des émigrés rentrés, des jacobins convertis, des gens de lettres, des officiers mutilés, et un travailleur sur dix. Le cadre de cette administration était de la plus admirable élasticité : tous ceux dont on ne savait que faire, tous ceux qui ne valaient rien pour la guerre, entraient dans les droits-réunis, on n'avait rien oublié, pas même les surnuméraires : car encore fallait-il que la besogne se fît.

Jamais administration ne fut plus paternellement administrée que ne le furent les droits-réunis par le directeur-général, M. le comte Français de Nantes : j'en offre une preuve entre mille.

L'administration comptait au nombre de ses employés un jeune sous-chef de bureau, grand travailleur (il était dans les exceptions), mais n'arrivant jamais à son bureau que vers une heure. M. Français de Nantes le fit appeler, et voici la singulière explication qui eut lieu entre eux.

— Monsieur, je n'ai qu'à me louer de votre travail, mais, en revanche, j'ai un reproche sérieux à vous adresser. Vous venez fort tard à votre bureau : je sais que vous réparez amplement le temps perdu; mais c'est un mauvais exemple que vous donnez à vos subordonnés.

—Ce n'est pas ma faute, monsieur le comte, je demeure au faubourg du Roule, c'est-à-dire à une lieue et demie de l'administration.

— Vous pourriez vous rapprocher. Je conçois cependant que, demeurant avec votre famille, vous trouviez à vivre plus agréablement et plus économiquement qu'ailleurs; mais si vous partiez de chez vous de bonne heure, à neuf heures, par exemple; sans vous

fatiguer, sans vous presser, vous arriveriez ici à dix heures et demie.

— Je pars de bonne heure, monsieur le comte; mais je prends par les boulevards, et, je vous l'avouerai, j'ai une faiblesse : c'est de ne pouvoir passer sans m'arrêter devant les magasins de caricatures.

— Je ne me sens pas le courage de blâmer un pareil plaisir; mais, en vous donnant une demi-heure pour les caricatures, vous devriez être ici à onze heures.

— Oui, monsieur le comte; mais je passe devant le café Anglais: là j'ai des amis qui m'appellent, et je déjeûne.

— Au fond, il faut toujours déjeûner. Que vous déjeûniez au café Anglais ou au bureau, c'est à peu près la même chose. Je vous accorde une demi-heure pour déjeûner, et l'empereur ne vous en donnerait pas tant; soyez ici du moins à onze heures et demie.

— C'est vrai, monsieur le comte : je me dépêche de déjeûner; mais j'ai encore une faiblesse...

— Encore une? et laquelle?

— Quand j'arrive sur le boulevard près la rue du Temple, je trouve des marionnettes. Je me corrigerai, je vous le promets bien : mais je n'ai pas encore pu m'empêcher d'y rester un moment.

— Comment, monsieur, vous allez voir les marionnettes, et je ne vous y ai jamais rencontré?

— C'est probablement, monsieur le comte, que nous n'y allons pas à la même heure.

Et voilà le directeur-général et le sous-chef perdant encore une heure, prise sur les heures du bureau, à s'entretenir de l'esprit de Polichinelle et de la colère du commissaire.

Les surnuméraires de l'administration des contributions indirectes, quoique travaillant beaucoup, n'avaient pas accès tous les jours auprès du directeur-général; et les chefs, occupés qu'ils étaient de demander pour eux, ne songeaient guère à leurs laborieux et peu coûteux auxiliaires. L'un d'eux, qui attendait depuis

long-temps la récompense due à son zèle, et se fatiguait de ne recevoir tous les mois que les trois francs alloués aux surnuméraires pour canifs et plumes, s'avisa d'un moyen fort ingénieux pour faire arriver, sans intermédiaire, une pétition à M. Français de Nantes.

M. le directeur-général habitait un corps-de-logis séparé par un jardin de son cabinet et de ses bureaux. Le surnuméraire attendit le moment où M. Français, revenant de déjeûner, traverserait le jardin pour aller à son cabinet, et jeta par la fenêtre, sur son passage, une pétition portant l'adresse de M. le directeur-général.

M. Français de Nantes trouva le papier, lut son adresse et par suite la pétition : le procédé lui parut original, et il accorda l'avancement demandé.

Depuis lors, et pendant plusieurs jours, les pétitions pleuvaient dans le jardin : on en fut réduit à faire annoncer dans les bureaux que le premier employé ou surnuméraire qui jet-

terait un papier par la fenêtre serait irrévocablement destitué. La neige cessa de tomber.

XLVII.

M. BATHURST.

La famille anglaise Bathurst se divise en deux branches, qui suivent en politique deux lignes opposées. L'une a pour chef le vénérable évêque de Norwich, l'un des deux évêques qui ont voté pour la réforme : le ministre des colonies, sous le ministère Castelreagh, lord Bathurst, qui fut l'un des plus ardens persécuteurs de Napoléon à Sainte-Hélène, appartenait à l'autre branche.

Le fils de l'évêque de Norwich, M. Benjamin Bathurst, était ambassadeur d'Angleterre à Vienne lors de la campagne de 1809. La paix

étant signée, il quitta cette capitale, muni d'un passeport, sous le nom supposé de baron de Kock ; il voyageait dans la voiture de poste d'un Allemand, courrier du cabinet anglais, nommé Krauss. Son intention était de gagner les bords de la Baltique pour, de là, se rendre en Angleterre.

Déjà il était arrivé à Perlseberg, sur la frontière du Mecklembourg; c'était le 25 novembre : il passa trois heures dans cette ville, rendit visite au gouverneur, s'informant avec soin de la disposition des troupes ennemies dans les environs, offrant une forte somme en or, qu'il avait avec lui, pour être conduit sûrement au terme de son voyage.

Rentré à l'hôtel de la poste, où il était descendu, il y brûla beaucoup de papiers et dîna; son repas fini, il donna l'ordre de mettre les chevaux. La voiture était prête, le marche-pied baissé ; déjà le courrier Krauss était monté, lorsque M. Bathurst se porta un peu à l'écart derrière un mur. Jamais on ne l'a revu.

Quinze jours après, le pantalon de M. Bathurst fut trouvé, à quelque distance, au bord de la grande route, sur un tertre de sable. On prit, dans la poche, une lettre commencée pour lady Bathurst; il pleuvait depuis plus d'une semaine, le papier de la lettre était intact et l'encre n'était pas altérée.

Depuis vingt-six ans aucun indice, aucun soupçon un peu probable n'est venu éclaircir le nuage qui couvre ce singulier et déplorable événement. Le courrier Krauss, arrivé seul en Angleterre, fut interrogé avec soin, et rien ne démontra une coupable connivence de sa part. La famille Bathurst et le gouvernement anglais ont fait faire démarches sur démarches, enquêtes sur enquêtes, toujours sans succès.

Malgré l'état de guerre entre la France et l'Angleterre, Mme Bathurst débarqua à Morlaix, avec son frère, en 1810. A sa première demande, elle obtint l'autorisation de se rendre à Paris. Elle venait demander au gouvernement français ses bons offices pour l'aider

à continuer ses recherches, et recueillir, auprès des généraux français qui occupaient les environs de Perlseberg, lors de la disparition de M. Bathurst, tous les renseignemens qui pourraient la mettre sur la voie de la vérité. Accueillie avec la plus courtoise bienveillance par les ducs de Cadore et de Rovigo, ministres des affaires étrangères et de la police, elle obtint la permission de rester en France autant qu'elle le voudrait. Mais on ne put la servir efficacement en Allemagne, le gouvernement français n'ayant plus d'autorité dans ce pays.

Cette disparition soudaine et totale d'un agent diplomatique anglais n'a jamais été attribuée au gouvernement français par l'Angleterre, si facile dans ses accusations contre la France. Si la France eût été soupçonnée, ce ne serait pas à elle que la famille Bathurst se serait adressée tout d'abord pour être assistée dans ses enquêtes : mais tous les gouvernemens, même amis de l'Angleterre, n'ont pas été également à l'abri des soupçons. La famille de

M. Bathurst n'est pas encore convaincue de sa mort; on conçoit que des femmes entretiennent, pour adoucir leur douleur, les plus légères lueurs d'espérance : mais un homme grave, réfléchi, l'évêque de Norwich, garde l'idée, et cela sur des indices qu'il prétend posséder, et dont il fait un secret à tout le monde, que son fils vit renfermé en Russie, dans quelque forteresse éloignée.

On ajoute que le gouvernement anglais, ayant fait saisir les papiers d'un émigré français mort assassiné à Londres, M. d'Entraigues, dont le nom était mêlé à beaucoup d'intrigues politiques, a trouvé des pièces relatives à l'enlèvement de M Bathurst; mais tout est resté dans le secret des bureaux. Je ne serais pas surpris que des négociations fussent entamées sous peu pour arriver à la découverte de la vérité, et peut-être obtenir réparation d'une aussi grave atteinte à la dignité du gouvernement anglais et au droit des gens.

Vingt ans après la disparition de M. Bathurst,

sa fille, la charmante miss Bathurst, périssait dans le Tibre. Sa mort fut un deuil pour Rome.

XLVIII.

LE GÉNÉRAL MALLET.

La restauration s'est montrée fort généreuse envers tous ceux qui ont conspiré contre l'empire. Ainsi Moreau a été créé maréchal après sa mort, pour que ce titre pût passer à sa veuve; cette même veuve a été comblée d'argent et de faveurs, et cependant, ni en 1804, ni en 1813, Moreau n'avait pensé aux Bourbons: Moreau n'a jamais pensé qu'à lui.

La restauration ne s'est pas montrée moins reconnaissante envers la famille de Mallet; il n'est pas un arrière-petit-cousin de l'extrava-

gant général qui n'ait, à l'aide de son nom, obtenu quelque chose. Je connais, pour ma part, un jeune homme du nom de Mallet, qui aurait eu certainement grand' peine à fournir ses preuves de filiation avec le Mallet de 1812, et qui, à l'aide de ce nom, n'en a pas moins obtenu une sous-préfecture. Lorsqu'il fut nommé sous-préfet, il était sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, et était arrivé à ce grade tout d'un bond et sans aucun service antérieur.

Le général Mallet cependant n'avait pas, plus que Moreau, pensé aux Bourbons; Mallet n'avait, sur l'avenir, aucune idée arrêtée : tous les partis peuvent également revendiquer sa mémoire. Mallet était un de ces hommes que les révolutions font surgir, mais qui, dépourvus de moyens suffisans pour aider à la fortune, se voient subitement arrêtés et dépassés par de plus habiles. Mallet était désespéré d'avoir mal ou trop peu profité de la révolution de 1792; il en voulait une nouvelle : peu lui im-

portait le parti au bénéfice duquel cette nouvelle révolution aurait, en définitive, été faite : il aurait prouvé sans peine que c'était pour ce parti seul qu'il avait travaillé. Nous avons vu beaucoup d'hommes de la même espèce.

Ici une réflexion, et je prie qu'on me la pardonne ; je ne les ai pas prodiguées dans ce livre. On a fait, il me semble, un grand abus des mots *opinions politiques*. N'a pas qui veut des opinions politiques ; car les opinions politiques sont le résultat nécessaire d'une conviction ; et la politique est une chose, de son essence, tellement variable, que je connais bien peu d'hommes ayant une conviction politique. Prenez la conviction politique la mieux établie, et examinez bien consciencieusement si elle est absolument dégagée de tout intérêt personnel, de toute affection de personnes : pour l'honneur de l'humanité, je dois croire qu'il en est quelques-unes qui résisteraient à un pareil examen ; mais, s'il y en a, il y en a peu. Il n'en est pas d'ailleurs de la po-

litique comme de la religion : en politique, la discussion est permise, et il n'est pas de conviction politique que la discussion ne puisse ébranler, parce que, en politique, on peut avoir raison plusieurs à la fois, sans pour cela être d'accord. Qu'est-ce donc qu'une conviction en présence d'une autre conviction opposée? La vérité est une, l'erreur doit donc se trouver sous l'une ou l'autre de ces convictions. Or l'homme assez heureux pour avoir une conviction désintéressée aura certainement assez de bonne foi pour en changer s'il reconnaît son erreur : que devient donc la conviction et les opinions politiques qui en découlent ?

Si on voulait être vrai, on dirait, presque toujours, non pas *j'ai des opinions politiques*, mais *j'ai des sensations politiques* : on rendrait ainsi à une chose mal définie sa désignation positive, en la puisant dans son origine véritable, en substituant les innombrables causes matérielles à une cause intellectuelle insaisissable.

Conviction, c'est un grand mot; mais est-il donné à l'homme, avec ses facultés bornées, d'arriver à la conviction? Je n'oublierai jamais une conversation dont le hasard m'a rendu le témoin. Un des membres les plus distingués de la plus illustre de nos académies, de l'Académie des Sciences, s'efforçait de prouver à l'un de ses collègues l'existence de Dieu. Les deux savans interlocuteurs faisaient assaut de sciences et de philosophie; enfin celui qui ne croyait pas s'avoua vaincu.

— Vous avez raison, dit-il, je crois en Dieu.

Et se tournant vers son adversaire, il le voit pleurant à chaudes larmes.

— Qu'avez-vous donc?

— J'ai, que je vous ai convaincu, et vous croyez; et moi, vous m'avez convaincu aussi, et je ne sais plus si je dois croire.

Combien de discussions politiques se termineraient ainsi si on voulait y mettre de la bonne foi et du désintéressement, et laisser l'amour-propre de côté! Mais je reviens à mon

sujet, dont je me suis trop écarté. Ma discussion sur les convictions politiques ne convaincra personne; elle est, au surplus, assez mal placée à propos du général Mallet.

Je manquerais à l'objet de ce livre si je voulais raconter les détails de la grande conspiration de Mallet, celle de 1812; ce sujet a été tellement exploité par les historiens et par les gens d'esprit (voir les *Soirées de Neuilly*), que, sur ce point, il ne reste rien à dire. Mais, heureusement pour moi, qui ai la prétention de ne rapporter que des choses à peu près ignorées, ou inconnues au plus grand nombre, Mallet n'a pas conspiré qu'une seule fois, et sa seconde conspiration, car il en a eu trois, est plus originale encore que la troisième et dernière. On éprouve aussi moins de répugnance à s'en occuper que de l'autre, parce qu'elle n'a pas été suivie de supplice, il n'y a eu de victime qu'un préfet de police, moralement immolé.

On connaît, ai-je dit, trois conspirations de

Mallet : la première remonte à 1807, la seconde est de 1809, et la troisième a éclaté en 1812.

Depuis l'avénement de Napoléon au trône impérial, Mallet, général réformé, avait une idée fixe, qui se reproduit dans ses trois conspirations : c'était de causer un mouvement en répandant subitement le bruit de la mort de l'empereur. Mallet espérait qu'à cette nouvelle, jetée à l'improviste, tout ce qui restait en France de partisans de la république, tout ce qu'on pouvait y trouver de royalistes, se soulèveraient et se compromettraient assez pour ne plus avoir de retour possible. La lutte se trouvait alors naturellement engagée; et, en cas de victoire, Mallet n'aurait pas eu de peine à prouver au parti vainqueur qu'il n'avait travaillé qu'à son intention.

La conspiration de 1807 devait éclater à l'occasion d'un *Te Deum* annoncé à Notre-Dame, pour une des victoires de la belle campagne de cette année. Mallet, suivi de quelques affidés, se serait présenté en uniforme et l'épée à la

main, au milieu des autorités réunies pour la cérémonie, et là il aurait annoncé la mort de l'empereur, aux cris de *vive la liberté! à bas le Corse!* Cette conspiration était un vrai complot de cabaret : Mallet avait été chercher ses complices parmi cette tourbe d'officiers chassés de l'armée, souteneurs de tripots et de mauvais lieux. La police fut promptement avertie et Mallet arrêté. Son projet néanmoins paraissait si absurde (et c'est, à peu de chose près, celui qu'il a exécuté en 1812), qu'on le mit en liberté pour ne pas le nourrir en prison.

La conspiration de 1809, la seconde conspiration de Mallet, n'a jamais éclaté; à proprement parler, elle n'a jamais existé, ou plutôt elle n'a existé que dans deux têtes, celle de Mallet et celle de M. Dubois, conseiller d'état, préfet de police. Voici en quoi elle consistait.

Mallet, en sa qualité d'ennemi déclaré de l'empereur, trouvait accès et crédit chez quelques personnages assez haut placés, qui, comme lui, et par des motifs divers, avaient

vu avec peine l'établissement de l'empire. S'adressant à l'un, il disait : « Dans le cas fort » possible où un boulet de canon ou bien une » bonne fièvre emporterait Napoléon, que fe- » riez-vous? » La réponse était prévue. Le premier répondait qu'il prêcherait le réveil de la république; l'autre, qu'il rappellerait Moreau; un troisième, enfin, qu'il proclamerait Louis XVIII. Pour Mallet, tout était bon. Muni de ces premières réponses, Mallet allait chez un autre personnage : « Dans le cas de la mort » de l'empereur, disait-il, M. *** est disposé » à faire telle chose; et vous? » Ainsi Mallet était parvenu à réunir un faisceau d'opinions. Tout cela, on le voit, ne ressemblait à rien moins qu'à une conspiration. Mais Mallet, toujours décidé à mettre en exécution son plan avorté en 1807, avait besoin de savoir sur qui, le cas échéant, il pourrait compter.

Le premier fonctionnaire qui eut vent de tous ces bavardages fut le préfet de police, M. Dubois, homme médiocre, et se croyant

un génie: M. Dubois : indigné d'être réduit aux fonctions de préfet de police d'alors, c'est à-dire à la surveillance des voleurs, des filles publiques, des réverbères et des pavés, ne se couchait jamais sans avoir demandé au ciel, dans sa prière, une petite conspiration, afin de déployer et de faire connaître sa rare capacité.

Mallet ne s'adressait pas seulement à des personnages haut placés; il savait que ceux-là ne valent rien pour l'exécution : il n'avait pas rompu avec ses anciens affidés. A eux il ne demandait pas leur opinion, mais leur annonçait un événement prochain, auquel ils seraient appelés à prendre part, et s'autorisait de l'assentiment à lui donné par des personnes importantes qu'il désignait. Il arriva ce qui devait infailliblement arriver : Mallet, descendant toujours l'échelle, s'était adressé, en dernier lieu, à des gens sans aveu, à des gens tels que ceux que la police du préfet de police surveille quand elle ne les emploie pas. L'affaire fut donc

dénoncée d'abord à M. le préfet de police.

Enfin M. Dubois tenait sa conspiration.

Sous le charme de sa préoccupation favorite, M. le préfet de police commença son enquête. Le désenchantement, après une aussi longue attente, eût été trop cruel : M. Dubois aurait plutôt fait sa conspiration lui-même que de la laisser échapper. Il prit donc tout-à-fait au sérieux les bavardages qui lui furent rapportés, et vit autant de conspirateurs qu'on lui nommait de personnes ayant donné leur assentiment à un mouvement qu'il ne s'expliquait pas très-clairement, mais dont le projet lui semblait avoir été positivement arrêté.

Déjà de nombreuses arrestations avaient été opérées, Mallet, un autre général, MM. Alexis de Noailles et de Montmorency étaient dejà sous les verroux; mais M. le préfet de police connaissait des complices plus importans, auxquels il ne pouvait atteindre.

Le duc d'Otrante pensa tomber de son haut quand il vit le préfet de police venir lui de-

mander son autorisation pour lancer des mandats d'amener contre un grand nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs sénateurs. Déjà un avis transmis par le général L....... était parvenu à la police générale ; mais Fouché avait trop de sagacité pour ne pas comprendre que, dans cette affaire, il y avait au moins une méprise. Une conspiration de cette importance lui aurait été révélée directement. Il renvoya donc le préfet de police, lui recommandant le silence et lui annonçant sa réponse pour le lendemain.

Le ministre réfléchit, prit conseil d'hommes éclairés, tâta l'affaire, et le lendemain, au lieu d'autorisation d'emprisonner, le préfet de police reçut notification d'un arrêté du ministre, qui prescrivait un plus ample informé, toutes choses demeurant en l'état.

M. Dubois, furieux, écrivit à l'empereur, alors à l'armée, pour lui révéler la conspiration telle qu'il l'avait comprise, et se plaindre amèrement du mauvais vouloir du ministre,

qui paralysait tous ses efforts pour le bien public et pour le service de sa majesté.

Napoléon n'était malheureusement que trop enclin à se méfier du duc d'Otrante; il avait aussi une vieille rancune contre quelques républicains qui s'étaient laissé faire comtes et sénateurs, et ces sénateurs étaient précisément ceux que le préfet de police lui dénonçait. Ce fut donc avec humeur qu'il fit écrire au ministre de la police, lui reprochant d'avoir vu trop légèrement une chose qui lui paraissait ne pas manquer de gravité.

Fouché répondit et entra dans les détails les plus propres à faire ressortir la crédulité du préfet de police, détails qui lui avaient été fournis par l'instruction faite en vertu de son arrêté de plus ample informé. L'empereur ne se rendit pas; il était ébranlé, mais il lui répugnait de revenir sur une opinion qu'il avait accueillie avec empressement. Il prescrivit une contre-enquête à faire conjointement ou contradictoirement avec M. le préfet

de police, par MM. les conseillers d'état comte Réal et comte Pelet de la Lozère.

L'enquête eut lieu, elle fut longue et minutieuse. A chaque séance dont M. Dubois signait le procès-verbal avec ses deux collègues, il voyait avec douleur sa conspiration s'évanouir. Enfin il fut prouvé jusqu'à l'évidence qu'il y avait eu *bavardages*, et voilà tout, ou, en d'autres termes, ce que j'ai déjà dit : que la conspiration, après avoir résidé quelque temps dans la tête de Mallet, était venue se réfugier dans celle de M. le préfet de police.

Mallet, reconnu homme sinon dangereux, du moins *taquinant*, fut laissé en prison, et tout fut terminé.

L'empereur, le jour même de son retour de l'armée, fit venir M. Réal à Saint-Cloud ; en l'apercevant, il le prit par l'oreille, et lui dit :

— Vous êtes bien fiers, messieurs, bien contens, n'est-ce pas? vous vous êtes bien amusés, en faisant signer à ce pauvre Dubois qu'il n'est qu'un sot?

— Sire, c'est lui qui l'a dit et écrit; nous ne lui avons pas conduit la main.

— Et c'est vous qui me l'avez donné.

Oui, sire, pour surveiller les voleurs, les filles et les lanternes, emploi auquel il est éminemment propre; mais je me serais bien gardé de le donner à votre majesté pour toute autre chose.

L'empereur finit par rire lui-même de la fameuse conspiration de M. Dubois; il en rit si long-temps ce jour-là, que l'archi-chancelier, qui attendait son tour d'audience, fut contraint de retourner à Paris à une heure du matin, sans avoir été admis.

XLIX.

RÉSULTAT LE PLUS CLAIR DE LA SECONDE CONSPIRATION DE MALLET.

M. le comte Dubois, conseiller d'état préfet de police, avait épousé un peu tard une fort jeune et fort jolie femme, bien jolie alors, car elle l'est encore aujourd'hui. M. Dubois n'était

pas précisément un Adonis, il ne l'est pas devenu depuis; mais, en revanche, comme tout vieux mari, il était extraordinairement jaloux. Un maître des requêtes au conseil d'état, bel homme et très-bien en cour, de plus ami intime de M. le préfet police, partait tous les jours de Paris à onze heures, pour aller faire, en tout bien tout honneur, une visite à Mme la comtesse Dubois, qui habitait pendant toute la belle saison la superbe propriété de son mari à Vitry. M. Dubois avait de puissantes raisons pour ménager le maître des requêtes. Ne pouvant donc l'éconduire, il mettait son humeur jalouse en repos, en arrivant lui-même à Vitry à la même heure que celui qu'il regardait comme un rival redoutable.

Les deux conseillers d'état chargés de faire conjointement ou contradictoirement avec le préfet de police la contre-enquête sur la conspiration, connaissant parfaitement le manége de Vitry, s'amusèrent pendant toute la durée de l'opération à continuer les séances d'interrogatoires jusqu'à quatre ou cinq heures, de telle sorte

que les visites du maître des requêtes furent beaucoup plus longues et infiniment plus paisibles.

M. Dubois avait beau s'agiter sur son fauteuil, et donner tous les signes possibles d'impatience, ses collègues n'en tenaient aucun compte, et, sous le prétexte fort plausible de s'éclairer, multipliaient les questions aux témoins.

M. Dubois n'a jamais découvert que la seconde conspiration de Mallet; en 1812 il n'était plus préfet de police, par suite de son goût trop prononcé pour sa belle campagne de Vitry. Il s'y trouvait lorsque éclata l'incendie de la salle de bal chez le prince de Schwartzenberg : son absence, dans cette circonstance, fut la cause patente de sa disgrâce.

L.

UN SEUL MOT SUR LA TROISIÈME CONSPIRATION DE MALLET.

Un an environ avant de tenter sa dernière conspiration, si on peut appeler conspiration

le coup de main de 1812, Mallet avait obtenu d'être transféré de sa prison dans la maison de santé du docteur Dubuisson, près la barrière du Trône. Il était réduit à la dernière pénurie, et ne possédait plus que six francs, lorsqu'il se décida à agir.

Personne n'avait été mis complètement dans sa confidence; l'abbé Lafond, le maître d'école Boutreux et le caporal Ratau, neveu du procureur-général près la Cour impériale de Bordeaux, avec lesquels il commença son mouvement, avaient été trompés comme les autres, et croyaient à un vaste complot.

Les autres complices de Mallet ne furent que ses dupes, et les officiers supérieurs qui consentirent à le suivre, sur la nouvelle de la mort de l'empereur, et sur la présentation des sénatus-consultes que le faux général Lamothe leur présentait, n'étaient pas plus coupables que M. Frochot, préfet de la Seine. Dans l'ordre de leurs fonctions, ils n'avaient pas plus fait que ce chef d'administration qui, lors-

que tout fut éclairci, avait déjà fait préparer à l'Hôtel-de-Ville la salle d'apparat où devaient se réunir en conseil les membres du gouvernement provisoire, et avait donné avis du *grand événement* (la mort de l'empereur) à M. Villemsens, par un billet en latin ne contenant que ces deux mots : *Fuit imperator.*

La femme de Mallet était, comme son mari, dans le besoin ; tous les jours elle tourmentait les ministres et les directeurs de la police pour en obtenir des secours. Le général Lamothe, revenant de l'armée d'Espagne, était arrivé à Paris la veille de l'exécution du complot, et était descendu rue de l'Université, dans la maison qu'habitait Mme Mallet. Cette dame, allant voir son mari, lui parla de l'arrivée du général Lamothe comme d'une chose indifférente. C'est de là qu'est venue à Mallet l'idée de prendre le nom du général Lamothe.

On ne sait véritablement quelle qualification donner à cette affaire de Mallet, présentée comme une conspiration ou un complot, et

qui n'était ni l'une ni l'autre. La conspiration ou le complot, dans la définition légale de ces deux mots, veut un concert antérieur qu'on chercherait en vain dans tout ceci : c'est un attentat isolé, une nouvelle journée des dupes.

Lorsque l'empereur réunit le conseil d'état pour prononcer sur le sort de M. Frochot, il ouvrit la séance par un grand signe de croix en disant : « Messieurs il faut croire aux mi-» racles, vous allez entendre le rapport de » M. le comte Réal. »

LI.

FOUCHÉ.

Il semble être dans la destinée des hommes placés sur le trône de méconnaître leurs meilleurs serviteurs, et de les fatiguer d'injustes méfiances : je ne veux pas examiner si Fouché, aigri par sa disgrâce de 1810, a trahi en 1815; la conduite du ministre, à cette époque, se

trouve tout naturellement expliquée par sa réponse à une question que lui adressait l'empereur au moment de partir pour la campagne de 1809.

— Que feriez-vous, Fouché, si je venais à mourir d'un coup de canon ou de tout autre accident?

— Je prendrais du pouvoir autant que je pourrais, pour ne pas être dominé par les événemens.

— A la bonne heure, c'est le droit du jeu.

Ce que je tiens à dire ici, c'est que Fouché a été le meilleur ministre de Napoléon, et le mieux placé pour le servir. Après avoir éteint la révolution, Napoléon, premier consul, ou empereur, était forcément engagé dans la voie des réactions. Fouché est le seul ministre qui ait modéré ce mouvement utile et nécessaire si on s'arrêtait à un point donné, dangereux si on le dépassait.

L'empereur ne voulait voir ses ennemis que parmi ceux sur lesquels il avait immédia-

tement remporté la victoire; il oubliait que ceux dont il avait triomphé en avaient eux-mêmes vaincu d'autres, et que les autres ne lui pardonnaient pas, à lui, cette première victoire dont en définitive il profitait.

Fouché était convaincu que les véritables ennemis de l'empereur étaient les royalistes. Il ménageait et défendait les jacobins, sur lesquels ses anciennes liaisons lui permettaient d'exercer une grande influence morale, et il accablait de tout le poids de sa haine les royalistes, qu'il avait appris à connaître. Cette conduite de Fouché, contraire aux sentimens particuliers de l'empereur, donna lieu souvent à de violens orages entre Napoléon et son ministre.

Lorsque après l'événement du 3 nivôse le premier consul rentra aux Tuileries, le calme qu'il avait su conserver pendant toute la soirée à l'Opéra fit place à un terrible accès de colère. Sa première accusation porta, comme de coutume, contre les jacobins, et, indirectement, en termes couverts contre Fouché lui-

même. Le ministre fut averti, sa disgrâce paraissait imminente, et cependant il ne ploya pas : sans hésiter il défendit les jacobins, et accusa les royalistes.

Plus tard, lorsque la vérité fut connue, Napoléon ne pardonna pas à son ministre, non pas d'avoir laissé aboutir un complot aussi dangereux, mais d'avoir eu raison contre lui, contre ses affections secrètes.

Le ministre qu'on ne pouvait frapper fut atteint dans son département, le ministère de la police fut supprimé, et cette administration devint un annexe du ministère de la justice. Ce fut une faute, et une faute grave. Le grand-juge, ministre de la justice, appelait la police la partie honteuse de son ministère : la police, manquant sous lui de cette direction suprême nécessaire à une administration aussi compliquée, laissa faire la conspiration de Georges.

Fouché m'a toujours paru le modèle des ministres pour un gouvernement qui succède

à une révolution : il eut sous le consulat et sous l'empire un mérite fort rare alors, celui d'avoir une opinion sur les hommes et sur les choses, d'oser la soutenir vis-à-vis un maître qui souffrait peu la contradiction, et d'agir en conséquence de cette opinon. Fouché seul a été positivement ministre sous le consulat et l'empire ; après sa disgrâce il n'y eut plus que des commis, très-bons pour exécuter et transmettre des ordres, mais incapables d'oser prendre d'eux-mêmes une mesure importante.

En 1809, après la bataille d'Esling, si fatale à notre cavalerie, au moment où Napoléon, ayant eu ses ponts sur le Danube emportés, voyait son armée séparée sur les deux rives du fleuve, dans une situation périlleuse qui exigeait des prodiges de valeur et de génie, on apprend à Paris que lord Chatam, frère de Pitt, à la tête d'une expédition anglaise, s'étant emparé de Flessingue, s'avançait sur Anvers, et menaçait la Belgique. A cette nouvelle le prince archi-chancelier réunit un con-

seil des ministres. Fouché, rentré au ministère à la fin de 1804, y assistait : son avis fut de faire un appel immédiat aux gardes nationales, qu'on dirigerait de proche en proche sur l'ennemi.

—« Que diraient l'empereur et l'armée, si la » France, défendue au loin par eux, laissait in» sulter impunément ses foyers en attendant » leurs secours? »

Telles furent les paroles du ministre de la police : voici la réponse de l'archi-chancelier :

— « Monsieur Fouché, je ne veux pas me » faire décoller, moi; j'ai envoyé un courrier » à l'empereur, il faut attendre sa réponse. »

—Et moi, répliqua le ministre de la police, je ferai mon devoir en attendant.

Le jour même, pendant que l'archi-chancelier, le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur se taisaient, ce fut le ministre de la police qui lança son manifeste au courage français, et ordonna de mobiliser les gardes nationales dans tout l'empire. Alors on put

voir quel homme était Fouché, quelle énergique impulsion il était capable de donner aux affaires. Le dix-septième jour après la circulaire du ministre, le département du Nord faisait partir le dernier détachement d'une levée de 14,000 hommes, en uniforme, armés et équipés. Le préfet de ce département était M. de Pommereuil. Le département de la Moselle se distingua également dans cette circonstance; il avait pour préfet M. de Vaublanc, qui a vécu, pendant toute la restauration, sur sa réputation de bon préfet de l'empire. L'expédition anglaise se retira précipitamment devant les milices françaises, auxquelles Fouché avait donné pour chef le prince de Ponté-Corvo, tout disgracié qu'il était en ce moment.

L'empereur ne put ou n'osa blâmer le ministre de la police; mais il exprima ouvertement son mécontentement de ce que, dans son empire, un ministre eût assez de pouvoir pour soulever seul et mettre en armes tout le pays.

Le secret de la seconde disgrâce de Fouché

est peut-être dans le grand service qu'il rendit, en 1809, à l'empereur. Elle fut retardée d'une année encore et attribuée à une toute autre cause, à une cause à laquelle l'empereur, en plein conseil des ministres, donna toute la gravité d'une accusation de haute trahison, mais qui, au fond, n'avait rien de sérieux, si elle n'était pas une comédie préparée.

En éloignant Fouché, homme de talent, de capacité et d'énergie, Napoléon s'est privé d'un de ses serviteurs les plus utiles. De 1804 à 1810, l'empereur avait parcouru l'Europe, et l'empire avait été maintenu dans un état de parfaite tranquillité; de 1810 à 1814, l'empereur a pu regretter Fouché. Pendant ses deux ministères, Fouché a pu dissimuler beaucoup de choses au premier consul et à l'empereur; mais, tout en lui cachant ce qu'il pouvait parfaitement ignorer, Fouché servit le premier consul et l'empereur avec un zèle et une habileté beaucoup plus utiles que l'obséquiosité des autres ministres.

LII.

LES PAPIERS DE FOUCHÉ.

La maxime de l'empereur était que la police devait surveiller tout le monde, excepté lui; il le disait et le répétait à tous ceux qu'il employait, et cependant rien n'était mieux connu de la police que ce qui se passait aux Tuileries et dans le cabinet de l'empereur. Fouché sut assez à temps sa disgrâce pour faire disparaître les papiers importans qu'il avait entre les mains, et particulièrement sa correspondance avec le premier consul et plus tard avec l'empereur. Sa démission était à peine demandée et acceptée, que le comte Dubois fut envoyé pour apposer les scellés chez lui. Quelques jours

après, les scellés furent levés par M. le comte Réal, qui avait ordre de s'abstenir de toute recherche, et qui devait seulement demander à l'ex-ministre de lui remettre les lettres que le premier Napoléon lui avait écrites à diverses époques.

M. Réal, pour annoncer à Fouché qu'il arrivait comme ami, vint à Ferrières, où résidait Fouché, en calèche découverte, et seulement accompagné de sa fille, Mme la baronne Lacuée. A son approche, un cheval, qu'on tenait tout sellé dans la cour, disparut : Fouché n'était plus au château. M. Réal attendit jusqu'à onze heures du soir, et l'ex-ministre, après avoir couru toute la journée, muni d'une forte somme prise chez son fermier, ne sachant s'il devait venir à Paris ou fuir en Angleterre, prit le sage parti de rentrer chez lui. Les scellés furent levés sans formalités; et, sur la demande des lettres, Fouché protesta qu'il les avait toutes brûlées, sans exception. L'empereur et M. Réal n'en crurent pas un mot; mais, en

pareil cas, quand on ne peut administrer la preuve contraire, le mieux est de paraître croire.

LIII.

M. OUVRARD.

M. Ouvrard a publié ou fait publier des mémoires sur sa vie; dans ces mémoires, il s'est bien gardé de tout dire. Cet homme étonnant a été mêlé à tant de choses, que vingt volumes n'auraient pas suffi pour raconter ce qu'il a fait, vu et entendu.

A Dieu ne plaise que, le prenant au début de sa carrière, alors que s'évaluant lui-même en argent à un capital fixe, il se décida à dépenser l'intérêt de ce capital, année commune,

pendant toute sa vie, aux dépens de qui appartiendrait, gouvernans ou particuliers, j'entreprenne de le suivre jusqu'en 1832, préparant sa dernière fugue financière à La Haye, et négociant, comme par passe-temps, le mariage, devenu nécessaire, de la duchesse de Berri avec M. de Luchesi-Palli; j'aurais trop à faire. Mais je trouve M. Ouvrard mêlé à l'un des incidens du ministère de Fouché, et c'est sur ce point seul que je veux m'arrêter.

Une négociation entreprise par Ouvrard avec le cabinet anglais, du consentement ou sur l'invitation du ministère de la police, fut la cause patente de la disgrâce de Fouché. Cette négociation, à propos de laquelle l'empereur, en plein conseil des ministres, interrogeait le grand-juge, et lui demandait quelle peine encourrait un ministre qui négociait, de son chef et sans le consentement de son maître, avec l'étranger, cette négociation pour laquelle Napoléon dit à Fouché : Duc d'Otrante, vous devriez porter votre tête sur l'échafaud,

ne valut au négociateur qu'un emprisonnement de vingt-quatre heures.

Dans cette disgrâce, comme je l'ai dit, le motif avoué n'était pas le motif réel.

Ouvrard avait des relations d'intérêt avec la maison Hope d'Amsterdam ; cette maison comptait au nombre de ses principaux associés M. Labouchère, gendre de M. Baring, de Londres. Ouvrard vint à Amsterdam, et s'entretint avec M. Labouchère des moyens qu'il y aurait d'amener la paix entre la France et l'Angleterre. M. Labouchère émit des idées qu'à son retour à Paris Ouvrard fit connaître à Fouché; le ministre l'engagea à continuer cette sorte de négociation. Son intention unique était, il a persisté à le soutenir, de connaître sur ce point les sentimens du cabinet anglais.

Dans cette ébauche de négociation, que Fouché ne considérait que comme une affaire de police, l'empereur vit, ou voulut voir, un crime de haute trahison, il y trouva du moins un prétexte de disgrâce.

Ouvrard fut arrêté à Paris, chez Mme Hamelin, par le duc de Rovigo, au moment même où le conseil des ministres se tenait à Saint-Cloud; ses papiers furent saisis, et il fut mis en prison. Là il se montrait fort peu inquiet de sa situation, affirmant n'avoir agi que sur autorisation indirectement donnée par l'empereur.

Il paraît, en effet, que Louis Bonaparte, roi de Hollande, ayant eu, par M. Labouchère, communication de ce qui s'était passé entre Ouvrard et lui, en avait donné avis à l'empereur, son frère, qui l'aurait engagé, sinon à donner une autorisation directe en son nom, du moins à laisser aller les choses, et même à risquer quelques instructions évasives.

Le lendemain de son arrestation, Ouvrard fut mis en liberté, et le duc de Rovigo remplaça Fouché au ministère de la police. L'empereur, fatigué d'avoir un ministre, voulait un commis, fidèle exécuteur de ses volontés.

LIV.

LE DUC DECRÈS MINISTRE DE LA MARINE.

Le duc Decrès était un minstre tout-à-fait à la convenance de l'empereur, un véritable commis, bon exécuteur d'ordres, absolument incapable d'émettre une opinion autre que celle du maître. L'empereur le rudoyait fréquemment, mais avait pour lui un fond d'affection que je ne sais vraiment à quelle cause attribuer. Quand l'empereur était à Paris, les ministres devaient se rendre aux Tuileries tous les jours à sept heures du matin; le duc Decrès arrivait ordinairement quelques minutes après l'heure fixée; l'empereur l'apostrophait dure-

ment par ces mots : Êtes-vous malade?—Non, sire.—Ah! je vois cela: c'est votre maladie ordinaire, la paresse. Le premier moment d'humeur passé, l'empereur n'y pensait plus.

Lorsque l'empereur fut visiter les travaux du port de Cherbourg, il se fit accompagner du ministre de la marine. Le ministre avait décidé la construction d'une écluse de chasse, qu'il croyait propre à arrêter les irruptions du galet. L'empereur s'était embarqué dans un canot pour aller examiner l'écluse commencée; il avait avec lui le ministre, plusieurs amiraux, et le capitaine du port, vieux marin qu'il entretint familièrement pendant tout le trajet. Arrivé en vue de l'écluse, il dit à cet officier :

— Croyez-vous, capitaine, qu'une pareille écluse suffira pour empêcher les irruptions du galet?

— Sire, celui qui dit cela est une f..... bête.

Et l'empereur se tournant vers le ministre :

— Vous voyez, monsieur le duc, ce n'est pas moi qui le lui fais dire.

L'empereur a eu des torts graves de plus d'un genre à reprocher au duc Decrès : il a su, par exemple, qu'un grade important dans la marine avait été accordé à la recommandation d'une dame jolie et facile. Le ministre avait eu à s'en repentir : l'empereur le lui dit en plein conseil. Dans une autre circonstance, le duc Decrès, ayant fait un voyage en Hollande, avait rapporté, en fraude, des dentelles qu'il destinait à une fort belle gouvernante qu'il avait à son service. Les douaniers n'avaient pas cru pouvoir visiter la voiture du ministre de la marine.

L'empereur le sut; et, dans un conseil où se trouvaient tous les ministres, il adressa au duc Decrès les plus violens reproches, lui commandant impérieusement de faire porter les dentelles à la douane pour y être confisquées, et de verser immédiatement au trésor le montant de l'amende à laquelle la loi condamnait le contrebandier.

Et, malgré tous ces méfaits, l'empereur main-

tenait le duc Decrès au ministère. C'était pour lui un instrument souple et docile, et puis il l'aimait peut-être sans savoir pourquoi.

Louis XIV, dans les conseils qu'il adressait à son fils, lui disait :

« Il faut que les ministres d'un roi soient » ses commis, ou bien le roi sera le commis » de ses ministres. »

L'empereur a trop bien suivi le conseil de Louis XIV.

LV.

M. HENRI.

A l'exception de deux ou trois aberrations de M. le comte Dubois, on ne peut pas reprocher à la préfecture de police, sous l'empire,

d'être sortie de la spécialité de ses attributions; elle restait étrangère à la police politique, mais veillait scrupuleusement à la sûreté des habitans, à la propreté des rues et à la salubrité publique. Si les auteurs d'un crime restaient trop long-temps inconnus, l'empereur, qui se faisait rendre compte de tout, mandait près de lui le préfet de police, lui reprochait amèrement sa négligence, et lui enjoignait de stimuler le zèle de ses agens.

La préfecture de police possédait, à cette époque, au nombre de ses employés, un homme vraiment supérieur : c'était le chef de bureau chargé spécialement de la surveillance des voleurs : il se nommait M. Henri, ou le père Henri.

Les voleurs forment, dans Paris, une classe à part; ils se soutiennent dans le péril, et se secourent dans l'adversité; ils ont presque des institutions. Quand un voleur est arrêté, *la société* lui fournit une femme au besoin pour faire des démarches, un défenseur devant le

tribunal, et souvent des témoins à décharge. Si la condamnation ne peut être évitée, la protection de *la société* suit le condamné jusqu'au bagne; il y reçoit des secours en argent; on lui procure aussi tous les moyens possibles d'évasion. La *solde*, en prison, d'un voleur un peu élevé en grade est au moins de cinq fr. par jour.

M. Henri connaissait tous les voleurs enrégimentés de Paris. Quand on lui en amenait un, il l'appelait par son nom, lui détaillait, sans consulter aucune note, les principaux actes de sa vie et le nombre des condamnations qu'il avait eues à subir. Dans ses jours de bonne humeur, il allait jusqu'à lui reprocher la maladresse avec laquelle il s'était laissé prendre.

— On reste au mouchoir, disait-il un jour à un voleur pris en flagrant délit, quand on n'est pas capable de faire la montre.

— Faire la montre, ce n'est pas déjà si malin.

— Et précisément tu t'y es laissé prendre.

— C'est qu'on m'a poussé le bras.

— Belle raison!

— Si je voulais vous pincer la vôtre, vous croyez peut-être que je serais bien embarrassé?

— La mienne, je t'en défie.

— La vôtre! Parions que je vous la prends ici, dans votre cabinet.

— Je te parie cinq napoléons, et je te donne jusqu'à quatre heures; il est midi.

— C'est fait; je mets au jeu.

Le voleur tire aussitôt d'une cache, que les gardiens n'avaient pas su trouver en le fouillant, cinq napoléons qu'il dépose sur le bureau de M. Henri. Deux heures n'étaient pas écoulées que M. Henri s'entend appeler d'un coin de son cabinet où il était toujours entouré d'une foule d'agens et de gendarmes. C'était le voleur qui avait trouvé moyen de prendre la montre pendant que M. Henri reconduisait une autre personne.

— Gardez votre argent, lui dit-il, vous n'êtes pas de force.

Dans sa place, M. Henri a rendu d'immenses

services. On l'avait investi d'une sorte de pouvoir discrétionnaire : il jouissait, dans des limites assez larges, du droit de grâce avant jugement: et, quand il croyait devoir l'exercer, il obtenait en retour d'importans avis.

On avait volé dans la nuit, vers une heure et demie du matin, 200,000 fr. à la caisse de la ferme des jeux. A cinq heures, M. Perrin était dans l'antichambre de M. Henri, demandant à lui parler pour affaire urgente. On réveille M. Henri, il ouvre les yeux et reconnaît M. Perrin.

— Vous venez de bonne heure, M. Perrin; pardon de vous avoir fait attendre; mais je me suis couché à minuit. Vous venez pour votre vol de cette nuit, n'est-ce pas?

— Mais, comment le savez-vous? il a été commis entre une heure et deux?

— Je le savais depuis avant-hier, et j'ai eu besoin de le laisser commettre. Votre voleur a pris la route de Saint-Denis; il doit être arrêté maintenant : on a dû le trouver à l'instant où

il partageait avec ses complices. Ce soir, votre argent sera entre vos mains; mais il vous en coûtera bien un billet de 500 fr. pour les agens. Ceci vous apprendra à mieux veiller chez vous. A revoir, M. Perrin; je vais finir ma nuit, et je vous conseille d'en faire autant.

LVI.

UN ÉVÉNEMENT TRAGIQUE.

Dans ce que je vais raconter je tairai les noms; les personnages principaux du drame terrible dont j'ai été le témoin n'ont pas tous cessé de vivre, et je dois respect à la mémoire de ceux qui ont succombé.

C'était en 1812, dans une ville du Piémont nommée Verceil, ou *Vercelli*, chef-lieu du département de la Sésia, l'un des départemens

au-delà des Alpes, alors réunis à la France. Par une matinée d'hiver, une jeune et très-jolie femme fut trouvée morte sur le rivage de la Sésia; elle était en toilette de nuit et les pieds nus. A cette jeune femme, qui fut reconnue pour être l'épouse de l'inspecteur des domaines, on ne connaissait aucun motif de chagrin pouvant faire présumer un suicide; la veille encore, elle avait été vue brillante de santé et de grâces; on expliquait difficilement une mort volontaire, à moins d'admettre la supposition d'un accès de fièvre chaude : la singularité de son costume, la position dans laquelle elle avait été trouvée, faisaient naître d'ailleurs des doutes d'une autre nature : elle était étendue sur le bord du fleuve, et, quoiqu'à cette époque de l'année la Sésia coule à flots précipités, on ne pouvait admettre qu'elle eût été rejetée sur le rivage, et que le linge dont elle était couverte fût à peine mouillé. Le suicide paraissait peu naturel, et aucune trace de violence ne dénonçait un assassinat. La justice crut devoir informer : elle

obtint des aveux, et voici comment cette mort mystérieuse fut expliquée.

Le mari de la jeune femme était atteint, depuis long-temps, d'une maladie qui l'obligeait à garder la chambre, et lui permettait à peine de se lever: la jeune femme avait formé une tendre liaison avec un ami de son mari, employé supérieur des contributions indirectes, qui habitait la même maison qu'eux. Souvent elle avait profité de la maladie de son mari pour quitter sa chambre, et aller partager le lit de son amant.

Pendant une de ces absences, le mari, ayant besoin de quelque soin, avait appelé sa femme sans en obtenir de réponse : réunissant toutes ses forces, il s'était levé pour aller la trouver : le lit n'avait pas été défait. Au comble de l'inquiétude, il parcourt toutes les pièces de son appartement, et, ne la rencontrant nulle part, vient frapper à la porte de son ami, à travers les fentes de laquelle il apercevait de la lumière. L...., lui cria-t-il, lève-toi; viens

m'ouvrir. Aussitôt que sa voix eut été reconnue, la lumière s'éteignit, et cependant son ami vint ouvrir, lui demandant avec une sorte d'empressement s'il se trouvait plus indisposé, et s'il avait besoin de secours.

— Non; mais je suis fort inquiet: ma femme n'est pas dans sa chambre, et je l'ai vainement cherchée partout.

— Elle ne peut pas être loin; tu as mal cherché : viens avec moi.

Et aussitôt il l'entraîne, et parcourt de nouveau avec lui tout l'appartement. Les recherches étant infructueuses, il annonça l'intention de monter jusqu'aux chambres des domestiques, et pressa son ami de se recoucher. Débarrassé du mari, il retourne promptement à son appartement, entre, et enlève un oreiller que, dans le premier moment de frayeur, il avait jeté sur la figure de la jeune femme, pour la soustraire aux regards de son mari, s'il avait pu pénétrer dans la chambre. L'oreiller ne couvrait plus qu'un cadavre, la malheureuse jeune femme était morte de saisissement.

L'amant, au désespoir, et perdant la tête, n'avait rien pu imaginer de mieux que d'envelopper sa maîtresse d'un drap, de l'emporter, et d'aller la déposer sur le bord de la Sésia, pour faire croire à un suicide.

Cet événement fit grand bruit en Piémont: un procès criminel paraissait inévitable; mais l'employé supérieur des droits-réunis appartenait à une famille puissante; il était d'ailleurs très-chaudement protégé par l'archi-chancelier: on parvint à assoupir l'affaire.

Vingt-deux ans après, le hasard me fit trouver à table à côté d'un officier-général qui portait le même nom que l'employé de Verceil, et avait avec lui une ressemblance qui me frappa.

—Général, lui dis-je, n'avez-vous pas un frère?

A ces mots, je le vis changer de couleur.

— J'en ai eu un, monsieur, me répondit-il.

— N'a-t-il pas habité le Piémont?

— Oui, monsieur.

— Je l'y ai connu. Et qu'est-il devenu?

— Il est mort fou.

17.

LVII.

LE PIÉMONT SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

Le Piémont, conquis par la France, fut gouverné successivement au nom de la république et de l'empereur par le maréchal Jourdan, le général Menou, le général César Berthier, frère du maréchal prince de Wagram, et le prince Camille Borghèse, beau frère de l'empereur. C'est sous l'administration du général Menou que le Piémont fut partagé en départemens, et soumis, comme province française, au régime administratif de la France. Le maréchal Jourdan porta en Piémont cette rigide probité qu'il montra pendant toute sa lon-

gue et honorable carrière ; il eut besoin aussi de déployer parfois une énergique sévérité.

A l'origine de l'occupation, les Piémontais détestaient les Français, et, chose singulière, l'expression employée par eux, comme terme de mépris, pour les qualifier, était un véritable titre de gloire : ils nommaient les Français Cravotti ; ce qui, dans leur patois d'italien corrompu, signifie petit chevreau. Ils leur donnaient ce nom en souvenir de l'audace et de la rapidité avec lesquelles ils avaient franchi les Alpes lors des campagnes d'Italie.

Tous les jours des trois premières années de l'occupation furent marqués par des assassinats. Un Français, voyageant isolément, qui demandait son chemin à un Piémontais, était à peu près certain de le rencontrer cent pas plus loin, venu par une route plus courte, et le menaçant de son fusil. Il y eut nécessité d'établir une commission militaire permanente, jugeant en dernier ressort et sans appel ; les assassinats ne purent être arrêtés que par les

exécutions capitales, qui se succédaient presque sans interruptions. Le décret d'institution de cette commission accordait la vie sauve au coupable dénonciateur de ses complices. L'un d'eux sauva sa tête en dénonçant son père, sa mère, deux frères et une sœur.

Le général Menou, après sa capitulation d'Égypte, vint en Piémont succéder au maréchal Jourdan : il trouva le pays à peu près tranquillisé ; du moins les assassinats y étaient plus rares. Le général Menou, ancien membre de l'assemblée constituante, homme de l'ancien régime, apporta en Piémont les mœurs françaises avec leur luxe et leur légèreté. Chez lui toute l'année se passait en fêtes : il donna des bals qui durèrent trois jours et trois nuits. Les affaires n'en allaient point mieux pour cela ; mais Napoléon aimait le général Menou, qu'il avait sauvé au 13 vendémiaire, et poussait pour lui l'indulgence jusqu'à l'excès. Le général Menou, quand il recevait une lettre d'un ministre, la mettait dans sa poche, et l'y

oubliait : lors de l'organisation du Piémont en départemens français, on expédia au général Menou les registres modèles pour l'état civil ; trois mois après, ils étaient encore dans leur enveloppe, sur le bureau du général. Pendant ces trois mois, qui furent pour le Piémont un temps de transition, on est venu au monde, on s'est marié, et on est mort, dans sept départemens français, sans aucune constatation légale.

Les plaintes devinrent si nombreuses, que l'empereur dut enfin ouvrir les yeux : il espéra qu'en ôtant au général Menou la moitié de ses attributions, il parviendrait à s'acquitter du reste de ses devoirs. En conséquence, le général Dupont-Chaumont, frère du ministre de la guerre de 1814, du général de Baylen, fut envoyé pour prendre le commandement supérieur des troupes, l'administration civile restant au général Menou. L'arrivée du général Dupont à Turin fut le signal d'une lutte d'autorité incessante entre les deux généraux, qui ne se termina que par la retraite de tous les deux.

Le général Dupont était d'une excessive sévérité. Le maréchal Maison ne lui a jamais pardonné vingt-quatre heures d'arrêt qu'il lui fit subir, à cette époque, pour être sorti en redingote : le maréchal Maison était alors adjudant-général : c'est la seule punition qu'il ait encourue pendant toute sa carrière militaire. Mais le général Dupont n'épargnait personne; et le général Menou lui-même, toutes les fois qu'il s'immisçait indirectement dans l'administration militaire, était rappelé à l'ordre par le général Dupont, avec une rigueur devant laquelle il fallait plier.

Les généraux Menou et Dupont étaient encore à Turin, l'un en qualité de gouverneur civil, l'autre en qualité de commandant militaire, lorsque le prince Eugène, appelé à la vice-royauté d'Italie, dut traverser le Piémont pour se rendre à Milan. L'empereur avait réglé lui-même le cérémonial à observer sur le passage du prince. Conformément à ces instructions, un détachement de cavalerie fut le re-

cevoir jusqu'à Rivoli, à deux lieues de Turin, où s'étaient aussi transportés le préfet et les autorités civiles. Les troupes formaient la haie dans l'immense rue dite de la Doire, qui partage la ville jusqu'à la place impériale. Le commandant militaire attendait le prince au balcon du palais de justice; c'était aussi, suivant le programme, la place du gouverneur civil. Mais le général Menou aima mieux monter à cheval et se mettre, l'épée à la main, à la tête des troupes. Le général Dupont, l'ayant aperçu, se tourna vers un chef de bataillon de son état-major, le commandant Hudry, et lui dit : « Allez, monsieur, dire au général Menou que » seul je commande ici; qu'il remette son épée » dans le fourreau. » Le commandant Hudry fit la désagréable commission qui lui était donnée, et le général Menou, avec un geste d'humeur, répondit : « Avant de commander, j'avais » appris à obéir : je ne l'ai pas encore oublié. » Puis il remit son épée dans le fourreau, et alla se joindre aux autorités civiles qui attendaient le vice-roi.

A peu près vers cette époque il se commit, à Turin, un attentat dont les auteurs ne purent jamais être connus.

Le receveur-général du département du Pô devait sa nomination à une circonstance singulière. Ruiné par la révolution, il sollicitait, par l'entremise de M. Maret, qui n'était pas encore duc de Bassano, une place dans les contributions indirectes, avec un traitement de quatre ou cinq mille fr. Tout-à-coup il reçut avis de sa nomination à la recette générale du département du Pô. L'erreur était évidente; il fut témoigner sa surprise à M. Maret, qui lui dit : « Mon cher ami, ce qui est bon à prendre » est bon à rendre ou à garder. Voyez vos » amis; faites votre cautionnement : je verrai » Pierrelot : il vous aidera, et moi aussi. Informez-vous du moment où le ministre des finances ne sera pas chez lui; allez lui faire » votre visite de congé, prenez votre passe-port et partez. Quand l'erreur sera bien complète, peut-être hésitera-t-on à la réparer. La » chose vaut la peine de risquer un peu. »

Le receveur-général suivit le conseil de M. Maret, et resta en fonctions jusqu'à la restauration; il n'a jamais su de qui il avait pris la place. S'étant aperçu de quelques irrégularités dans la gestion d'un Piémontais, son subordonné, le receveur-général provoqua sa destitution, qui fut prononcée. Le Piémontais annonça hautement l'intention de se venger.

Les fonctionnaires français, en Piémont, étaient tenus à une brillante représentation; l'empereur les payait cher, mais voulait qu'ils jetassent de l'argent dans le pays. Le receveur-général, outre sa maison de Turin, tenue sur le plus grand pied, avait pris en location une charmante propriété, connue sous le nom de *la Vigne Chablay*. Le nom de *vigne* se donne indistinctement à toutes les maisons de campagne situées sur la colline qui borde l'horizon de Turin, au-delà du Pô, sur la rive droite de ce fleuve. Celle qu'avait louée le receveur-général avait eu pour propriétaire le duc de Chablay, prince de la famille royale de Sardaigne.

Tous les jours, pendant la belle saison, le receveur-général se rendait, à pied, à sa maison de campagne pour dîner, et en revenait le soir assez tard. Un jour, il fut averti de prendre ses précautions; on lui disait que la route, quoiqu'à une portée de fusil de Turin, n'était pas sûre, et qu'il ferait bien de se servir de sa voiture. Le lendemain, sans ajouter grande importance à ce qui lui avait été dit, mais ayant une dame à ramener, il suivit le conseil qu'on lui avait donné. Il revenait le soir, lorsque deux hommes, sortis des fossés de la route, se jetèrent à la bride des chevaux pour les arrêter. Le cocher était à peu près dans le même état que celui du premier consul au 3 nivôse : d'un vigoureux coup de fouet il lança ses chevaux, et les deux hommes furent renversés. En même temps deux coups d'espingole, tirés de très-près, vinrent frapper la voiture : mais elle avançait rapidement : les balles portèrent diagonalement, et, comme par miracle, vinrent toutes s'amortir dans une large bande de cuir qui formait le dossier du cocher.

La justice informa sur le crime, mais ne put jamais rien découvrir. Le fonctionnaire piémontais destitué avait disparu dès la veille.

Les généraux Menou et Dupont furent remplacés par le général César Berthier. Il ne resta qu'un an à Turin, et y fit quinze cent mille fr. de dettes. Il recevait ses créanciers à coups de canne. Un matin, on lut sur les portes des chantiers de Turin cette inscription : *Hôtel des monnaies de M. le général Berthier.*

Le dernier gouverneur du Piémont fut le prince Camille Borghèse, avec le titre de gouverneur-général des départemens au-delà des Alpes. Camille Borghèse, l'un des plus riches et des plus nobles princes romains, avait été appelé à l'alliance de la famille impériale : il avait épousé la charmante princesse Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc. Peu de jours après le mariage du prince Borghèse, l'empereur, recevant la visite des officiers des grenadiers à cheval de la garde, dit au colonel : « Il faudra me trouver un bon capitaine qui

» puisse aider de ses conseils un nouveau chef
» d'escadron que je vous donne : c'est mon
» beau-frère. » Le prince Borghèse fit la campagne de 1807 comme chef d'escadron de grenadiers, puis celle de 1809 comme colonel de carabiniers. Dans ces deux campagnes, il se conduisit beaucoup mieux qu'on n'était en droit de l'exiger d'une altesse impériale et d'un homme tout-à-fait étranger au métier des armes.

Après la campagne de 1809, il fut fait général de division et nommé gouverneur général des départemens au-delà des Alpes. En l'envoyant à ce poste, l'empereur lui dit : « Je vous
» donne pour préfet du département du Pô
» M. *le baron* Alexandre de Lameth (comme
» beaucoup de marquis et de comtes de l'an-
» cien régime, M. de Lameth avait accepté de
» l'empereur le titre de baron); c'est un homme
» capable; vous le consulterez surtout, et ferez
» tout ce qu'il vous conseillera. » C'était un tuteur qu'on donnait au prince; et jamais tu-

telle par délégation ne fut plus complètement exercée.

Le prince disait, au lever, à M. de Lameth : Je m'ennuie : j'ai l'idée de faire un voyage : qu'en pensez-vous ?

—Mais je pense que votre altesse impériale fera très-bien de faire ce qui lui est agréable.

Rentré à la préfecture, M. de Lameth expédiait une dépêche par le télégraphe, et donnait avis à l'empereur du projet du prince. La réponse lui arrivait peu d'heures après : si elle était favorable, il ne disait rien ; sinon il revenait chez le prince.

— J'ai réfléchi au projet de voyage dont votre altesse impériale m'a fait l'honneur de me parler ce matin. Nous attendons à Turin plusieurs régimens, et l'empereur serait probablement fâché que votre altesse impériale ne les passât pas en revue.

— A la bonne heure, je resterai.

M. de Lameth trouvait moyen de colorer ainsi aux yeux du prince les exigences impé-

riales, et le prince s'y prêtait de la meilleure volonté du monde. Une fois cependant, il n'y eut pas moyen de dissimuler les ordres sous une forme polie.

Le prince Borghèse devait présider, à Alexandrie, le collége électoral. Il se mit en route, emmenant dans sa voiture, pour se désennuyer, une danseuse du théâtre de Turin. M. de Lameth en rendit compte à l'empereur, qui ordonna d'expédier en toute hâte, à la poursuite du prince, un officier supérieur, avec mission d'employer, au besoin, la force pour prendre et ramener la danseuse à Turin; ce qui fut exécuté.

Le prince Borghèse aimait Paris par dessus tout; depuis le mariage de l'empereur jusqu'en 1814 il n'obtint pas une seule fois la permission d'y venir. Exilé du sol français sous la restauration, en sa qualité de prince de la famille impériale, il accepta du pape, après la mort de sa femme, et uniquement pour revoir Paris, une ambassade extraordinaire. L'objet unique de

sa mission était d'offrir à Charles X, de la part du saint-père, une table en mosaïque.

A Turin, la maison du prince Borghèse était considérée comme une annexe de la maison impériale : il y avait un maréchal du palais, des chambellans, des maîtres des cérémonies, des écuyers, des pages, et une garde à pied et à cheval : tout, dans cette organisation, appartenait à la maison de l'empereur, et se trouvait détaché auprès du prince gouverneur-général. Alors le Piémont se rattachait ouvertement à la France, et les premières familles du pays sollicitaient avec empressement l'honneur de servir le prince. La cour de Turin était presque aussi brillante que celle des Tuileries.

L'administration du prince Borghèse, si on peut la qualifier ainsi, fut le moment brillant de l'occupation française. Le Piémont jouissait des améliorations administratives et judiciaires que nous y avions portées ; d'immenses travaux avaient été exécutés : les magnifiques routes du Simplon et du Mont-Cenis étaient termi-

nées ; une route souterraine, percée dans le roc, avait remplacé la route difficile et dangereuse des Échelles ; enfin un pont magnifique, jeté sur le Pô, allait remplacer le vieux pont de bois laissé par le roi de Sardaigne. Le prince, très-disposé à suivre sur ce point les idées de l'empereur, jetait l'argent à pleines mains, et entraînait après lui les hauts fonctionnaires, richement rétribués. Jamais on n'avait vu, en Piémont, déployer tant de splendeur et de luxe. Une représentation d'apparat au grand théâtre avait quelque chose de magique. La salle immense, avec ses six rangs de loges, était éclairée par des milliers de bougies ; au milieu était la loge impériale, dans laquelle le prince, en habit de velours bleu, brodé d'or, avec des épaulettes en diamans, se tenait assis sur une chaise, à côté du fauteuil de l'empereur. Au premier rang de toutes les loges, et dominées par les plus riches uniformes, on ne voyait que des femmes dans la plus brillante parure et couvertes de diamans : c'était un coup-d'œil éblouissant.

Pour le prince tout était occasion de fête : dans l'été, un escamoteur, un malheureux qui faisait danser des chiens, étaient chose suffisante pour qu'il réunît au château de Stupiniggi la plus brillante société de Turin. L'hiver il donnait au moins deux bals par mois. Un seul fut décommandé, c'est le jour où arriva la nouvelle du désastre de la Bérésina; le prince donna aux hôpitaux les 30,000 fr. qu'il avait destinés à cette fête.

La princesse Borghèse ne fit à Turin que de très-courtes apparitions. Elle aimait fort peu le prince, quoiqu'il fût l'un des plus jolis hommes de son temps; et le voisinage des Alpes amenait dans la température des variations subites qui nuisaient à la santé affaiblie de la princesse. Le prince vivait donc en garçon dans l'acception particulière de ce mot. Il donnait à sa cour et à la population l'exemple de mœurs tant soit peu libres. Turin, au surplus, était alors par sa population française une réunion singulière de maris sans leurs femmes, et de femmes sans

leurs maris; les employés, bien rétribués, mais obligés à de grandes dépenses, laissaient leurs femmes en France dans leurs familles, pour éviter de tenir maison; et les généraux et officiers supérieurs qui se rendaient en Allemagne par le Tyrol, ou à l'armée d'Italie, laissaient en passant leurs femmes à Turin. On comprend les inconvéniens d'une pareille composition de société. On entendit un jour, et sans trop s'étonner, une dame, femme d'un général, dire dans le salon du prince Borghèse : « Si je connaissais » le maladroit qui m'a fait cet enfant-là, cela » ne se passerait pas comme cela. »

Le prince Borghèse avait puissamment contribué par l'aménité et l'obligeance de ses manières à rallier beaucoup de Piémontais au gouvernement français; il se montrait excellent pour tout ce qui l'approchait. Sa manie était de copier l'empereur sur beaucoup de points : ainsi il ne restait pas plus d'un quart d'heure à table, et se mettait de temps en temps en colère, parce qu'on lui avait dit et il avait

pu apprendre par expérience que l'empereur se mettait souvent en colère. Une fois il voulut condamner à dire la messe deux fois par jour, et tous les jours, un aumônier qui l'avait fait attendre cinq minutes le dimanche.

Le Piémont, pendant l'occupation française, nous a donné d'excellens soldats, beaucoup d'officiers de mérite, et quelques généraux distingués, entre autres le général de division Gifflingue, auquel le roi de Sardaigne, en rentrant, offrit de reprendre le grade de lieutenant qu'il avait au moment où son frère Charles-Emmanuel avait quitté le Piémont.

L'administration française a été surtout appréciée au-delà des Alpes lorsque ce pays fut rentré sous la domination de ses princes légitimes. L'empereur particulièrement a laissé de vifs regrets dans ce pays, auquel il avait tant donné. L'archevêque de Turin, le respectable M. Jaccio di la Torre, qui avait été fait sénateur, est mort de chagrin en apprenant la chute de Napoléon.

LVIII.

LE CARDINAL SANTI PIÉTRI.—M. DE CHABROL.

Le cardinal Santi-Piétri était un des prélats romains amenés en France, lorsque le pape fut enlevé de Rome et conduit à Savone. Ces cardinaux avaient été distribués dans différentes villes, où ils étaient environnés de respects et de soins. La ville de Troyes avait été désignée pour résidence au cardinal Santi-Piétri, homme spirituel, instruit, d'un caractère très-prononcé, et remarquable aussi par sa haute taille, sa belle physionomie, et surtout par la grosseur démesurée de sa tête.

Nous sommes au temps ou la bulle d'excommunication, fulminée par le pape, commençait à circuler en France, grâce au zèle pieux

du clergé. C'était par l'intermédiaire d'ecclésiastiques français que le pape correspondait avec ses cardinaux, et ceux-ci agissaient de toute l'autorité de leur caractère sur les esprits des prêtres et des dévots.

Tout-à-coup le cardinal Santi-Piétri est enlevé de Troyes, où il vivait, en apparence, paisible et retiré; il est jeté dans une voiture de poste, amené à Paris sous l'escorte d'un officier de gendarmerie et enfermé à la Force; le lendemain de son arrivée il est conduit chez un conseiller d'état, qui le reçoit avec une extrême politesse et les plus grands égards.

— Monsieur, dit le cardinal, dans un langage franco-italien dont l'absence nuira beaucoup à l'effet de ce dialogue, on a dans votre pays bien peu de respect pour le clergé.

— Veuillez me dire, monsieur le cardinal, en quoi on a pu manquer aux égards qui vous sont dus.

— Hier matin, monsieur, on m'a enlevé de Troyes, où je croyais n'avoir donné lieu à

aucun reproche, on m'a pris après déjeûner, et on m'a amené à Paris, sans arrêter, comme vous voyagez, vous autres Français. Je suis arrivé fort tard dans la soirée, on m'a fait descendre dans un hôtel, qu'on m'a dit être celui du ministre de la police; là on m'a fait attendre long-temps; et, lorsque je demandais où et quand je dînerais, un monsieur dont le nom, que je ne me rappelle pas très-bien, mais qui avait quelque chose de lithurgique.....

— C'était probablement M. Pâques.

— Précisément, M. Pâques. Est-il sous vos ordres, ainsi qu'un autre monsieur qui, je crois, se nomme M. Desmarets?

— Ce sont des employés de l'administration dont je suis un des chefs.

— Je ne me plains pas de M. Desmarets, c'est un homme comme il faut, il sait d'ailleurs très-bien son latin; mais M. Pâques, toutes les fois que je demandais où je dînerais, prenait un ton plaisant pour me répondre : *Monsieur le cardinal, vous dînerez à l'hôtel de la Force.* Je

ne suis pas assez simple pour ne pas m'être aperçu que le gouvernement voulait exercer sur ma personne une surveillance particulière; le motif m'échappait; mais je croyais que cet hôtel de la Force était une maison qu'on voulait me donner pour prison, et que j'y trouverais à dîner. Au bout de deux heures d'attente on me fait remonter en voiture; peu après la voiture s'arrête dans une petite rue sombre, devant une porte basse; je descends, et, à l'instant où je venais de me frapper le front, le même M. Pâques me dit : Monsieur le cardinal, baissez la tête. Je la baisse. — Encore plus, monsieur le cardinal, s'il vous plaît. Je baisse encore plus, et j'entre. A l'aspect des lieux, il me fut impossible de conserver le moindre doute : de grosses clefs, une salle à peine éclairée, des hommes de mauvaise mine. On avait osé mettre en prison, comme un voleur, un cardinal de la sainte église romaine.

— C'est vrai.

— Après beaucoup de formalités, on m'introduisit dans une chambre meublée avec un luxe que je puis dire évangélique. Il y avait un lit bas et sans rideaux, une table, une chaise, et un grabat pour mon domestique. A peine entré, j'entends des éclats de rire qui partent d'une pièce voisine, à ma droite ? Qu'est-ce ? dis-je. C'est un voleur, me répond le geôlier. J'entends des cris à gauche. Qu'est-ce ? C'est une p....., me dit-on. Oh! monsieur, un cardinal de la sainte église romaine entre un voleur et une p......! n'est-ce pas une horreur?

— Vous savez, monsieur le cardinal, que Notre Seigneur Jésus-Christ a été, une fois dans sa vie, beaucoup plus mal placé que vous.

— C'est vrai, Notre Seigneur Jésus-Christ; mais un cardinal de la sainte église romaine, entre un voleur et une p.....! Oh! c'est trop fort. Enfin, monsieur, que me veut-on? Que peut faire à votre gouvernement un pauvre prêtre comme moi ?

— Monsieur le cardinal, vous avez été con-

duit ici pour y subir un interrogatoire, et, si vous voulez me répondre avec franchise, je m'engage à changer immédiatement votre position.

— Monsieur, je suis cardinal de la sainte église romaine : à ce titre, je ne dois compte de ma conduite qu'à Dieu et au sacré collége; je ne répondrai à aucune de vos questions.

— A la bonne heure. Eh bien, monsieur, le cardinal, puisque vous ne voulez pas répondre à mes questions, causons. Vous avez reçu dernièrement une lettre du pape ?

— Oui, et le cachet était bien intact : je le connais; votre police n'y a pas mis la griffe. Oui, j'ai reçu une lettre, et elle m'est arrivée par une main sûre, sans intermédiaire : c'est comme si le saint-père m'eût parlé bas à l'oreille.

— Il est bien certain que, quand une lettre est transmise par une main sûre, sans intermédiaire, et que le cachet est intact, la police n'y a rien vu. Mais, puisque vous avez avoué

la réception de la lettre, il ne vous en coûtera pas plus de me dire ce qu'elle contenait.

— Je ne vous le dirai pas, très-certainement.

— Pourquoi?

— Parce que je ne veux pas vous le dire.

— J'ai cependant bien envie de le savoir.

— Vous ne le saurez pas, dussiez-vous me renvoyer à votre hôtel de la Force, et m'y garder jusqu'à ma mort.

— D'abord, je ne vous ferai pas reconduire à l'hôtel de la Force. Puisque vous ne voulez pas mettre de franchise avec moi, je ne puis pas vous promettre de vous rendre la liberté; mais je vous enverrai dans un lieu où vous serez mieux logé, mieux traité et mieux avoisiné. Je vous le dis d'avance, pour vous prouver que je ne veux rien obtenir de vous par séduction; toutefois j'espère encore que, mieux conseillé par votre propre intérêt, vous cesserez de dissimuler avec moi, et que vous me direz ce que contenait cette lettre, que notre police a été assez maladroite pour laisser passer.

— Vous m'avez l'air d'un brave homme, quoique Français ; vous entendez très-bien votre métier ; je vous remercie d'avance de ce que vous ferez pour adoucir mon sort ; mais je ne vous dirai rien.

— Diable ! c'est contrariant.

— C'est contrariant, n'est-ce pas ?

— Oui, parce que, si vous persistez à ne pas vouloir me dire ce qu'il y avait dans cette malheureuse lettre, il faudra que je vous le dise, moi.

— Vous !

— Oui, moi, si vous ne voulez pas absolument parler.

— Je vous en défie bien.

— Vous m'en défiez ?

— Oui. Le cachet était bien intact.

— Voyons cependant.

Le conseiller d'état se lève, va à son bureau, y prend un papier, et, venant s'asseoir près du cardinal, se met à lui lire lentement, en italien et en français, une lettre que le cardinal

interrompt au premier paragraphe par cette vive exclamation :

— C'est cela; mais comment? puisque je l'ai brûlée aussitôt après l'avoir lue!

Le conseiller d'état poursuit la lecture, et chaque paragraphe de la lettre amène cette même exclamation :

— Comment donc? puisque je l'ai brûlée!

— Qu'en dites-vous, monsieur le cardinal?

— Je dis que je l'ai brûlée, et je n'y comprends rien.

— Voyez-vous, monsieur le cardinal, nous sommes maladroits en fait de police; mais, chez nous, la science a fait d'immenses progrès; nous sommes de grands chimistes : vous avez brûlé la lettre, et nous, nous avons analysé les cendres, et nous avons retrouvé l'écriture. Vous venez d'entendre ce que nous y avons découvert.

— Non, non, vous êtes de trop grands mécréans pour que Dieu fasse un miracle en votre faveur. Tenez, vous êtes un brave homme,

vous; vous m'inspirez de la confiance : dites-moi comment vous avez eu ma lettre; car j'en ai vu le cachet : il était intact; je suis sûr comme de moi de la personne qui me l'a apportée, et, en vérité, je serais curieux de savoir.....

—Si j'étais méchant, je vous dirais, comme vous m'avez dit : Vous ne saurez rien. Moi, je vaux mieux que vous, je veux tout vous dire, parce que, après vous avoir convaincu que notre police n'est pas aussi maladroite que vous le supposiez, je dois, en ami, vous apprendre ce dont vous devez vous méfier. Je vais donc vous dire comment j'ai eu votre lettre; mais, en revanche, et c'est bien le moins que vous puissiez faire, vous me direz quel a été, auprès de vous, l'intermédiaire discret du pape.

— Je ne peux pas.

— En ce cas, nous garderons chacun notre secret; faute de mieux, je vous conseille de croire à la décomposition des cendres.

— Ce n'est pas un article de foi.

— Non; la discussion vous en est permise. Mais, monsieur le cardinal, puisqu'il me faut absolument vous envoyer en prison, dites-moi, je vous prie, ce que, dans votre position, je puis faire pour vous être agréable.

— Seriez-vous assez bon pour me prêter quelques livres?

— Bien volontiers. Voici ma bibliothèque, choisissez. J'ai des livres de toute espèce : voici *l'Histoire ecclésiastique* de Fleury.

— Le cardinal de Fleury était un hérétique; je préfère lire Bossuet, quoiqu'il ne soit pas toujours bien orthodoxe.

— Tenez, monsieur le cardinal, vous avez mal dîné hier à l'hôtel de la Force.

— Ah! votre diable d'hôtel de la Force, la maison de M. Pâques! on y est bien mal. Et ce voisinage pour un cardinal de la sainte église romaine! vous en répondrez devant Dieu. Ah! c'est affreux! oui, j'y ai mal dîné, je vous en réponds.

— Restez à dîner avec moi, ce sera autant de pris sur l'ennemi.

— Avec bien du plaisir. C'est dommage cependant que vous soyez un mécréant comme les autres, car vous m'avez l'air d'un brave homme. Me direz-vous votre secret?

— Et le vôtre?

— N'en parlons plus. Je croirai à la décomposition des cendres.

Et après un dîner fait de bon appétit et de bonne humeur, le cardinal Santi-Piétri alla prendre possession d'un appartement exigu à Vincennes, où il resta jusque vers le milieu de 1813. Il doit être mort aujourd'hui, et j'en suis fâché, car je lui aurais appris le secret qu'il désirait tant connaître, sans lui demander de trahir le sien.

Le préfet de Savonne était M. de Chabrol, depuis préfet de la Seine. C'est lui dont la police était assez bien faite pour qu'il lui fût donné copie de tout ce qu'écrivait le pape. Il est probable que, depuis 1814, M. de Cha-

brol s'est confessé et a obtenu l'absolution.

J'ai transcrit de mémoire ce qu'on vient de lire, après l'avoir entendu raconter à M. le comte Réal, le conseiller d'état, interlocuteur du cardinal Santi-Piétri.

LIX.

L'ABBÉ D'ASTROS.

C'était un jour de grande fête au château des Tuileries. L'empereur recevait, à l'occasion de sa fête, les hommages du corps diplomatique, des grands dignitaires de l'empire, des grands officiers de sa maison, etc., etc. Le clergé, qui excommuniait l'empereur et con-

spirait contre lui, ne manquait pas les présentations aux Tuileries. Ce jour là, le clergé de Paris était venu en grande pompe, conduit par le premier des grands-vicaires de l'archevêché de Paris, le siége étant vacant. Le respectable archevêque cardinal Dubelloy était mort, et le cardinal Maury, son successeur nommé, n'obtint jamais ses bulles.

Le premier grand-vicaire du diocèse de Paris était M. d'Astros, ambitieux mécontent, dont la restauration a fait, je crois, un évêque, sinon un archevêque. Le pape, que M. de Chabrol gardait à Savonne, avait fulminé contre l'empereur une sentence d'excommunication; cette sentence avait été expédiée à quelques cardinaux italiens retenus en France, à des archevêques, à des évêques, à des ecclésiastiques dévoués à la cause du souverain pontife; mais la police dont M. de Chabrol entourait le pape était assez bien faite pour que la liste des personnes auxquelles la bulle avait été adressée fût connue à Paris avant que les per-

sonnes mêmes n'aient eu connaissance des dispositions du saint-père.

A ce premier grief d'une correspondance établie entre des sujets français et un prince étranger en hostilité avec la France, vint bientôt s'en joindre un autre. A Paris, la bulle avait été imprimée et affichée dans plusieurs églises, sans que le ministre des cultes, Portalis, en fût informé, sans que ce ministre fût à même de fournir à la police le moindre renseignement sur une aussi extraordinaire publication. C'est à cette occasion que M. Portalis fut remplacé, au ministère des cultes, par M. le comte Bigot de Préameneu.

La police avait quelque raison de soupçonner le grand-vicaire d'Astros de n'être pas étranger à la publication de la bulle d'excommunication; et, le matin même du jour dont nous parlons, un rapport dans ce sens avait été fait à l'empereur.

Il était onze heures; les salons du palais étaient déjà remplis des personnes qui devaient

être présentées, et l'empereur n'avait pas encore paru; renfermé dans son cabinet, il avait fait appeler près de lui le comte Réal.

— Réal, en venant ici, qui avez-vous vu?

— Ici?

— Oui, dans les salons.

— Beaucoup de monde : des maréchaux, des généraux, des ambassadeurs, des préfets, des maires, et tant d'autres.

— Y a-t-il des prêtres?

— Je crois avoir remarqué le chapitre métropolitain.

— D'Astros y est-il?

— Oui, sire; il m'a parlé.

— Vous allez l'arrêter; vous le mettrez dans votre voiture, vous le conduirez chez lui, et, en sa présence, vous visiterez ses papiers; et si vous trouvez quelque chose qui vous mette sur la voie de l'affaire de la bulle d'excommunication, vous enverrez le grand-vicaire à Vincennes.

— Mais ne pourrait-on pas l'attendre à sa

porte, pour s'emparer de lui au moment où il rentrerait?

— Non; il est bon de montrer à ces messieurs qu'on ne se moque pas de nous impunément.

— Mais, sire, il est en grand costume; ce sera un scandale, presque une seconde représentation de l'arrestation du cardinal de Rohan à Versailles.

— Qu'importe? Faites ce que je vous dis. D'ailleurs, mettez-y de la décence : je vous autorise même, dans le cas où il montrerait de la franchise, à prendre sur vous d'être indulgent.

M. Réal sort du cabinet de l'empereur, et voit aussitôt M. d'Astros venir à lui.

— Eh bien, monsieur le comte, comment est l'empereur? Sa majesté nous recevra-t-elle bientôt?

— L'empereur se porte fort bien, et ne tardera pas à paraître.

— Est-il de bonne humeur?

— A peu près; mais venez, j'ai à vous parler.

— A moi? c'est impossible: je suis un des premiers à entrer, et j'ai mon discours à prononcer.

— L'empereur vous en dispensera pour aujourd'hui, et je vous conseille de le passer à votre suivant dans l'ordre hiérarchique, car certes vous ne le prononcerez pas.

— Mais pourquoi?

— Venez; l'empereur m'a chargé de vous parler.

M. Réal et le grand-vicaire traversent les salons au milieu de l'étonnement général. Arrivés au bas de l'escalier, M. Réal fait un signe, et sa voiture approche; un domestique ouvre la portière et abat le marche-pied. Ici assaut de politesse.

— Montez donc, monsieur le grand-vicaire.

— Après vous, monsieur le comte.

— Non, monsieur l'abbé; montez, je vous en prie.

— Je vous supplie, non, je n'en ferai rien.

— Je vois qu'il faut vous dire le fin mot : monsieur l'abbé, vous êtes mon prisonnier, et nous allons chez vous.

M. d'Astros change de couleur et monte en voiture.

— Voyons, monsieur l'abbé, il est encore temps d'arranger votre affaire : vous savez certainement ce dont j'ai à vous parler ; répondez-moi franchement, et, quelque rigoureux que soient les ordres de l'empereur, j'interviendrai en votre faveur. Au lieu d'aller chez vous, venez chez moi, et arrangeons cela entre nous.

— En vérité, monsieur le comte, ce qui m'arrive m'étonne au dernier point : je ne sais pas ce dont il est question.

— Vous ne savez rien de relatif à la bulle d'excommunication ?

— Absolument rien qui me soit personnel : j'en ai eu connaissance comme tout le monde, et je l'ai lue imprimée.

— Et vous n'êtes pour rien dans la publi-

cation? vous n'avez reçu, à ce sujet, aucune jussion du pape?

— Aucune.

— En ce cas, allons chez vous.

— Vous ne trouverez rien chez moi qui n'atteste mon respect pour l'empereur et mon entier dévouement à sa personne.

— Je le désire.

Après quelques minutes, la voiture s'arrêta à la porte de la maison qu'habitait M. d'Astros, et M. Réal se fait aussitôt conduire dans le cabinet du grand-vicaire. En entrant, il aperçoit sous le bureau une corbeille destinée à recevoir les papiers de rebut, et commence par là son investigation. Le troisième ou quatrième chiffon qu'il déroule se trouve être la minute d'une réponse à la lettre d'envoi du pape; par cette réponse, le grand-vicaire accusait réception de la bulle d'excommunication, et annonçait sa publication par ses soins.

M. d'Astros, se voyant découvert, pâlit, quitte le ton hautain qu'il avait conservé jus-

que là, et se confond en excuses et en supplications.

— Il n'est plus temps, lui dit M. Réal : je vous ai offert le moyen de vous sauver, vous ne l'avez pas voulu; je n'ai plus maintenant qu'à rendre compte de ce qui vient de se passer à l'empereur; et, en attendant, je ne puis me dispenser d'exécuter ses ordres en vous envoyant à Vincennes.

C'est seulement vers la fin de 1813 que M. d'Astros a recouvré sa liberté.

LX.

LE PAPE A CONSTANTINOPLE.

M. Poyet, architecte du corps-législatif, était une excellente pâte à mystification, ce qui ne l'empêchait pas de se prétendre doué d'une extrême finesse, de se moquer des niais qui se laissaient mystifier, et de soutenir que jamais on ne parviendrait à l'attraper. Toutes les fois que M. Poyet entrait dans un salon, sur un signe la conversation commencée changeait, et était remplacée par la suite apparente d'une autre conversation dans laquelle se trouvait quelque nouvelle bien absurde que M. Poyet ne manquait jamais d'aller répandre dans tout Paris.

La maison de M. Réal était particulièrement fatale à M. Poyet : il y venait habituellement à l'heure du déjeûner. Sous l'empire, le déjeûner était chez les hauts fonctionnaires un repas important. L'empereur se levait de très-grand matin, et recevait les ministres à la pointe du jour : son activitéré agissait sur l'administration; les chefs de division, et les employés venaient de bonne heure à leurs bureaux, et presque toutes les signatures étaient données avant dix heures. Le déjeûner était l'heure de délassement, de récréation du milieu de la journée.

M. Poyet avait été tant de fois mystifié chez M. Réal, qu'il fallait beaucoup d'adresse pour l'attraper encore, et cependant on y parvenait. Un jour il est annoncé; aussitôt, sur un signe de M. Réal, la conversation cesse, et M. Réal reprend la parole.

— Vous m'avouerez, messieurs, que c'est une singulière résolution.

— Oui, certainement, répondent les convi-

ves sans savoir encore ce dont on va parler.

— Quoi donc? quoi donc? dit sur-le-champ M. Poyet, chez qui la curiosité l'emportait encore sur la méfiance.

— C'est une nouvelle que le télégraphe a transmise ce matin; une nouvelle si extraordinaire, que j'ai lu deux fois la dépêche sans en croire mes yeux : j'ai même envoyé au télégraphe demander s'il n'y avait pas eu erreur commise dans la traduction.

— D'où donc cette dépêche?

— D'Italie.

— Et elle vous annonce?

— Que le pape, en dépit de la surveillance du préfet, M. de Chabrol, s'est échappé de Savonne.

— Pour aller où?

— Je vous donne en mille à deviner où il s'est réfugié.

— En Allemagne peut-être? Mais non, ce n'est pas possible.

— Il s'est réfugié à Constantinople.

— Oh ! c'est une folie, cela ne peut pas être vrai.

— Voulez-vous voir la dépêche ?

— Non, je vous crois ; mais certainement on se sera trompé.

— Elle est aussi circonstanciée qu'une dépêche télégraphique peut l'être. D'ailleurs, vous la lirez demain dans *le Moniteur*.

Les bases ainsi posées, la conversation devient générale, chacun exprime ses conjectures sur les conséquences probables d'un pareil événement. Il y eut même un des convives qui manifesta la crainte que le sultan ne fît du pape un eunuque, ce qui, d'après les règles canoniques, le rendrait incapable d'exercer son ministère sacré.

Pendant qu'on se levait de table, M. Poyet s'esquiva, et courut à l'archevêché faire part au cardinal Maury de l'importante nouvelle qu'il venait d'apprendre. Le cardinal Maury, peu au fait de la réputation de crédulité de M. Poyet, hésita cependant long-temps à ajou-

ter foi à ce qu'il lui disait; mais des assurances si formelles, si réitérées, la certitude que la dépêche serait insérée le lendemain dans *le Moniteur*, donnaient à la nouvelle, tout étrange qu'elle était, un caractère de probabilité auquel le cardinal dut se rendre. Il partit aussitôt pour Saint-Cloud, dans l'intention de demander à l'empereur ce qu'il comptait faire dans une pareille occurrence. Heureusement il réfléchit en route, et prit le sage parti d'attendre que l'empereur lui parlât le premier d'un fait sur lequel il n'avait aucune raison pour garder le silence. L'empereur, dans l'audience qu'il lui accorda, n'ayant pas même prononcé le nom du pape, le cardinal revint, persuadé qu'il avait été la victime indirecte d'une mystification.

LXI.

UNE CONFESSION.

Je viens de parler de M. Poyet. J'ai encore une anecdote sur son compte. Je vais la rapporter; elle prouvera que la police impériale, au milieu de ses graves préoccupations, trouvait encore le temps de s'amuser.

M. Réal, savant chimiste, savant mécanicien, a consacré la majeure partie d'une grande fortune, honorablement acquise sous l'empire, à des essais de tous genres : il est l'auteur d'un philtre à pression atmosphérique très-estimé; en mourant il a laissé inachevée une machine à vapeur d'après un nouveau système, sur la-

quelle beaucoup de savans avaient déjà émis une opinion très-favorable. M. Réal était encore grand amateur d'antiquités, ou plutôt *d'antiquailles;* il comptait au nombre des meilleures pratiques de ces marchands, vulgairement appelés marchands de *bric-à-brac*, qui sont en si grand nombre sur le quai Malaquais. L'un d'eux, célèbre par la richesse et la variété de ses collections, était presque tous les jours visité par M. Réal; M. Poyet allait aussi chez ce marchand, mais dans un autre but: M. Poyet, vieux garçon, et vieux libertin, avait aperçu, dans l'arrière-boutique, une jeune fille fort jolie; c'était celle du marchand; et il épiait l'occasion de la trouver seule pour lui conter fleurettes.

Un jour, M. Poyet passa les bornes; la jeune fille se plaignit à son père, et le père à M. Réal. M. Réal vit là l'occasion de mystifier son ami Poyet en lui donnant une leçon; il ne pouvait la laisser échapper. Voici comment il s'y prit.

Le lendemain il partait pour la campagne,

et emmenait M. Poyet : avant de monter en voiture, il avait fait venir son inspecteur-général, M. Pâques, et lui avait donné ses instructions. On était arrivé depuis plusieurs heures, et la société était réunie dans la salle de billard, lorsque le bruit d'une voiture entrant dans la cour attira tout le monde sur le perron. M. Poyet, reconnaissant M. Pâques, alla au-devant de lui, et lui prit affectueusement la main.

— C'est le gros père Pâques, dit-il; et quel bon vent vous amène?

— Ma foi, M. Poyet, c'est précisément vous qui êtes cause que je suis venu ici. Je suis passé chez vous, et c'est là qu'on m'a dit que je vous trouverais probablement à la campagne de M. Réal.

— Et pourquoi? qu'y a-t-il de nouveau?

— Je suis chargé d'une bien fâcheuse commission : le ministre m'a donné l'ordre de vous arrêter.

— M'arrêter, moi?

— Oui, vous-même.

— Et que me veut-on ?

— Je ne sais : j'ai entendu dans les bureaux qu'il s'agissait d'une plainte portée contre vous, par un marchand du quai Malaquais, pour outrage à la pudeur.

— Mais tout cela n'a pas le sens commun.

— Je ne doute pas que votre justification ne soit facile ; mais enfin une plainte est arrivée au parquet du procureur impérial ; un juge d'instruction a été saisi, il a lancé un mandat d'amener ; le préfet de police, connaissant vos relations avec le ministre, s'est adressé à lui ; et c'est comme cela que l'ordre si désagréable pour moi de vous arrrêter m'est parvenu. Il faut que vous montiez en voiture, nous allons retourner à Paris.

— Comment, Pâques ! reprend M. Réal, tout de suite ?

— Oui, monsieur le comte, le ministre m'a prescrit de faire diligence.

— Faire diligence, à la bonne heure ; mais

il n'a pas pu vous prescrire de faire voyager un homme à jeun, et de rester à jeun vous-même : dînez avec nous.

—Si vous voulez, monsieur le comte, prendre cela sur vous, je me soumettrai à vos ordres.

— Oui, je vous donnerai une lettre pour le ministre.

— Que diable! Poyet, dit M. Réal, qu'avez-vous donc fait ?

— Mais rien vraiment, des enfantillages, de ces choses que vous faites tous les jours, des mots......

— Cependant on ne porte pas plainte pour rien. Voilà une affaire fort mal engagée; je ne sais pas comment vous vous en tirerez. Dînons toujours : je causerai ensuite avec Pâques; c'est un malin, il en sait plus qu'il n'en dit, je vais voir ce qu'il y aura moyen de faire.

Au dîner, M. Poyet ne put avaler une bouchée, et chacun tenait son sérieux avec un imperturbable sang-froid.

— Ce diable de Pâques, dit M. Réal, nous

a tout bouleversés, nous ne pouvons pas desserrer les dents.

— J'en suis bien fâché, mais c'est encore plus la faute de M. Poyet que la mienne.

— Ma faute! ma faute! Je voudrais bien vous y voir, vous autres! il n'y en a pas un de vous qui n'ait fait cent fois pis que moi. Mais j'ai un guignon qui fait tout tourner contre moi.

— Voyons, Pâques, reprend encore M. Réal, vous n'apercevez aucun moyen d'arranger cela?

— Le ministre a de l'affection pour M. Poyet; il se mettra en avant, je n'en doute pas, et dans une huitaine de jours tout sera terminé.

— Et que fera-t-on de moi en attendant?

— Je ne puis pas faire autrement que de vous conduire à la préfecture de police : vous serez interrogé demain par le juge d'instruction qui a lancé le mandat d'amener, et, si on peut agir sur l'esprit des juges, une ordonnance de non-lieu vous fera mettre en liberté.

— Et vous allez me conduire en prison?

— Sans doute.

— O mon cher Réal, je vous en supplie, ne m'abandonnez pas! En prison! mais j'y mourrai avant vingt-quatre heures.

— Pâques, ne pourriez-vous pas dire au ministre que vous n'avez pas trouvé Poyet ici?

— Impossible! avant de venir, j'ai été lui faire mon rapport; je lui ait dit que je n'avais pas trouvé M. Poyet chez lui, mais qu'il était ici.

— C'est diabolique tout cela; je ne vois rien à faire.

— Monsieur le comte, je suis, mói, sous vos ordres : prenez tout sur vous; prescrivez-moi de laisser M. Poyet ici; je m'en retournerai seul. Mais mettez ma responsabilité à couvert.

— Mon cher Réal, je vous en supplie.

— Je ne puis pas interrompre le cours de la justice.

— Mais c'est pour gagner du temps. Vingt-quatre heures sont beaucoup dans une affaire de ce genre.

— Voici ce que je trouve de mieux à faire :

que Poyet écrive au ministre, qu'il lui fasse une confession sincère, qu'il lui dise toute la vérité : le ministre trouvera probablement qu'il n'y a qu'à rire de l'aventure. Pâques portera la lettre, et je lui donnerai un mot qui le mettra à couvert. Pouvons-nous arranger les choses comme cela? qu'en dites-vous, Pâques?

— Je désire trop sincèrement être agréable à M. Poyet pour ne pas me prêter avec empressement à tout ce que vous-même, monsieur le comte, jugerez praticable.

— C'est cela, c'est cela; mais en vérité je suis hors d'état d'écrire; depuis que ce diable d'homme est arrivé, la main me tremble comme si j'avais fait un mauvais coup.

—Vous n'en avez pas déjà fait un trop bon. Puisque vous ne pouvez écrire, dictez à mon secrétaire, et vous signerez; mais n'omettez rien : dites toute la vérité.

Et voilà M. Poyet dictant, jusque dans les plus petits détails, le récit burlesque de son aventure, ou plutôt de sa mésaventure, avec

la fille du marchand de *bric-à-brac*. A chaque instant M. Réal l'arrêtait pour lui recommander de bien employer le mot propre, et M. Poyet dictait le mot dans toute sa crudité. Quand il eut tout dit, on le fit signer, et M. Réal s'empara de la curieuse pièce.

— Maintenant, Pâques, c'est une affaire arrangée; je vais écrire au ministre; je prends tout sur moi.

M. Poyet respirait. Au bout de quelques minutes, le secrétaire de M. Réal s'approche de M. Poyet, et lui dit bas à l'oreille :

— Je pense à une chose : lorsque M. Pâques est arrivé, vous a-t-il montré son mandat?

— Comment, son mandat?

— Oui; pour vous arrêter il doit être porteur d'un mandat.

— C'est vrai, je n'y avais pas songé. (Puis élevant la voix:) M. Pâques, montrez-moi donc votre mandat.

— Est-ce que vous ne me croyez pas sur parole?

— Certainement je vous crois; mais je voudrais le voir ce mandat, seulement par curiosité.

— Qu'à cela ne tienne.

M. Pâques fouille toutes ses poches, en tire des papiers de tout genre, et témoigne une grande surprise de ne pas rencontrer la pièce qu'il cherchait.

— C'est singulier, dit-il : il faut que je l'aie oublié sur le bureau du ministre.

— Ah! vous l'avez oublié, et vous veniez m'arrêter?

Ici les éclats de rire de tous les assistans dispensèrent M. Pâques d'une réponse qui devenait embarrassante.

— Je suis attrapé, s'écrie M. Poyet; c'est la première fois de ma vie, et ce sera certainement la dernière. En attendant, rendez-moi ma lettre.

— Non pas, non pas, dit M. Réal, c'est une pièce à conviction, elle reste au greffe.

LXII.

LE CARDINAL FESCH.

C'est au cardinal Fesch, oncle de l'empereur, que nous devons la réimportation des jésuites chez nous. Le cardinal Fesch était au fond un fort brave homme, mais d'un esprit borné, et cédant par faiblesse aux suggestions de quelques prêtres intrigans qui l'environnaient, et particulièrement de l'abbé Rauzan L'oncle de l'empereur accordait la plus chaude protection à tous les colléges fondés en France par les jésuites.

Le cardinal vivait à Paris fort retiré, dans son bel hôtel de la rue du Mont-Blanc ; il voyait et connaissait peu de monde; seulement, trois ou quatre fois dans l'année, il croyait devoir

donner des dîners d'apparat. Quand il avait des invitations à faire, il ouvrait l'Almanach Impérial, et choisissait à peu près au hasard dans le sénat, le corps-législatif, le conseil d'état, la magistrature, et le haut clergé.

Quarante personnes avaient été invitées pour l'un de ces dîners, et trente-neuf convives étaient réunis dans les salons du cardinal; il était sept heures et demie, et l'on ne se mettait pas encore à table; le cardinal paraissait inquiet, et la faim allongeait toutes les figures.

— Vous attendez encore quelqu'un, monseigneur? se hasarda à dire l'un des convives.

— Oui, j'attends un respectable sénateur.

Une demi-heure s'écoule, le même convive revient au cardinal.

— Monseigneur, le respectable sénateur est peut-être malade?

— Oh non, il me l'aurait fait dire.

Une nouvelle demi-heure passe.

— Mais, monseigneur, quel est donc ce respectable sénateur?

— C'est M. le comte de Laville-Leroux.

—Mais, monseigneur, il est mort depuis un an.

— Oh! alors il faut nous mettre à table.

LXIII.

LE DOCTEUR CORVISART.

Le docteur Corvisart était un savant médecin, et de plus un homme d'esprit; l'empereur avait en lui la plus absolue confiance comme médecin, et accordait une affection toute particulière à l'homme chez lequel il avait reconnu les plus précieuses qualités du cœur et de l'esprit. L'empereur a donné beaucoup au docteur Corvisart, qui cependant ne lui demandait jamais rien. En agissant ainsi, l'empereur n'était que juste : un médecin de souverain, et surtout de Napoléon, qui voyageait neuf

mois dans l'année, ne peut avoir de clients, et Corvisart, par son savoir et son talent, aurait obtenu, s'il eût pu exercer son art, l'une des plus belles clientelles de Paris, et aurait acquis une immense fortune.

Corvisart n'avait pas approuvé le second mariage de l'empereur, sous le rapport médical, bien entendu. Napoléon était constitué de manière à durer long-temps, mais il s'était créé une manière de vivre parfaitement en rapport avec ses occupations forcées. Son mariage avec une jeune femme changeait nécessairement cette manière de vivre; il eût fallu changer en même temps ses occupations, et c'est ce qu'il n'était pas permis d'espérer. Ce que Corvisart avait prévu arriva. La santé, jusque là si robuste, de Napoléon s'altéra peu de temps après son mariage, ses digestions devinrent difficiles, et peut-être la maladie à laquelle il a succombé date-t-elle de ce moment. J'ai vu Casimir Périer commencer à souffrir en 1823 de la maladie dont il est mort en 1832.

Jusqu'à l'année 1810, l'empereur avait supporté les fatigues de la guerre sans en éprouver la moindre incommodité; pendant les campagnes qu'il fit de 1810 à 1814, on le vit presque toujours souffrant et maladif; tant que dura la bataille de la Moskowa, il subit l'influence d'une sorte d'affection fébrile, qu'il essayait de combattre en prenant à chaque instant de petites doses d'un punch léger. Qui sait si ce n'est pas au découragement, à l'anéantissement que cause la fièvre, qu'il faut attribuer le peu d'avantage que l'empereur a tiré de cette grande mais sanglante victoire?

L'empereur aimait la chasse, mais comme exercice, car il tirait fort mal : souvent il lui est arrivé d'emmener avec lui Corvisart. Un jour ils avaient chassé dans les environs de Meudon; il faisait une chaleur excessive; l'empereur manifesta le désir de se rafraîchir. On courut à la maison la plus voisine et on en rapporta une bouteille de vin. L'empereur n'avait pas créé, à la cour, la charge de *gentil-*

homme-galopin-porte-vin, charge importante, et qu'on payait fort cher sous Louis XIV et Louis XV.

Le vin qu'on avait trouvé était du vin du crû. L'empereur en but une gorgée, et fit une grimace épouvantable.

— Corvisart, goûtez-moi ce vin-là, et tenez-vous bien : il est à faire danser les chèvres.

— Il est raide.

— Raide! il râcle le gosier comme un chardon. C'est du vin de l'année.

— Oh! non, il est au moins *de l'année prochaine.*

LXIV.

LES DONS IMPÉRIAUX.

La maison de l'empereur était administrée avec un ordre parfait : pour me servir de l'expression de l'un des officiers de bouche, à l'instant où un poulet était servi sur la table de l'empereur, son signalement était pris; s'il était enlevé intact, il était *suivi* jusqu'à la troisième et quatrième table. L'image est un peu forcée, j'en conviens, mais du moins elle donne une idée de la régularité parfaite introduite dans cette partie du service de la maison impériale. Ce n'était pas chez l'empereur avarice ni mesquinerie, mais bien amour de l'ordre, et haine pour toutes ces petites fripon-

neries sur lesquelles en général on passe trop légèrement.

L'empereur donnait beaucoup, il donnait à propos, et avec une grâce remarquable; ce qu'il donnait était toujours la récompense méritée par de bons et longs services. L'empereur aimait et estimait beaucoup M. le comte Mollien, ministre du trésor. M. Mollien était venu, le 1er janvier, lui présenter ses hommages : l'empereur s'était levé de bonne humeur, il reçut M. Mollien avec une bienveillance toute particulière.

— Monsieur Mollien, lui dit-il, Mme Mollien aime-t-elle le chocolat ?

— Oui, sire, elle en prend quelquefois.

— J'en ai reçu de très-bon, je veux lui en envoyer pour ses étrennes; vous le lui porterez, et vous lui direz que je tiens à ce qu'elle en prenne aujourd'hui, et qu'elle le prépare elle-même. Tenez, en voici quelques rouleaux : il faut lui dire de le ménager, il est fort rare; mais qu'elle le goûte, elle m'en dira des nouvelles.

M. Mollien retourne auprès de sa femme, lui remet le cadeau, et lui fait part de la recommandation assez bizarre de l'empereur. Mme Mollien s'empresse d'obéir, et décachette les rouleaux de chocolat. Sous l'enveloppe elle trouve une somme importante en billets de banque.

L'empereur aimait à avoir tout son monde sous la main, il ne voulait pas qu'on le fît attendre ; après un travail assez long avec M. Réal il se prit à dire :

— Réal, avez-vous une campagne?

— Oui, sire, j'en ai une assez belle à cinq lieues de Paris.

— C'est trop loin : je puis avoir besoin de vous, et je n'irai pas vous chercher à cinq lieues d'ici ; il faut en acheter une autre.

— Je ne le puis, sire, sans vendre la mienne, et on ne vend pas une propriété du jour au lendemain.

— Je ne vous dis pas de la vendre, mais achetez-en une autre. Il faut tout concilier : je

comprends qu'après avoir travaillé vous ayez besoin de repos, de respirer le bon air : il faut aller respirer à une lieue de Paris ; si j'ai besoin de vous, il faut qu'en une demi-heure je puisse vous avoir : ainsi achetez une autre campagne.

— Mais, sire, pour acheter, il faut de l'argent.

— N'avez-vous pas d'assez beaux traitemens ?

— Je ne fais pas d'économie, je me fais honneur des bontés de votre majesté.

— Arrangez-vous comme vous voudrez, mais achetez une autre campagne.

Le lendemain M. Réal revient aux Tuileries.

— Eh bien! avez-vous trouvé une campagne à acheter ?

— Ce ne sont pas les campagnes à acheter qui manquent, ce sont les *achetoirs*.

— Cherchez bien ! cherchez bien!

— J'aurai beau chercher, je crains bien de n'en pas trouver pour rien.

— Qui sait ?

Le soir, M. Réal recevait un bon de 500,000 f.

destinés à l'achat d'une campagne; c'est par ce moyen qu'il était devenu propriétaire de la belle maison de Boulogne, que possède aujourd'hui M. le baron de Rothschild.

Le maréchal Moncey est un de ces hommes à probité rigoureuse qui n'admettent pas la moindre transaction avec la délicatesse : aussi il était pauvre, pauvre du moins comme un maréchal pouvait l'être sous l'empire; mais il n'avait pour toute fortune que les traitemens attachés à sa dignité. Un jour il reçoit de très-grand matin la visite d'un officier-général, aide-de-camp de l'empereur, qui venait lui proposer une partie de chasse; il accepte. Bientôt on arrive dans un délicieux château; après quelques heures de chasse on rentre; le déjeûner était servi avec beaucoup de luxe. On visite les appartemens du château, on les trouve disposés avec soin et magnificence : tout a été prévu, rien ne manque. Au moment de partir l'aide-de-camp de l'empereur s'approche du duc de Conégliano :

— Monsieur le maréchal, lui dit-il, si vous vous trouvez bien ici, pourquoi n'y resteriez-vous pas?

— Mais je ne puis m'établir ainsi votre pensionnaire.

— Comment, mon pensionnaire! mais vous n'êtes pas chez moi.

— Chez qui donc?

— Chez vous.

— C'est trop aimable; mais je ne puis pas abuser à ce point de votre amitié.

— J'ai l'honneur de vous répéter, monsieur le maréchal, que vous êtes chez vous. Cette propriété vous est offerte par l'empereur, qui m'a chargé de vous y installer.

Un jour Corvisart entra fort ému dans le cabinet de l'empereur :

— Qu'avez-vous donc, Corvisart?

— Sire, je viens de voir une chose qui m'a bien vivement affligé.

— Quoi donc?

— Ce pauvre comte Laville Leroux vient de

tomber frappé d'apoplexie au bas de l'escalier des Tuileries; je lui ai prodigué vainement tous les soins imaginables : il était mort lorsque je suis arrivé.

— J'en suis bien fâché : c'était un brave homme; c'est une perte pour le sénat. Tenez, Corvisart, vous serez un de ses héritiers; je lui ai prêté cent mille francs; j'ai là son reçu, je vais vous le donner.

Corvisart apprit bientôt que M. Laville Leroux était mort insolvable; il revint aux Tuileries :

— Sire, votre majesté a oublié une chose essentielle.

— Quoi donc?

— En me donnant dernièrement ce bon de cent mille francs de M. Laville Leroux, votre majesté a oublié de l'endosser.

— Ah! je comprends; c'est juste; je ne puis pas vous avoir donné un chiffon de papier. Ma parole vaut un écrit : je paierai.

Dans une visite que lui fit Talma, l'empe-

reur montra au célèbre tragédien un fort beau camée antique qu'il avait reçu de Rome; c'était une tête d'empereur romain, dont le travail était admirable.

— Comment le trouvez-vous? lui dit-il.

— Fort beau.

— Vous n'y voyez rien de particulier?

— En l'examinant avec attention, je trouve à cette tête une grande ressemblance avec votre majesté.

—Ah! je suis enchanté que vous ayez aperçu cette ressemblance. Ce camée, comme bijou, eût été une bagatelle que je n'aurais pas voulu vous offrir; comme portrait, c'est un souvenir qui vous plaira, j'en suis certain.

LXV.

L'UNE DES PLUS LONGUES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT.

L'empereur, pour ne pas souffrir des infractions à ses habitudes, avait trouvé moyen de ne pas en avoir. Il n'avait d'heures fixées ni pour ses repas, ni pour son coucher, ni pour son lever : il dormait peu ; s'il se réveillait la nuit, il se levait, faisait appeler son secrétaire et travaillait. Mais la nature ne perd jamais ses droits, et le lendemain, succombant à la fatigue, il s'endormait partout où il se trouvait. Il lui est arrivé, nombre de fois, de céder au sommeil au milieu d'une discussion du conseil d'état : dans ce cas, les membres du conseil se retiraient sans bruit.

Un jour, à la fin d'une séance qui avait déjà duré deux heures, l'empereur s'était endormi sur son fauteuil; les conseillers, comme ils le faisaient d'habitude, s'étaient éloignés. Napoléon dormit d'un sommeil profond pendant cinq heures. Quand il rentra dans ses appartemens, il trouva l'impératrice Joséphine étonnée d'une si longue absence, et lui demandant quelle importante matière avait été traitée, ce qui s'était passé, enfin, pour retenir le conseil en séance pendant sept heures.

— Il s'est passé..... répondit l'empereur à peine éveillé, que sais-je? il s'est passé..... sept heures.

LXVI.

DEUX FOUS.

Je voyageais, en 1813, dans le midi de la France; l'idée me vint de visiter une prison : elle renfermait, avec des prisonniers ordinaires, quelques aliénés.

L'un d'eux, dont la folie était fort douce, jouissait dans l'intérieur de la prison d'une sorte de liberté; il s'était fait à ce genre d'existence, et ne songeait même pas qu'il fût possible de vivre autrement. A mon entrée dans la cour, il vint à moi, et me salua avec politesse.

— Bonjour, monsieur, me dit-il; comment vous portez-vous ?

— Très-bien, et vous ?

— Bien aussi, mais cela ne peut pas aller.

— Quoi donc ?

— Vous voyez bien ma tête.

— Et pourquoi cela ?

— Ah! c'est que vous ne savez pas mon histoire : on m'a coupé la tête, ainsi qu'à plusieurs autres ; l'exécution était à peine terminée, qu'on vint avertir le bourreau que c'était par erreur que j'avais été guillotiné : aussitôt il prit dans le grand panier une tête qui, malheureusement, n'était pas la mienne, et il me l'a remise sur le cou. Elle est bien rattachée, comme vous voyez.......

Et le malheureux faisait des mouvemens pour me convaincre que sa tête tenait bien solidement à ses épaules.

— ..... Elle tient bien ; voyez, monsieur, il n'y paraît pas du tout : mais c'est égal, il y a quelque chose de dérangé ; cela ne peut pas aller. Quel malheur qu'on se soit trompé de tête!

Et il s'en allait, en pleurant, conter son aven-

ture au premier visiteur qu'il pouvait rencontrer.

Je pris des renseignemens. Cet homme avait été condamné à mort; sa grâce était arrivée au moment où on venait de lui couper les cheveux : il avait senti le froid des ciseaux.

Cette folie m'était expliquée; mais qui m'expliquera celle-ci? La même prison renfermait un autre aliéné, un ancien capitaine de vaisseau : celui-ci passait sa vie à éplucher, à assaisonner et à manger de la salade. Il commençait à son réveil, et ne finissait que quand le sommeil lui fermait les paupières. Jamais il ne mangeait autre chose que cette salade, épluchée et assaisonnée par lui, ne parlait à personne, et ne répondait à aucune question, trop pressé qu'il paraissait de terminer une besogne qu'il recommençait cependant aussitôt qu'elle était finie. La famille de ce pauvre homme avait placé près de lui un vieux domestique, dont l'unique occupation était d'apporter la salade et de balayer les épluchures.

LXVII.

LE NOTAIRE DU THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.

Les acteurs sociétaires du théâtre de la République, ceux qui s'étaient séparés de leurs camarades de la Comédie Française, dont le royalisme les blessait, étaient réunis en assemblée générale pour statuer sur différentes questions d'administration intérieure; ils étaient assistés du notaire de la compagnie. C'était en 1793. Vers deux heures on vient avertir le notaire qu'il est appelé, comme témoin, au tribunal révolutionnaire. Il sort, annonçant son retour prochain, et priant qu'on l'attendît avant de rien terminer.

Les comédiens restent enfermés une heure,

une heure et demie; le notaire ne revenant pas, leur patience se lasse : ils remettent à un autre jour la discussion commencée, et retournent chez eux. Plusieurs habitaient la rue Richelieu, alors rue de la Loi : au moment de traverser la rue Saint-Honoré, ils sont arrêtés par un groupe de curieux regardant passer la charrette qui transportait les condamnés à la place de la Révolution : au milieu d'eux, ils reconnaissent le malheureux notaire qui les avait quittés deux heures auparavant. De témoin il était devenu accusé (accusé de modérantisme), et d'accusé à condamné la transition était alors très-facile.

LXVIII.

DEUX CARICATURES.

Je ne sais si l'idée viendra jamais à un homme d'esprit d'écrire l'histoire du peuple français par ses caricatures, depuis qu'on fait des caricatures en France. Une pareille histoire ne serait ni moins intéressante ni moins vraie que beaucoup de celles dont on nous a gratifiés depuis quarante ans. Il serait certainement fort curieux de suivre sur ces ébauches grotesques, mais en général fidèles, les variations du caractère national à différentes périodes.

J'ai sous les yeux deux caricatures fort rares et fort curieuses; elles ont été publiées peu de jours avant la mort de Robespierre. Elles prouvent qu'à cette époque on s'était à peu près

accoutumé à l'existence telle que la faisaient le tribunal révolutionnaire et la guillotine en permanence.

L'une de ces caricatures représente les Français, en costume de l'époque, se promenant aux Champs-Élysées avec leurs têtes sous le bras, en forme de claque.

Dans l'autre, on voit la place de la Révolution encombrée d'hommes et de femmes, ayant tous la tête coupée. Au milieu de la place on distingue la guillotine et le bourreau, qui, voyant sa besogne terminée puisqu'il n'y a plus de têtes à trancher, s'est placé lui-même dans la position d'un homme qu'on va exécuter, et se prépare à faire jouer le fatal ressort.

LXIX.

BEAUMARCHAIS ET LE MARIAGE DE FIGARO.

Beaumarchais eut, comme on sait, beaucoup de peine à faire représenter son *Mariage de Figaro :* il lui fallut, a-t-il dit lui-même, pour atteindre son but, mille fois plus d'adresse et de persévérance qu'il n'en a donné à son spirituel Barbier ; mais l'adresse et la persévérance ne lui auraient pas suffi. Lorsque la première représentation du *Mariage de Figaro* eut lieu, Beaumarchais, qui avait tenu un compte exact des dépenses qu'il avait été obligé de faire pour surmonter toutes les difficultés, trouva un total de 37,440 liv. 10 s., en soupers à quelques grands seigneurs, en cadeaux aux maîtresses des premiers gentils-

hommes de la chambre, etc., etc. Lorsque Beaumarchais mourut, sa pièce lui avait produit environ 110,000 francs de droits d'auteur. Il est à remarquer que Beaumarchais est le premier des auteurs dramatiques qui ait imaginé de former une association de gens de lettres pour fixer les rapports entre les auteurs et les directeurs de théâtres, et fixer le tarif, jusque là arbitraire, des droits d'auteur par représentation.

Avant Voltaire, les auteurs de pièces de théâtre ne recevaient aucune rétribution des administrations théâtrales, mais un succès attirait sur eux les faveurs de la cour, et les grands seigneurs se faisaient honneur en pensionnant les poètes et les écrivains. M. de Voltaire était trop gentilhomme pour attendre une pension : il l'acceptait cependant ; ce qui ne l'empêchait pas de vendre ses manuscrits fort cher aux libraires, et de tirer bon prix de ses ouvrages dramatiques. Aujourd'hui, dans notre siècle d'égalité et d'indépendance, les

pensions sont rares; il n'y a plus de grands seigneurs; le ministre protecteur des sciences, des lettres et des arts peut seul en donner; il ne les prodigue pas, et il a raison. Les bons auteurs savent très-bien se faire payer; et il vaut beaucoup mieux décourager qu'encourager les mauvais écrivains. Il n'en coûte pas aujourd'hui 37,440 liv. 10 s. pour parvenir à la représentation d'un ouvrage; mais les succès coûtent beaucoup plus qu'ils ne coûtaient au temps de Beaumarchais : les claqueurs sont une création moderne.

Beaumarchais disait un jour à M. Lemercier : « Autrefois je faisais parfaitement les tours » d'escamotage; c'est à mon adresse en ce genre » que j'ai dû mes premiers succès de salons, » et même de cour, ainsi que mon introduc- » tion chez *Mesdames*, tantes du roi. J'aurais » eu un bien autre succès à cette époque, si » j'avais possédé la science d'escamoter les » hommes. »

LXX.

UN VOL DE FAMILLE.

Pendant un des hivers de la restauration, M. J. Laffitte donna plusieurs bals très-brillans; on y jouait gros jeu : des sommes très-importantes furent perdues. M. J. Laffitte, ayant été averti qu'au nombre des personnes qui trouvaient moyen de se faire admettre chez lui il en était d'assez habiles pour corriger la fortune, s'adressa au préfet de police, qui lui donna, pour son plus prochain bal, plusieurs agens *experts* en matière de jeu. Les auteurs des escroqueries furent bientôt reconnus et arrêtés; on les conduisit à la préfecture de police. L'affaire fut promptement assoupie; les personnes

arrêtées appartenaient à des familles haut placées. L'une d'elles était le fils d'un député, fort ardent royaliste, qui, à l'époque de la chouannerie, s'était fait remarquer par son audace et sa cruauté.

J'ai employé le mot *chouannerie* avec intention. Le député dont je prétends parler ne s'était jamais montré dans ces armées vendéennes si pleines de courage et de dévouement, mais il s'était mis en campagne alors que les exploits de la chouannerie consistaient uniquement en assassinats et vols de diligences. L'affaire du fils appela l'attention sur la conduite antérieure du père, et l'on connut, sur son compte, un vol d'une nature toute particulière.

Il tenait la campagne en 1801, je crois, avec trois *jeunes gentilshommes*, et ils exploitaient le département de Maine-et-Loire. Une diligence passe sans escorte, elle est arrêtée; on fouille les coffres, et l'on y trouve une somme de 45,000 francs en or, adroitement dissimulée. Riches de cette capture, les nobles voleurs

laissent la voiture poursuivre sa route, et se partagent le butin : il revint à chacun 11,250 fr. La somme leur parut suffisante pour une campagne ; ils reprirent la route du noble manoir de leurs ancêtres.

Celui qui fut plus tard député trouva, en rentrant chez lui, sa mère dans les larmes et toute la maison au désespoir. Une somme de 45,000 francs, expédiée de Paris par la diligence et destinée à la noble marquise, avait été volée en route, et le fait de vol à main armée mettait pleinement à couvert la responsabilité des entrepreneurs de messageries.

LXXI.

LES NOUVELLES VÊPRES SICILIENNES.

L'empire, éclairé par les manœuvres de l'Angleterre, à l'époque du 3 nivôse et de la conspiration de Georges, aurait pu, sans scrupule, rendre à son ennemi mortel tout le mal qu'il avait essayé de lui faire; et cependant jamais l'empereur n'eut recours à de pareils moyens. Décidé à aller attaquer le gouvernement anglais jusque sur son territoire, ses préparatifs de guerre furent patens, avoués, officiels. Détourné de son projet par la nécessité d'aller battre l'Autriche, il rejeta constamment, et avec indignation, tous les projets contre l'Angleterre

qui lui furent soumis, et qui lui paraissaient entachés de trahison.

En 1811, un nommé Muller d'Amélia débarqua à Trieste, et se fit présenter au maréchal duc de Raguse, gouverneur-général des provinces illyriennes, pour lui donner avis qu'un vaste complot avait été formé, en Sicile, pour assassiner, à la même heure, tous les Anglais qui se trouvaient dans ce pays. Muller d'Amélia avait été envoyé par les chefs du complot, à l'effet de s'entendre avec le gouvernement français, et de le décider à tenter une attaque sur la Sicile au moment même où le complot devrait éclater. Le maréchal dirigea Muller d'Amélia sur Paris; là il fut interrogé et mis en prison, où il resta jusqu'à l'entrée des étrangers, en 1814.

LXXII.

LA QUEUE DU CHIEN D'ALCIBIADE.

Ce que je vais dire m'est venu après coup : déjà les deux tiers de ce livre étaient imprimés, lorsqu'un fait qui remonte au 18 brumaire a été rappelé à mon souvenir; impossible de le remettre à sa date, et cependant je ne veux pas le perdre; j'espère qu'on me pardonnera.

La conspiration qui amena le 18 brumaire était une conspiration dans le genre de celles qui seules peuvent réussir en France. C'était une conspiration de la majorité contre la minorité. Bonaparte, revenu d'Égypte, où il avait laissé son armée sous les ordres de Kléber, avait été reçu, dans toutes les villes qu'il dut

traverser pour arriver à Paris, *comme un libérateur*, ainsi qu'il l'a dit lui-même. La France, fatiguée d'une trop longue commotion, n'osait secouer un joug odieux et méprisé; tout le monde demandait une révolution, et personne n'osait la commencer.

A Paris, Bonaparte, à peine arrivé, fut entouré de tous les côtés, et par les hommes du Manége, qui lui promettaient de le placer à la tête de la république s'il voulait renverser le Directoire, et par les modérés, qui voulaient détruire d'un seul coup le Manége et le Directoire; par le Directoire enfin, qui croyait avoir besoin d'un mouvement pour affermir son autorité. Bonaparte écouta tout; mais déjà son plan était arrêté.

La conspiration contre le Directoire avait étendu ses racines jusque dans le Directoire lui-même: sur cinq membres, deux appartenaient à Bonaparte: Sieyès, parce que Bonaparte avait écouté avec patience ses projets de constitution; Roger-Ducos, parce qu'il avait pris

l'habitude de marcher toujours avec Sieyès, d'être toujours de son avis.

Sieyès, et par conséquent Roger-Ducos, tous deux directeurs, s'étaient jetés à corps perdu dans la conspiration contre le Directoire. Mais il importait de tromper les autres directeurs, et particulièrement Barras; quant à Gohier, son affaire fut promptement arrangée. M. Réal alla le 17 brumaire au soir lui annoncer que, le lendemain, 18, le général Bonaparte, et Mme Bonaparte viendraient lui demander à déjeûner. Gohier était encore le 18 brumaire à dix heures du matin au Luxembourg, attendant ses convives, et ignorant complètement l'arrêté du Conseil des anciens qui transférait à Saint-Cloud le siége des deux conseils, et remettait toute l'autorité militaire entre les mains du général Bonaparte.

Pour occuper l'attention de Barras, Sieyès n'avait pas de chien auquel il pût couper la queue; qui sait, d'ailleurs, si une queue de chien coupée aurait été chose suffisante pour

distraire assez long-temps le républicain gentilhomme? Sieyès se mit à prendre des leçons d'équitation; tous les matins il tournait en cercle dans le jardin du Luxembourg, au grand plaisir de Barras, qui, placé à l'une des fenêtres du palais, riait, à se tenir les côtes, de la tournure grotesque de l'abbé cavalcadour. Le 18 brumaire Sieyès, prit sa leçon comme tous les jours: il la fit durer jusqu'à dix heures; c'est-à-dire qu'il prolongea jusqu'à dix heures le plaisir de Barras. Il ne descendit de cheval que sur un avis qui lui fut transmis, et partit aussitôt pour se rendre au Conseil des anciens. Barras s'était plus amusé qu'à l'ordinaire: une demi-heure était à peine écoulée, qu'il comprit la nécessité d'envoyer sa démission.

Bonaparte, Sieyès, et Roger Ducos son inséparable, furent nommés membres de la commission consulaire. A la première conférence, Sieyès, qui croyait que la présidence lui serait déférée, comme au plus âgé, s'adressa à ses deux collègues, et leur demanda qui allait présider.

— Vous voyez bien, répondit Roger Ducos avec un bon sens tout naturel, vous voyez bien que c'est le général qui préside.

Il n'en fallut pas davantage pour ouvrir les yeux de Sieyès; aussi en sortant il disait à tous ceux qu'il rencontrait :

« A présent vous avez un maître : il sait » tout, il fait tout, et il peut tout. »

LXXIII.

LA POLICE DES SALONS.

Si l'on en croyait les rumeurs populaires, la police aurait des myriades d'agens répandus dans les lieux publics et les salons. Pas un mot, pas un geste ne devraient échapper à cette in-

cessante surveillance. Certes, la police a des agens, je suis loin de le nier, elle en a beaucoup et de diverses espèces, mais elle en a infiniment moins qu'on ne lui en suppose généralement. La police dépense des sommes importantes ; mais, s'il lui fallait payer tous les agens qu'on lui donne, je ne sais vraiment pas à quelle somme devrait monter son budget. J'ai entendu faire de merveilleux récits d'importantes découvertes obtenues par la police; j'ai eu quelquefois la fantaisie de remonter à la source, et j'ai presque toujours trouvé pour agent principal le hasard ou un bavardage bien gratuit.

Mais, si on se trompe sur le nombre des agens, on se trompe tout autant sur le caractère des hommes dont la police obtient ses plus précieux renseignemens. Inutile de répéter ici que je ne m'occupe que de la police politique : la police des voleurs et des assassins est d'une tout autre espèce. On ne saurait croire combien il existe de gens toujours disposés à ra-

conter ce qu'ils savent, ce qu'ils ont entendu, et cela sans aucune mauvaise intention : ils causent pour causer, ils racontent une nouvelle afin d'en obtenir une autre qu'ils auront la satisfaction de colporter. Un homme habile doit faire la police avec son salon, ses déjeûners et ses dîners.

Fouché, pendant ses deux ministères, a rendu des services à beaucoup de gens, à des gens de toutes les opinions; il était bien reçu partout, et principalement au faubourg Saint-Germain.

—Quand vous aurez du mal à dire de l'empereur ou du gouvernement, disait-il aux *nobles* habitans du *noble* faubourg, attendez que je sois chez vous. Mon arrivée fait fuir les mouchards. On ne croit pas avoir besoin de me raconter ce que j'ai pu entendre. Si je ne suis pas chez vous quand vous jasez, on viendra me dire votre conversation, on ira aussi la dire ailleurs, et, si je n'ai pas pris les devans, je serai accusé de négligence.

J'ai entendu M. Réal raconter par quel moyen il arrivait à faire fermer un salon dans lequel on s'occupait trop de politique. M. Réal, lui aussi, avait rendu d'importans services à des personnages de l'ancien régime. Plusieurs se montraient reconnaissans. Il recevait fréquemment la visite d'une dame fort spirituelle, qui est aujourd'hui Mme la duchesse de C... B...

— Madame, lui dit-il un jour, votre mari va régulièrement aux soirées de Mme de R....

— Oui, assez ordinairement.

— Dites-lui de s'y observer.

— Comment! est-ce que.....?

— Je ne vous dis rien, remarquez bien que je ne vous dis rien; je vous engage seulement à avertir votre mari, pour lequel j'ai une sincère amitié, de s'observer un peu quand il va chez Mme de R..... A tout prendre même, il ferait mieux de ne pas y aller.

— Ces gens-là sont donc à vous?

— Je ne vous dis pas cela.

— C'est donc vous qui les aidez à soutenir le luxe de leur maison?

— Je ne vous dis pas cela, et je vous prie bien de me garder le secret : c'est un ami qui vous parle; et, s'il vous arrivait de répéter ce que je vous dis, je vous renverrais directement tous les commentaires qu'on pourrait faire. Ainsi de la discrétion.

— Je vous le promets bien. Oh! les vilaines gens! jamais je ne mettrai le pied chez eux.

M. Réal savait son secret bien placé : le soir même il était confié bien mystérieusement à une douzaine d'amis intimes qui avaient aussi promis le silence : il se trouva que, deux jours après, tout Paris était instruit.

Arrivait le jour indiqué pour la soirée; les salons restaient absolument vides.

Un soir M. Réal rencontra à l'Opéra Mme de R....., qui l'aborda d'un air courroucé.

— Monsieur, lui dit-elle, vous avez dit que j'étais payée par la police; c'est une infamie.

— Madame, répondit M. Réal en élevant la

voix de manière à être entendu de tout le monde, je n'ai jamais dit que vous fussiez payée par la police : si vous étiez payée par la police, je connais trop mon devoir pour le dire jamais.

Après une explication aussi claire, les salons de Mme de R..... étaient pour toujours perdus de réputation.

LXXIV.

LES CONSPIRATIONS MILITAIRES.

La campagne de Russie a été le tombeau de l'influence prodigieuse que l'empereur exerçait sur son armée. Au moment où il fut prouvé que l'aigle impériale pouvait être vaincue, le prestige fut détruit. Les maréchaux, ceux du

moins que l'empereur avait faits si riches, songèrent à l'avenir, et de sourdes conspirations commencèrent à sillonner les rangs de l'armée. Le duc de V....., l'un des généraux que l'empereur aimait le moins, probablement parce qu'il lui devait plus, me racontait un jour que, se trouvant, après la funeste bataille de Leipsick, à Butteslladt près Weymar, à portée du quartier-général du maréchal Ney, il fut lui rendre visite; le maréchal le retint à souper. La conversation s'engagea naturellement sur les événemens de la guerre. Le prince de la Moskowa s'exprimait dans les termes les plus amers sur *la folie de l'empereur* (ce sont ses expressions), qui avait compromis par entêtement, dans une seule campagne, la plus belle armée qui ait jamais existé. Il en vint à émettre nettement l'opinion qu'il fallait songer à l'interdire. Sur l'observation du général, que Napoléon n'était pas un homme facile à interdire, le maréchal reprit vivement : *Quand je dis interdire, j'entends tout.*

Le même duc de V..... éprouva une surprise non moins vive lorsque, montant l'escalier de Fontainebleau, avant l'abdication, il rencontra le général comte S....., et qu'il vit ce général, compatriote de l'empereur, se disant parfois son cousin; ce général que, malgré la médiocrité de ses talens et ses nombreuses fautes, l'empereur avait comblé de bienfaits, s'épuiser en raisonnemens pour lui démontrer qu'il fallait, à tout prix, forcer l'empereur à signer l'abdication qui lui était demandée. Le duc de V..... crut un instant voir, devant lui, une sorte d'agent provocateur.

Plus les désastres se multipliaient, plus l'esprit de sédition pénétrait dans l'armée. On en vint à songer à la possibilité de se défaire de l'empereur : il ne s'agissait de rien moins que de le faire disparaître, comme jadis Romulus; on osa même s'ouvrir de ce criminel projet à un vieux et illustre guerrier que la fortune n'avait pas corrompu. Le maréchal Lefèvre commandait la garde impériale, et les

conspirateurs, quelque haut placés qu'ils fussent, avaient tout à redouter du ressentiment de ce corps d'élite.

On s'adressa donc au maréchal; mais dès le premier mot qu'il comprit : « Messieurs, dit-il, » ici je garde l'empereur; songez-y bien, je le » défends ou je le venge : encore un mot sur » ce sujet, et tout lui sera répété. »

L'empereur fut cependant informé des projets formés contre sa personne; on lui en nomma même les auteurs; à toutes les révélations, il répondait seulement : Que voulez-vous? ils sont tous devenus fous.

LXXV.

ATTENTATS CONTRE LA VIE DE NAPOLÉON.

Je réunis ici tout ce qui de 1798 à 1815 a été tenté contre la vie de Napoléon, parce qu'à toutes ces tentatives il faut assigner une même cause, un même principe moteur, le fanatisme politique; c'est même une singularité que l'absence dans tous ces actes de l'esprit soit religieux, soit superstitieux.

L'Italie, l'Espagne, le Portugal ont été tour à tour envahis; les princes italiens, espagnols, portugais ont été expulsés par les moyens les plus propres à exciter l'irritation, et dans tous ces pays le fanatisme monacal n'a pu trouver ni Séïde ni Jacques Clément.

Napoléon s'occupait généralement fort peu de la possibilité d'un attentat contre sa personne. La police, qui ne lui taisait rien de ce qui pouvait menacer sa vie, qui croyait même devoir lui faire part des inquiétudes vagues qui lui étaient communiquées, le trouvait distrait d'abord, écoutant à peine, puis incrédule si on insistait; et quand on le pressait avec des indices positifs: « Eh bien! disait-il, voyez » cela, c'est votre affaire; c'est à la police à » prendre ses mesures, je n'ai pas le temps de » m'en occuper. »

« Non, ce n'est pas si aisé qu'on le pense de » m'ôter la vie, disait-il au maréchal Davoust, » qui lui témoignait des craintes : je n'ai pas » d'habitudes fixes, pas d'heures réglées; tous » mes exercices sont rompus, mes sorties sont » imprévues. Pour la table, de même, point » de préférence pour les mets; je mange tan» tôt d'une chose, tantôt d'une autre, et aussi » bien du plat le plus éloigné que de celui qui » est plus près de moi. »

Napoléon avait une grande puissance sur ses idées : après avoir bien réfléchi, il les arrêtait au point d'y soumettre non seulement son jugement, mais même ses impressions. Il reconnaissait l'impossibilité de prévoir un guet-apens personnel ; tout craindre lui aurait semblé une faiblesse indigne de son caractère ; se garder partout, une folie. Il sut donc faire abstraction totale de cette pensée, et s'affranchir sans retour du soin d'y songer. Les actes manifestes dirigés contre lui n'eurent pas même le pouvoir de le faire sortir de cette sécurité toute de raison.

La première année du consulat fut une série de machinations contre la personne de Bonaparte : c'étaient des républicains mêlés à des royalistes, des traînards de la révolution, et des familiers du Directoire. Aréna, le lendemain de son arrestation, écrivait à Bonaparte :

« On conspire depuis un an, tous les partis » s'en mêlent, tout le monde le dit dans les » rues et dans les salons, et vous seul ou l'igno-

» rez, ou avez méprisé les avis qu'on vous a
» donnés. Beaucoup de gens se tenaient prêts
» pour profiter d'un mouvement, sans savoir
» qui le ferait. »

C'était là l'unique justification de l'ex-député Aréna, il la répétait devant ses juges.

« On conspire partout, on conspire dans
» les rues, dans les salons; quand tout le
» monde conspire, puis-je seul être plus cou-
» pable que tout le monde? »

Les premiers conspirateurs jugés et condamnés à cette époque par des commissions militaires furent des conspirateurs de rues. C'étaient les nommés Metge, Veyeer, et un chimiste nommé Chevalier. La publicité donnée au procès de ces trois conspirateurs fit probablement naître l'idée de la machine infernale, car c'était aussi par explosion qu'ils voulaient se défaire de Bonaparte. On trouva chez Chevalier, outre des matières fulminantes, une machine à explosion toute dressée : c'était un baril plein de poudre, de ferrailles, et auquel on

avait adapté un fusil chargé, dont la bouche plongeait dans la bonde et y était scellée.

Le complot d'Aréna, Démerville, Céracchi, Diana, et Topino Lebrun, était une véritable conspiration à la française, tout le monde était dans le secret.

Démerville, ancien employé au comité de salut public, avait été exaspéré par le résultat du 18 brumaire. Bonaparte était pour lui un nouveau César, et il cherchait partout un Brutus. Que tarde-t-on à frapper ce nouveau César? disait-il: il n'est plus besoin des masses populaires; quelques braves suffisent pour délivrer la patrie. — Je suis prêt, répond un officier réformé, et j'aurai des hommes sûrs.

— Eh bien! après-demain, Bonaparte vient à l'Opéra pour la première représentation des *Horaces*: n'y manquons pas avec nos amis, et périsse le tyran! »

Démerville avertit Aréna et Céracchi, qui, pleins d'espoir, préviennent de leur côté Diana,

et Topino Lebrun, et les voilà tous comptant sur l'élan général pour faire le reste.

Mais, d'un côté, Démerville, effrayé de sa propre résolution, va s'en ouvrir à Barrère, qui confie le secret à son ami le général Lannes. L'officier réformé va en parler à Bourrienne, secrétaire du premier consul, et c'est Bourrienne qui, par l'entremise de Fouché, fournit à l'officier réformé *les hommes sûrs* qu'il avait promis à Démerville. Et, le soir, à l'Opéra, les conspirateurs sont arrêtés par leurs complices, et cela avec si peu de mouvement, si peu de bruit, qu'on ne s'en aperçut pas dans la salle.

Ces conspirateurs si discrets étaient depuis trois mois en prison, et on ne les jugeait pas; Bonaparte ne voulait pas qu'ils parussent devant les tribunaux, et Fouché, qui comprenait si bien la portée de toutes ces petites conspirations inséparables des premiers momens de calme qui succèdent à la tourmente, qui étouf fait journellement de semblables sottises, où il voyait autant de déception que de mau-

vais vouloir, aurait laissé tomber cette affaire comme tant d'autres; mais l'attentat du 3 nivôse survint, et il y eut nécessité de faire des exemples.

J'ai parlé du complot de la machine infernale, je ne reviendrai pas sur ce sujet.

En 1801, un émigré français, à la suite de plusieurs conférences avec l'ambassadeur russe, le comte de Markoff, fit, dans l'espace de sept mois, trois fois le voyage de Pétersbourg. Ces voyages se faisaient aux frais du cabinet russe. A son dernier séjour dans la capitale de la Russie, l'émigré fut arrêté; ses papiers furent examinés en sa présence par le ministre comte Lapuchin; plusieurs pièces ayant été mises à part pour être soumises à l'empereur, Alexandre prononça contre cet émissaire l'exil en Sibérie.

La police française fit de vains efforts pour découvrir le mot de cette énigme; mais l'empereur avait une bonne mémoire : le nom de l'émigré lui était resté dans la tête; il en parla à Alexandre dans ses conférences de Tilsitt. A

son retour il dit au duc d'Otrante, en lui rappelant l'individu :

« L'empereur Alexandre m'a dit qu'il avait » envoyé *ce monsieur* en Sibérie, pour avoir » voulu se charger de m'assassiner. »

Louis XV disait aussi *ce monsieur* en parlant de Damiens.

En 1808, un Polonais, se faisant appeler comte Pagowski, fut arrêté à Paris : on trouva dans ses papiers la minute d'une lettre adressée de Hambourg à l'empereur de Russie : il offrait, en termes formels et motivés, d'attenter aux jours de Napoléon. On eut en 1811, contre lui, d'autres preuves d'espionnage et de trahison : il fut jugé et condamné par une commission militaire.

En 1809, lors des conférences pour la paix avec l'Autriche, le négociateur de l'empereur François avertit Napoléon que des propositions très-sérieuses d'attentat contre sa vie avaient été faites au cabinet autrichien. Napoléon ne vit, dans cette ouverture, qu'un moyen

diplomatique; mais il ne tarda pas à avoir des preuves matérielles de ces dispositions hostiles. C'est l'Allemagne, en effet, qui a fourni les deux hommes par lesquels les jours de Napoléon furent le plus sérieusement menacés. L'exaspération fanatique contre Napoléon ne s'est énergiquement montrée qu'en Allemagne dans un sens d'indépendance nationale.

Lorsque les souverains allemands reconnurent l'impossibilité de résister aux armées françaises par les moyens ordinaires, ils s'adressèrent à leurs peuples, et, comme dans tous les temps de danger pour les monarchies, ils parlèrent de liberté, d'égalité. Voici un des manifestes de cette nouvelle croisade.

« Saxons! Allemands! à partir de ce moment
» nos arbres généalogiques ne comptent plus
» pour rien. La régénération de l'Allemagne
» peut seule produire de nouvelles familles
» nobles. Entre nous, il n'y a plus d'autres
» distinctions que celle du talent et de l'ardeur
» avec laquelle on défend la cause sacrée. La

» liberté ou la mort! tel est le cri des soldats
» de Frédéric-Guillaume. »

Ces paroles furent puissantes sur les Allemands : Napoléon devint pour eux l'ennemi, non plus de la patrie seulement, mais aussi de la liberté : la jeunesse, l'adolescence, imbues d'un patriotisme haineux par les parens et les maîtres, attachèrent toutes leurs idées de vengeance, de salut et de gloire, à la perte de Napoléon. Les écoles, les comptoirs et les cafés de la Prusse, et autres parties de l'Allemagne, n'exhalèrent plus que des idées de meurtre; il existait même, sous la forme de *Compagnie d'Arquebuse*, des réunions où l'on s'exerçait au tir, dans le but avoué par les règlemens et circulaires, de porter des coups plus assurés à l'ennemi de la *patrie allemande.*

Durant les six dernières années de l'empire, la police eut à exercer une surveillance rigoureuse sur tous les individus, de dix-huit à vingt-deux ans, venant de l'autre côté du Rhin. Que les souverains allemands ne s'y trompent

pas, cette fermentation qu'ils on excitée n'est pas éteinte : nous avons vu les jeunes Stapps et La Sahla; plus tard, la même pensée a produit Loëning et Sand : qui sait ce que l'avenir réserve?

Frédéric Stapps est la représentation animée de cette exaltation politique de la jeunesse allemande de toutes les classes. Il y avait autre chose chez le baron de La Sahla : Napoléon avait dit, dans un moment de colère, à Berlin, en 1806 : « Cette noblesse prussienne, je lui » ferai mendier son pain. » Ce mot, comme un trait empoisonné, s'attacha au cœur d'un enfant de treize ans, dont les parens étaient de hauts personnages en Prusse et en Saxe. Stapps, au contraire, fils d'un ministre luthérien de Naümbourg, en Saxe, était en apprentissage chez un fabricant de nankin, à Erfurt, lorsqu'il conçut son projet. Sa physionomie, ses gestes, ses paroles, ses aveux, tout dénotait en lui le fanatisme politique mêlé aux idées religieuses. « Si j'avais connu cela, disait-il en entendant

» raconter quelques actes de la vie de l'empe-
» reur, je n'aurais pas pris avec Dieu un en-
» gagement irrévocable. » Avant de partir, il
n'avait communiqué son projet à personne;
après son départ seulement, on trouva un bil-
let qui se terminait par ces mots : « On me
» trouvera parmi les vainqueurs, ou mort sur
» le champ de bataille. »

Le fait qui donna lieu à l'arrestation de Frédéric Stapps, pendant la revue que passait l'empereur à Schœnbrunn, est bien connu: je ne le reproduirai pas, mais je consignerai ici quelques détails sur le caractère et les antécédens de ce jeune homme.

Stapps était âgé de dix-huit ans et neuf mois; sa physionomie était pleine de douceur et d'expression; son œil était remarquablement beau. Les mots *la paix de l'Allemagne* et *Dieu* arrivaient à chaque moment sur ses lèvres. « Je
» sais, dit-il, que je subirai des tortures, et
» je m'y suis résigné d'avance; mais la mort y
» mettra un terme et me procurera, au sein

» de Dieu, une récompense proportionnée à
» mes sacrifices. »

« Encore cette nuit-ci, Dieu m'a apparu,
» écrivait-il à son père: c'était une figure sem-
» blable à la lune; la voix m'a dit : Marche en
» avant : tu réussiras dans ton entreprise, mais
» tu périras. »

On a dit que Stapps avait été affilié à une so-
ciété secrète, et désigné par le sort pour assassi-
ner Napoléon : je ne le crois pas; le genre de dé-
lire qui dominait ce malheureux jeune homme
prend ordinairement naissance dans la soli-
tude. Il avait entendu les plaintes de tous ceux
qui l'entouraient sur les malheurs de la guerre;
mais n'avait reçu aucune excitation étrangère;
son père, au contraire, lui écrivait : « Reviens
» auprès de nous; ton esprit est malade. Je pé-
» nètre le fond de ton âme et le trouble de tes
» idées; j'appliquerai le baume sur tes plaies.
» Reviens, trop cher et malheureux enfant;
» ne réserve pas une telle affliction aux vieux
» jours de ton père et de ta mère. »

Sa mère s'expliquait dans un style plus mystique : « Dieu, disait-elle, n'a pas voulu qu'A-
» braham consommât son sacrifice jusqu'au
» bout; il s'est contenté de sa soumission et
» de sa bonne volonté. Ta résolution suffira
» aussi à Dieu; puisse-t-il te dispenser d'aller
» plus loin ! »

Mais Stapps répondait : « J'ai fait à Dieu le
» serment solennel, sous peine de la damna-
» tion, de faire cette action. Après un tel ser-
» ment, *il n'est plus en mon pouvoir* de m'ar-
» rêter. »

L'action de Frédéric Stapps était bien évidemment le résultat d'une maladie morale. Sa mort fut une de ces nécessités douloureuses que l'intérêt de leur conservation impose aux gouvernemens. En présence de l'Allemagne travaillée du venin des sociétés secrètes, il fallait un exemple pour imposer aux prédicateurs d'assassinats.

Deux heures avant de mourir, Stapps, entendant le canon, demanda avec curiosité

pourquoi l'on tirait. C'est, lui répondit-on, pour la paix qui vient d'être signée. « O mon Dieu! s'écria-t-il, que je te remercie! voilà la paix faite, et je ne suis pas un assassin! »

Stapps avait tout rêvé, le bonheur et la liberté de sa patrie; il avait aussi rêvé l'amour; parlant de la récompense qui l'attendait dans le séjour de la félicité, il se servait de cette expression : *où je serai réuni à l'amie que mon cœur chérit.* Des renseignemens minutieux ont été pris à Erfurt et à Naümbourg : on ne lui avait jamais connu ni inclination ni préférence pour aucune femme. Cette amie que son cœur chérissait était donc quelque être fantastique vu dans ses songes d'adolescence. On a dit qu'on trouva sur lui un portrait lorsqu'on l'arrêta : j'ai de bonnes raisons pour ne pas le croire.

Quelques jours avant la tentative de Stapps, pendant l'armistice où l'on traitait de la paix, l'empereur ayant eu à s'expliquer encore une fois sur les craintes d'assassinat dont on l'entretenait disait :

— Le prince Lichtenstein a dit ces jours-ci à Champagny, dans leurs conférences, qu'on leur proposait de se défaire de moi, qu'il y avait des têtes montées sur ce projet. Ils disent que le cabinet autrichien a repoussé avec horreur de tels moyens. On met, sans doute, cela en avant pour nous rendre plus coulans sur les conditions. Car quel homme oserait tenter un coup sur moi?

—Si votre majesté,répondit le duc de Rovigo, échappe aux hasards des combats, la chance la plus probable contre sa vie est dans la main de quelque Séïde.

— Vous êtes fou; personne ne veut mourir; et ici il faut y être bien résigné.

— Oui, mais il ne faut que cela.

Il fut ensuite question des moyens de poison; et Napoléon parut penser qu'ils étaient les seuls qui pussent être tentés, parce qu'ils laissent aux coupables, avec l'espoir de l'impunité, celui de jouir des fruits de leur crime.

Dominique Ernest, baron de La Sahla, âgé

de dix-huit ans, né à Chaulan, en Saxe, était sujet, dans son enfance, à des attaques d'épilepsie; on l'en délivra par des remèdes violens qui portèrent le mal à la tête. Tel est le second assassin que l'Allemagne nous avait donné. Ce n'est plus ici le mysticisme douloureux et touchant du jeune Stapps; c'est d'abord la vanité blessée, la haine inspirée par un mot, et envenimée par les vociférations, les satires, les horreurs répandues en Allemagne sur le compte de Napoléon. La Sahla s'était fixé à l'idée de tuer Napoléon, à la suite de plusieurs entretiens à ce sujet avec le jésuite Staburlé, connu à Dresde sous la dénomination de Père Ignace. La Sahla était peureux, lâche même; la vue d'une épée le faisait trembler, mais la haine chez lui était plus forte que la peur. La présence d'un uniforme français le faisait entrer en fureur : il insultait nos soldats, de gaîté de cœur, dans les rues de Dresde et de Leipsick. De luthérien il s'était fait catholique; ce n'était pas chez lui conviction; il affectait, au contraire,

la plus parfaite indifférence en matière de religion. Son apostasie avait pour unique motif de se faciliter des relations en France, afin d'y accomplir son dessein.

Une considération particulière le porta à précipiter son départ. L'impératrice Marie-Louise était enceinte; il pensait qu'une catastrophe comme celle de la mort de l'empereur causerait à Marie-Louise une révolution qui priverait Napoléon de postérité.

Arrivé à Paris, La Sahla y avait été devancé par un rapport venu d'Erfurt, sur les propos qu'il tenait ouvertement dans cette ville; il fut arrêté le 8 février 1811. On le trouva muni de six paires de pistolets; cinq avaient été achetées à Paris, et chargées par l'armurier : la sixième était un souvenir patriotique. C'étaient les pistolets d'arçon qu'avait le duc de Brunswick lorsqu'il fut tué par un maréchal-des-logis de chasseurs, à la bataille d'Iéna. La Sahla, interrogé sur ce qu'il voulait faire d'une aussi grande quantité d'armes chargées, balbutia

quelques réponses évasives, et finit par confesser, avec plus de forfanterie que d'enthousiasme et de fanatisme, son projet de tuer l'empereur. Depuis son arrivée jusqu'à son arrestation, il avait passé presque tout son temps aux Tuileries, épiant le moment d'exécuter son crime. Mais, comme l'avait dit l'empereur, il faut de l'énergie pour tuer, et La Sahla en manquait complètement. Il avait conçu son projet dans un moment de haine; mais sa timidité lui faisait reculer devant l'exécution; il persistait ensuite par vanité. Il avait cette nature de force d'âme qu'on pourrait appeler force passive; car, pendant sa captivité de trois ans à Vincennes, il ne laissa pas échapper un mouvement de mauvaise humeur ou d'impatience. On lui fit entendre qu'en faveur de son âge et du désordre de ses idées, on pourrait lui rendre la liberté, s'il donnait sa parole d'honneur de renoncer à son projet : la vanité triompha encore dans cette circonstance; après vingt-quatre heures de réflexion, il répondit

que ses sentimens et ses principes s'opposaient à ce qu'il donnât la parole exigée, qu'au contraire, s'il était libre, le devoir et sa volonté le porteraient à poursuivre son opération.

L'entrée de ses compatriotes à Paris, en 1814, lui procura la liberté; mais, en 1815, on le retrouva en France. Le jour où l'empereur devait ouvrir la session de la chambre des représentans, un jeune homme, descendant de voiture sur la place du Corps-législatif, glissa en arrière et tomba; sa chute détermina l'explosion d'un paquet de poudre fulminante qu'il portait dans sa poche: ce jeune homme, c'était La Sahla. La police n'ignorait pas sa présence à Paris, car il s'était fait adresser directement, par le commandant français de Philippeville, au ministre de la police. Le but de son voyage était, disait-il, de servir la France de tous ses moyens, indigné qu'il était des mauvais traitemens que le roi de Saxe, son souverain, avait à supporter de la part des souverains coalisés. Un grand nombre de sei-

gneurs polonais et saxons, ajoutait-il, l'avaient pressé de se rendre à Paris pour faire part de leurs dispositions au gouvernement.

Conduit au poste de la Chambre des représentans, il fut interrogé, et répondit avec beaucoup de netteté et de précision, niant avec énergie toute intention contre l'empereur. Un peu plus tard, et quand le danger fut passé, il se rétracta complètement, et se vanta de n'être revenu en France que pour accomplir le projet qui lui avait déjà valu une captivité de trois ans. On sut qu'il s'était précipité du pont Louis XV dans la Seine; il en fut retiré. On retrouva enfin son nom sur les registres de l'hospice de la Charité, *entré le* 5 *août*, *malade d'une fièvre ataxique, lente et nerveuse; sorti le* 8; depuis il est mort.

La Sahla était un fou beaucoup moins intéressant que Stapps. La mort de La Sahla n'était pas nécessaire comme l'avait été celle de Stapps; on le laissa vivre. Stapps a laissé des regrets dans le camp ennemi, qu'il avait troublé; La

Salha est mort du regret de n'avoir pu commettre un crime à l'exécution duquel il avait intéressé sa vanité.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.